« ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

Convention-cadre

VILLE D’ARGENTAN

SOMMAIRE **1**

Introduction **2**

1/ La présentation du territoire **3**
1-1 La Ville d'Argentan : le profil socio-économique 3
1-2 La nouvelle géographie prioritaire 7
1-3 Les quartiers Saint-Michel Vallée d'Auge et les Provinces : le profil socio-économique 10

2/ Les axes du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » **14**
2-1 La méthodologie 14
2-2 Les axes identifiés 14
2-3 Le plan d'action et les enjeux 14

3/ La gouvernance **39**
3-1 Le pilotage 39
3-2 Les parties prenantes 39
3-3 Les différentes instances 40
3-4 La participation citoyenne 41
3-5 L'évaluation 43

Signatures **44**

4/ Les annexes **46**
4-1 Les engagements de l'Etat
4-2 La proposition de feuille de route « Santé dans les futurs Contrats de ville »
4-3 Les engagements de la Région
4-4 Les engagements du Département
4-5 Les engagements des bailleurs sociaux
4-6 Les engagements de France Travail
4-7 Les engagements de la Mission locale
4-8 Les engagements de BPI France
4-9 L'articulation du Contrat de Ville avec d'autres dispositifs existants sur le territoire
4-10 Les constats émanant des groupes de travail
4-11 Les résultats des concertations avec les habitants
4-12 La convention NPNRU du Quartier Saint-Michel Vallée d'Auge
4-13 Le tableau des actions 2024 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB

Introduction

La politique de la ville constitue une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les collectivités locales et l'ensemble des services publics, dans l'objectif d'assurer l'égalité républicaine, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs agglomérations, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Elle se déploie sur des territoires urbains dits «quartiers prioritaires de la politique de la ville», caractérisés par une population vivant majoritairement sous le seuil de bas revenus.

Le contrat de ville, institué par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, est devenu le cadre d'action de la politique de la ville : il énonce les moyens de droit commun mis en œuvre dans les quartiers par les différents signataires, la place nécessairement donnée aux habitants dans la gouvernance, les axes et thématiques transversaux à valoriser.

Les contrats de ville, conclus pour la période 2015-2020 et prorogés par deux fois, sont arrivés à expiration le 31 décembre 2023. En juin 2023, le Président de la République a lancé la dynamique « Engagements Quartiers 2030 » qui vise à donner un nouvel élan, plus près des besoins effectifs de chaque quartier prioritaire.

Ce nouveau cadre se décline en deux grandes phases :
- une rénovation globale de la géographie prioritaire métropolitaine, visant à prendre en compte les évolutions des territoires – nombre d'habitants, évolution du niveau de vie, prise en compte des équipements… ;
- de nouveaux contrats de ville courant jusqu'en 2030, avec un temps d'évaluation prévu à mi-parcours.

Les démarches d'évaluation des précédents contrats de ville 2015/2023 constituent l'un des axes majeurs de cette nouvelle contractualisation.

Autre axe primordial, l'expression par les habitants de leurs besoins et de leurs attentes pour leur quartier, qui a fait l'objet dans l'ensemble du département de concertations citoyennes riches d'enseignements.

Enfin, le comité interministériel des villes qui s'est réuni en octobre 2023 sous la présidence de la première ministre, rappelle les ambitions du plan Quartiers 2030 :

- passer d'une logique réparatrice à une logique émancipatrice, en renforçant les dispositifs éducatifs et plus particulièrement le réseau des cités éducatives, en œuvrant en faveur du plein emploi et l'entrepreneuriat dans les quartiers ;
- engager la transition écologique des quartiers ;
- renforcer l'accès aux services publics et au droit commun.

1/ La présentation du territoire

1-1 La Ville d'Argentan : le profil socio-économique

La ville d'Argentan est la ville-centre de la communauté de communes Terres d'Argentan Interco, constituée de 49 communes représentant plus de 34 000 habitants.
Avec une population totale de 13 291 habitants[1], Argentan se positionne comme la troisième ville de l'Orne sur le plan démographique, après Alençon et Flers.

Le dynamisme de la ville s'appuie notamment sur : l'existence d'un bassin d'attractivité important, une localisation stratégique (nœud ferroviaire, à proximité du nœud autoroutier A28/A88), un niveau d'équipements conséquent lié à son statut de Sous-préfecture et au bassin de vie drainé. Argentan rayonne sur un territoire de plus de 40 000 habitants.

- **Une population en baisse liée à des soldes naturel et migratoire négatifs**

De 1968 à 1982, la population d'Argentan augmente rapidement passant de 14 558 en 1968 à 17 327 habitants en 1982. Cette croissance démographique est notamment liée à la poussée industrielle de la ville.
Depuis les années 1990, la population de la ville d'Argentan est en diminution : 16 413 habitants en 1990, 14 356 en 2009 et 13 291 habitants en 2021.

	1968	**1975**	**1982**	**1990**	**1999**	**2009**	**2014**	**2021**
Population[2]	14 558	16 774	17 327	16 413	16 596	14 356	13 968	13 291

Ces chiffres d'expliquent notamment par :

- Un solde naturel positif jusqu'en 2014 et négatif sur période 2014-2020. Le taux de natalité est en baisse depuis 1968 : de 24.6% entre 1968 et 1975 à 9.5% entre 2014 et 2020. Dans le même temps, le taux de mortalité augmente légèrement : de 7.4% entre 1968 et 1975 à 11.9% entre 2014 et 2020.
- Le solde migratoire est négatif depuis 1975 : -0.4% sur la période 2014-2020.

- **Une population vieillissante**

Population par grandes tranches d'âge[3] (en %)			
	2009	**2014**	**2020**
0 à 14 ans	16,0	15,6	14,5
15 à 29 ans	20,7	18,7	18,4
30 à 44 ans	17,7	16,6	15,6
45 à 59 ans	21,0	19,5	18,4
60 à 74 ans	14,6	18,4	20,0
75 ans ou +	10,0	11,2	13,2

La Ville d'Argentan connait un vieillissement de sa population. Depuis 2009, la part des 0-59 ans tend à diminuer ; seuls les 60 ans et plus sont en augmentation, passant ainsi de 24.6% en 2009 à 33.2% en 2020.

[1] *Insee, population légale 2021*
[2] *Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP 2009 au RP 2021 exploitations principales*
[3] *Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023*

- **Des ménages de petites tailles**[4]

Depuis 1968, la taille des ménages diminue. En 1968, un ménage représentait 3.30 personnes contre 1.85 personnes en 2020.
Cela peut s'expliquer par l'allongement de la durée de la vie, les décohabitations des ménages et l'augmentation des familles monoparentales.

50% des ménages d'Argentan sont composés d'une seule personne en 2020. Soit une progression de 6.4 points depuis 2009. En 2020, les femmes seules représentent 39.6% et les hommes seuls 20.6%. Ces chiffres sont à corréler avec la part des plus de 65 ans : en 2020, 91.7% des plus de 65 ans vivent seuls.

La part des couples sans enfant a également progressé sur la même période, de 44.4% en 2009 à 50.5% en 2020.

La part des familles monoparentales est stable depuis 2009 : 21.6 % en 2020 (20 % en 2014, 21.7 % en 2009). Il s'agit cependant d'un chiffre élevé.

- **Une ville avec des actifs peu qualifiés, un taux de chômage en baisse et un nombre de retraités en hausse**

Des actifs peu qualifiés

Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus (en %)[5]		
	2009	**2020**
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	40,4	34,2
BEPC, brevet des collèges, DNB	8,2	5,9
CAP, BEP ou équivalent	27,8	30,0
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	12,0	14,5
Diplôme de l'enseignement supérieur	11,7	15,3

Selon les données de l'INSEE, nous constatons une évolution positive du niveau d'études entre 2009 et 2020 :

- 15.3% des 15 ans et plus non scolarisés sont diplômés de l'enseignement supérieur en 2020 contre 11.7% en 2009.
- 34.2% de la population de 15 ans et plus ne dispose d'aucun diplôme en 2020 contre 40.4% en 2009.
- 30% de la population est titulaire d'un CAP ou d'un BEP parmi les 15 ans et plus non scolarisés en 2020 contre 27.8% en 2009.

Cependant, même si ces évolutions sont positives, plus de 30% des 15 ans et plus est sans diplôme. Il y a donc sur le territoire un véritable enjeu autour de la formation.

Par ailleurs, 28.8 % des jeunes de 16 à 25 ans ne sont ni en emploi ni en formation, et sont donc confrontés à des difficultés d'insertion.
33.9% des plus de 18 ans sont scolarisés, ce qui est faible.

Globalement, la population d'Argentan est peu diplômée et peu qualifiée. Ce qui complique l'insertion sur le marché du travail. En effet, il existe des métiers en tension (lorsque l'offre est supérieure à la demande) qui ne trouvent pas preneurs, faute de qualification.

[4] *Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2009 au RP2020 exploitations principales*
[5] *Sources : Insee, RP2009, RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023*

Les catégories socio-professionnelles

Les ouvriers et employés représentent la part majoritaire des actifs à Argentan : 30.4% en 2020, même si on constate un léger recul de la part des ouvriers. La part des retraités, quant à elle, est de 34.6% en 2020.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle[6]						
	2009	**%**	**2014**	**%**	**2020**	**%**
Ensemble	**12 053**	**100**	**11 789**	**100**	**11 473**	**100**
Agriculteurs exploitants	19	0,2	16	0,1	27	0,2
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	279	2,3	270	2,3	284	2,5
Cadres et professions intellectuelles supérieures	292	2,4	432	3,7	457	4,0
Professions intermédiaires	1 034	8,6	934	7,9	879	7,7
Employés	2 089	17,3	1 944	16,5	1 844	16,1
Ouvriers	2 128	17,7	1 902	16,1	1 638	14,3
Retraités	3 501	29,0	3 934	33,4	3 971	34,6
Autres personnes sans activité professionnelle	2 712	22,5	2 356	20,0	2 374	20,7

Le taux de chômage

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans[7] (en %)			
	2009	**2014**	**2020**
Nombre de chômeurs	**1 124**	**1 233**	**979**
Taux de chômage en %	19,0	22,1	18,9
Taux de chômage des 15 à 24 ans	30,2	32,2	26,0
Taux de chômage des 25 à 54 ans	17,0	21,7	18,5
Taux de chômage des 55 à 64 ans	16,3	12,5	14,1

A noter : le taux de chômage présenté est issu des données du recensement de la population de l'INSEE. Il est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active de 15 ans et plus.

En 2020, le taux de chômage sur la ville était de 18.9% selon l'INSEE. Le taux de chômage des 15-24 ans est le plus élevé avec 26%, même si en diminution depuis 2014. Par contre, le taux de chômage des 55-64 ans est en hausse entre 2014 et 2020.

L'Emploi

715 entreprises[8] sont situées à Argentan, essentiellement des petites et moyennes entreprises.

Les secteurs d'activité qui enregistrent le plus d'emplois sont :

- L'administration publique, l'enseignement, la santé, l'action sociale : 43.4% en 2020
- Le commerce, le transport, les services divers : 41.5% en 2020

En 2020, 105 entreprises[9] ont été créées dont 72 entreprises individuelles. Le secteur qui crée le plus est le commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration.
Après un léger fléchissement en 2017-2018, les créations d'entreprises repartent à la hausse depuis 2018.

[6] *Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023*
[7] *Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023*
[8] *Données du CRTE*
[9] *Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2022*

- **Habitat / logements**[10]

	2009		2014		2020	
	Nombre	**%**	**Nombre**	**%**	**Nombre**	**%**
Ensemble	**6 639**	**100**	**6 654**	**100**	**6 700**	**100**
Propriétaire	2 326	35,0	2 247	33,8	2 158	32,2
Locataire	4 128	62,2	4 248	63,8	4 343	64,8
dont d'un logement HLM loué vide	*2 932*	*44,2*	*2 870*	*43,1*	*2 829*	*42,2*
Logé gratuitement	185	2,8	160	2,4	200	3,0

On note une part importante de locataires sur la commune : 64.8% en 2020 dont 42.2% sont locataires d'un logement social. Les propriétaires représentent 32.2%. Les taux sont stables depuis 2009.

- **Des équipements permettant un dynamisme**[11]

Les structures petites enfances

- Les crèches : les Libellules, les Abeilles, une crèche familiale
- Un RAM : Relais Assistants Maternels, parents, enfants

Les établissements scolaires

- Ecoles primaires : Anne Frank, Jean de la Fontaine, Marcel Pagnol, Prévert, Maupassant, Jeanne d'Arc/Notre Dame de la Place, Victor Hugo, Vincent Muselli
- Collèges : François Truffaut, Jean Rostand, Jeanne d'Arc
- Lycées : Polyvalent Gabriel Mezeray, Jeanne d'Arc

Des équipements administratifs

Argentan est une Sous-préfecture du département de l'Orne et le pôle d'un bassin de vie rural étendu. A ce titre, elle accueille plusieurs équipements administratifs :

- La Sous-préfecture
- Le Tribunal d'Instance et de Grande Instance
- Le centre de détention
- Les services fiscaux
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
- Le Commissariat de Police et Gendarmerie
- France Travail et Mission Locale
- France services
- Le Conseil des Prud'hommes
- Les Services sociaux locaux
- La Maison des Entreprises et des Territoires regroupant les services de la Communauté de Communes, la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie, et le PETR Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche.

L'offre médicale

Argentan constitue le pôle sanitaire intercommunal, avec notamment un hôpital de rayonnement départemental et qui dispose d'une offre de soins variée. Argentan concentre également 5 structures pour personnes âgées, une quinzaine de médecins généralistes, des infirmiers à domicile et 8 pharmacies, ainsi qu'un Pôle de Santé Libéral Ambulatoire.

Une offre sportive variée, plusieurs équipements sportifs occupent le territoire :

- Le centre aquatique (bassins sportif et ludique, espace détente…),

[10] *Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023*
[11] *Données du CRTE*

- Le stade Gérard-Saint, les gymnases Jean Gloagen et Jean Rostand, la salle André Jidouard, la salle Michel Pelchat,
- Le boulodrome, le mini-stade, le stand de tir, les pistes de BMX, le bowling, la base de canoë-kayak…

Les équipements culturels
- Le cinéma Normandy à Argentan
- Le Conservatoire à rayonnement intercommunal de musique, danse et théâtre
- Le Quai des Arts, service culturel municipal d'Argentan : artistes en résidence, représentations (théâtre, humour, musique…), festivals thématiques…
- Le Musée Maison des Dentelles d'Argentan et le Musée Fernand Léger – André Mare
- La Médiathèque François Mitterrand à Argentan

1-2 La nouvelle géographie prioritaire

En 1996, le quartier Saint-Michel est identifié comme une « Zone Urbaine Sensible ». En 2007, le quartier des Provinces est reconnu comme quartier politique de la ville dans le Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Suite à l'évolution de la géographie prioritaire en 2014, les quartiers Saint-Michel et Vallée d'Auge sont considérés comme une seule entité.
Actuellement, les quartiers politique de la ville d'Argentan sont donc au nombre de deux : les Provinces et Saint-Michel Vallée d'Auge.

Le décret 2023-1314 du 28 décembre 2023 paru au Journal Officiel actualise la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville visés à l'article 5 de la loi du 21 février 2014 qui précise leur définition "*Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont situés en territoire urbain et sont caractérisés par :*
- *Un nombre minimal d'habitants,*
- *Un écart de développement économique et social apprécié par un critère de revenu des habitants. Cet écart est défini par rapport, d'une part, au territoire national et, d'autre part, à l'unité urbaine dans laquelle se situe chacun de ces quartiers, selon les modalités qui peuvent varier en fonction de la taille de cette unité urbaine. »*

Succédant à celle définie en 2014, la nouvelle géographie prioritaire tient compte de l'actualisation des données de population et de revenus issus des données du fichier localisé social et fiscal de 2019.

Pour les quartiers prioritaires de la ville d'Argentan, quelques modifications ont été apportées aux périmètres de 2015.

Concernant le quartier des Provinces, s'ajoutent au périmètre de 2015 :
- L'école Jacques Prévert et l'espace Simone Veil,
- La crèche les Abeilles, la salle de boxe, l'espace Gisèle Halimi,
- Le quartier situé le long de la rue Alsace Lorraine, de la rue des Anciens Abattoirs et de la crèche

Le nombre d'habitants du nouveau périmètre est estimé à 1 500.

Concernant le quartier Saint-Michel Vallée d'Auge, s'ajoutent au périmètre de 2015 :
- Le centre aquatique,
- L'ensemble de la parcelle de la maison du citoyen, du city-stade et de la parcelle située entre la maison du citoyen et le centre de loisirs La Vallée des Mômes.

Le nombre d'habitants du nouveau périmètre est estimé à 2 300.

Quartier des Provinces

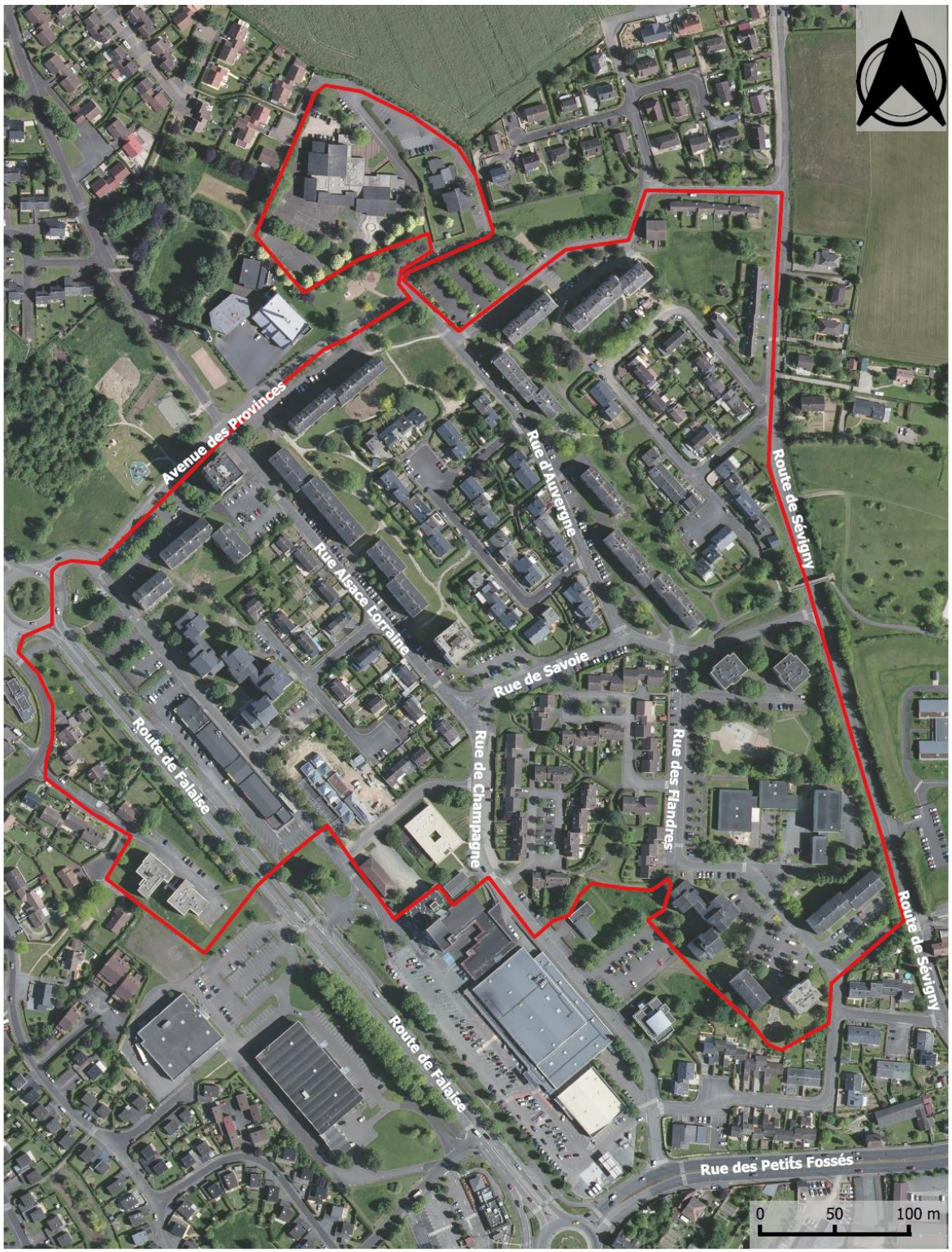

Ville d'Argentan - 2023 - Préfecture de l'Orne - IGN

Quartier Saint-Michel Vallée d'Auge

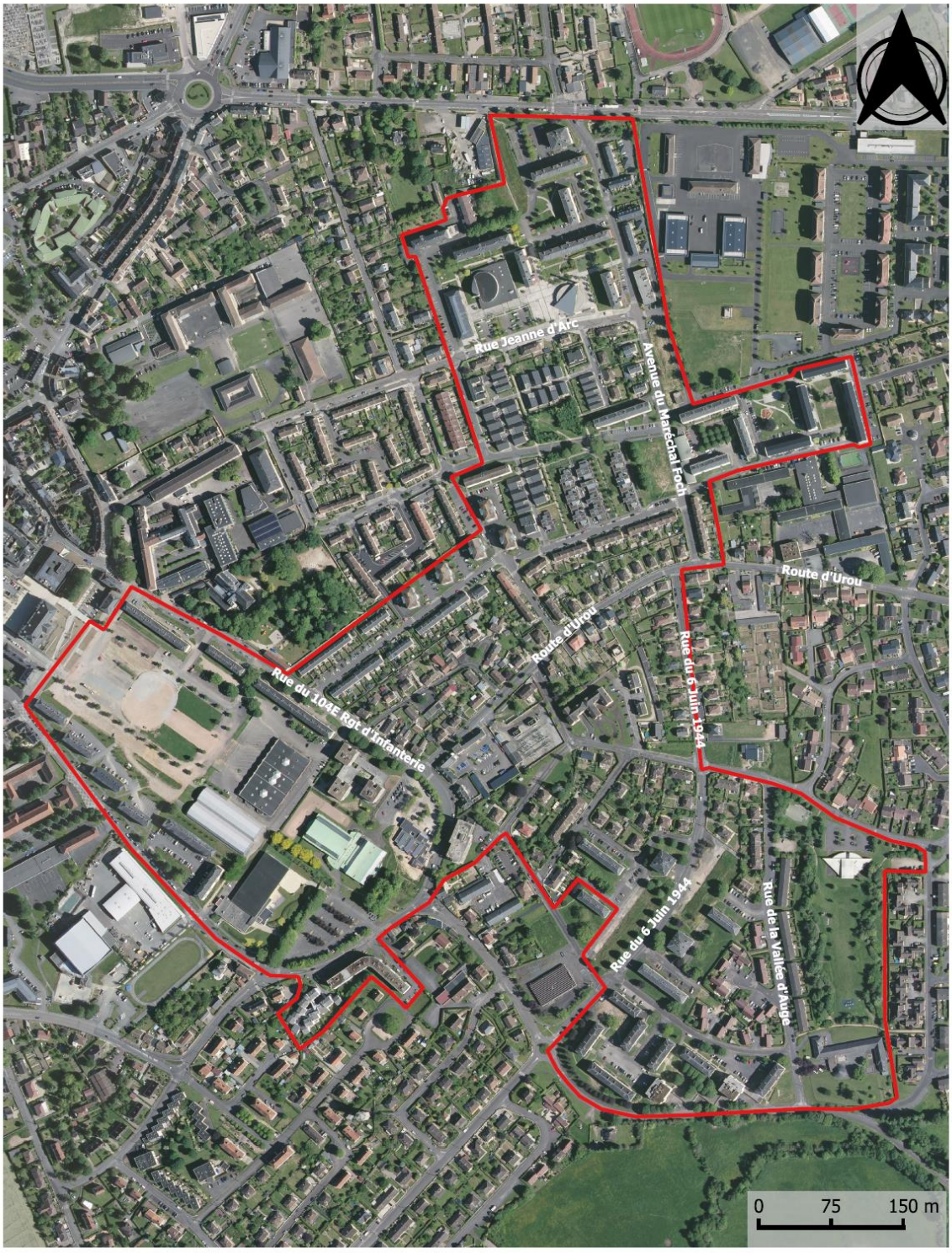

Ville d'Argentan - 2023 - Préfecture de l'Orne - IGN

1-3 Les quartiers Saint-Michel Vallée d'Auge et les Provinces : le profil socio-économique

- **Un nombre d'habitants qui a légèrement diminué par rapport aux données de 2015**

Aux Provinces, le nombre d'habitants a progressé dans le quartier entre 2013 et 2023 : de 1382 à 1 500, soit 118 habitants de plus.

A Saint-Michel Vallée d'Auge, le nombre d'habitants a baissé dans le quartier entre 2013 et 2023 : de 2626 à 2 300, soit 300 habitants de moins.

- **Une population qui tend au vieillissement**

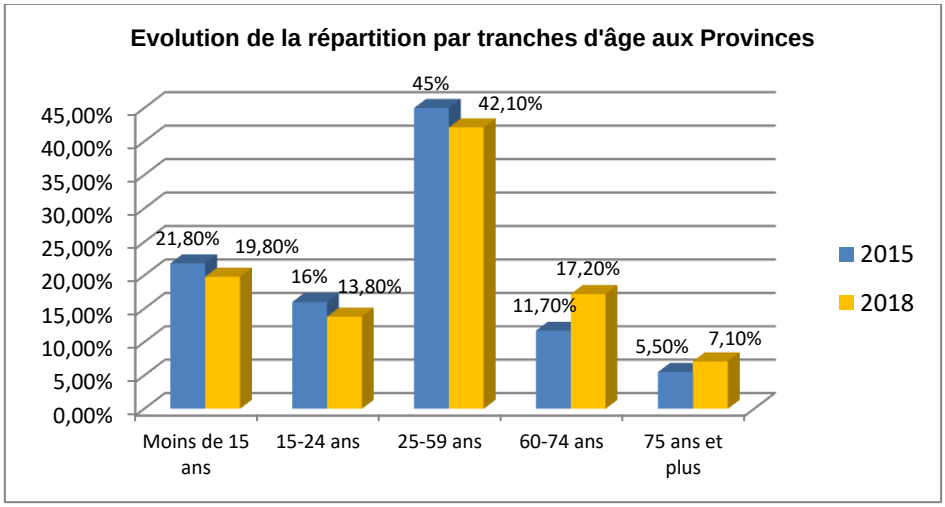

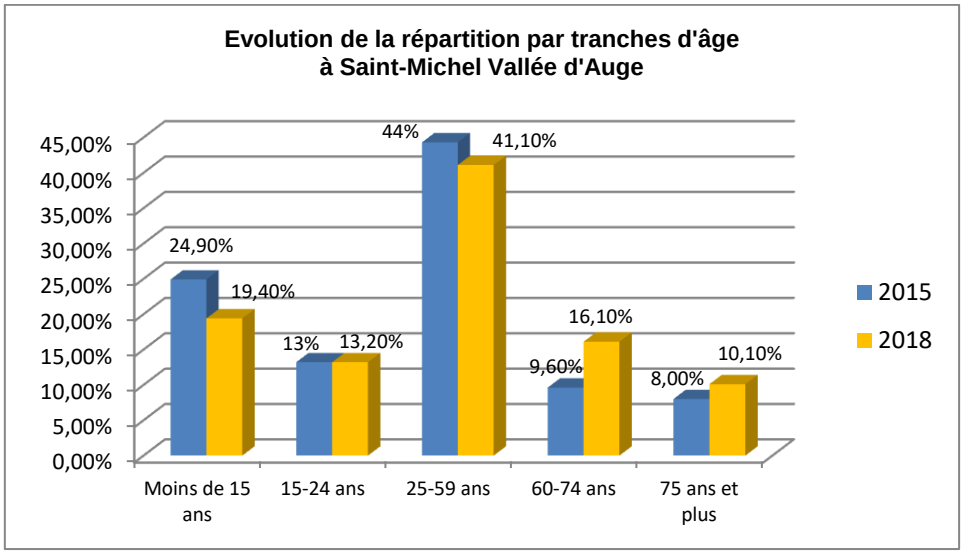

Les moins de 25 ans représentent environ 1/3 de la population des quartiers (33.6% aux Provinces et 32.6% à Saint-Michel Vallée d'Auge (contre 26.7% pour la ville d'Argentan). Cependant, la part de cette tranche d'âge tend à diminuer entre 2015 et 2018.

Les 60 ans et plus représentent environ ¼ de la population des quartiers (24.3% aux Provinces et 26.2% à Saint-Michel Vallée d'Auge (contre 32.7% pour la Ville d'Argentan): la part de cette catégorie d'âge a augmenté entre 2015 et 2018.

Par ailleurs, il est à noter que la part de la population étrangère aux Provinces s'élève à 12.4 % contre 7.4% à Saint-Michel Vallée d'Auge.

- ⇨ Une population relativement jeune avec une tendance au vieillissement.
- ⇨ La population de Saint-Michel Vallée d'Auge est plus âgée que celle de Provinces.
- ⇨ Le taux de population d'origine étrangère est sensiblement plus élevé aux Provinces.

- **Des ménages isolés et un grand nombre de familles monoparentales**

Provinces	2015	2019
Ménages isolés	51%	49,60%
Familles monoparentales	28%	35,40%

Saint-Michel Vallée d'Auge	2015	2019
Ménages isolés	54,40%	55,50%
Familles monoparentales	33.5%	42,10%

- ⇨ Les ménages isolés sont très représentés à Saint-Michel Vallée d'Auge.
- ⇨ La part des familles monoparentales est très élevée dans les deux quartiers et a augmenté entre 2015 et 2019.
- ⇨ Par ailleurs, même si les ménages seuls sont nombreux aux Provinces, on constate que le quartier est davantage habité par des familles que le quartier Saint-Michel Vallée d'Auge.

- **Des habitants aux revenus faibles**[12]

Un revenu médian en légère hausse entre 2013 et 2018
- de 13 040 € à 14 380 € pour les Provinces,
- de 12 865€ à 13 900 € pour Saint-Michel Vallée d'Auge,
- A titre de comparaison, le revenu médian sur la ville d'Argentan est de 18 410 € en 2018.

La part des ménages imposés
- 23.3% aux Provinces et 24.6% à Saint-Michel Vallée d'Auge,
- Cette proportion est deux fois moins importante que sur l'ensemble de la Ville.

Les prestations sociales
- Constituent ¼ des revenus des ménages (25.4% aux Provinces et 24.6% à Saint-Michel Vallée d'Auge) : deux fois plus qu'à l'échelle d'Argentan.
- Le quartier Saint-Michel Vallée d'Auge concentre 33.2% des allocataires de l'AAH de la commune.
- Les Provinces concentrent 500 allocataires CAF en 2019 et Saint-Michel Vallée d'Auge, 939.
- ⇨ Les habitants des QPV représentent 41.6% des allocataires argentanais de la CAF.

Pour les deux quartiers, le taux de pauvreté est très élevé :
- Les Provinces : 40.8% en 2018 contre 44.4% 2013 (en légère diminution),
- Saint-Michel Vallée d'Auge : 44% en 2018 contre 42.40% en 2013 (en légère augmentation),
- ⇨ Le taux de pauvreté dans les quartiers prioritaires représente environ le double de celui de la ville d'Argentan (23.4% en 2018).

[12] *Sources : filosofi 2018, insee 2019,Cnaf, Fichier des allocataires des CAF au 31 décembre 2021, Cnam, Bénéficiaires du régime général de l'assurance maladie au 01 janvier 2022*

- **Une population faiblement qualifiée et mois active que dans le reste de la ville**

Le niveau de formation des demandeurs d'emploi[13] :

Environ 80% des demandeurs d'emploi ont un niveau CAP/BEP ou moins :

- Aux Provinces : 55.9% ont un CAP/BEP et 21.6% ont un niveau inférieur au CAP/BEP,
- A Saint-Michel Vallée d'Auge : 49% ont un CAP/BEP et 31.8 % ont un niveau inférieur au CAP/BEP,
- ⇨ Les demandeurs d'emploi résidant à Saint-Michel Vallée d'Auge sont moins diplômés qu'aux Provinces.

Environ 1/3 des jeunes de 16 à 25 ans sont sans emploi ni formation[14] :

- Aux Provinces : 36.3%
- A Saint-Michel Vallée d'Auge : 31.4%

En mars 2023, selon les données de Pôle emploi et de la Mission Locale :

Dans le quartier des Provinces

- 243 demandeurs d'emploi (16.5% des habitants du quartier) dont 46 ont moins de 26 ans,
- 18.2% des demandeurs d'emploi de la commune habitent aux Provinces,
- 40.7% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi,
- 57 personnes sont inscrites à la Mission locale,
- Un taux d'emploi qui a baissé entre 2010 et 2018 de 44% à 35.30%.

Dans le quartier Saint-Michel Vallée d'Auge

- 361 demandeurs d'emploi (13.48% des habitants du quartier) dont 61 ont moins de 26 ans,
- 26.4% des demandeurs d'emploi de la commune habitent à Saint-Michel Vallée d'Auge,
- 43.8% des demandeurs d'emploi sont inscrits depuis un an ou plus à Pôle emploi,
- 82 personnes sont inscrites à la Mission locale,
- Le taux d'emploi est stable entre 2013 et 2018, de 42.8% à 42.10%.

- **Des quartiers composés très majoritairement de locataires[15]**

Les Provinces

- 85% de résidences principales
- 15% de logements vacants
- 91% de locataires
- 95% de logements sociaux
-

Saint-Michel Vallée d'Auge

- 85% de résidences principales
- 14.5% de logements vacants
- 90.5% de locataires
- 77.2% de logements sociaux

⇨ La proportion de logements sociaux est plus élevée aux Provinces.

[13] *Données Pôle emploi-DARES 2021*
[14] *Insee 2017*
[15] *Source : Insee, Recensement de la Population 2019*

- **Données urbaines**

Les Provinces

- Un quartier qui n'a pas bénéficié de projet de renouvellement urbain (PRU),
- Un quartier enclavé, qui vit en autonomie (équipements et services/commerces).

Saint-Michel Vallée d'Auge

- Un quartier qui a bénéficié d'un PRU sur la période 2005-2012,
- Et qui bénéficie actuellement d'un NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain) dont la convention a été signée en janvier 2022 (pour traiter notamment la partie Vallée d'Auge non incluse dans le premier PRU).

2/ Les axes du contrat de ville « Engagements quartiers 2030 »

2-1 La méthodologie

Dans le cadre de l'élaboration du contrat de ville 2024-2030, des concertations avec les habitants et les partenaires ont eu lieu en 2023 :

- Afin de permettre la prise en compte de la parole des habitants dans la construction du Contrat de ville 2024-2030, les habitants ont été sollicités sur la période juin-septembre 2023 pour recueillir leurs avis sur leurs quartiers, leurs besoins, leurs attentes :
    - Deux réunions publiques à destination des habitants en juillet 2023
    - Des questionnaires soumis aux habitants entre juin et octobre 2023
- Deux temps de groupes de travail avec les partenaires, les associations et les services de l'administration partagée ont eu lieu en septembre et novembre 2023.

Ces différents temps, avec les habitants, les partenaires, les associations ont permis d'identifier des objectifs stratégiques et opérationnels ainsi que des actions à mettre en œuvre dans les quartiers prioritaires.

2-2 Les axes identifiés

Quatre axes ont été identifiés :

1- Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer

2- Accompagner et être ressource pour les habitants

3- Animer et ouvrir les quartiers

4- Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés

Le volet santé/prévention du Contrat de ville sera en lien avec le déploiement du plan d'action du RTPS (Réseau Territorial de Promotion de la Santé) et du Contrat local de Santé. Des focus QPV seront identifiés.

Les priorités de l'ARS pour le territoire de l'Orne sont :

- La nutrition (alimentation et activité physique)
- La lutte contre les addictions
- La santé mentale

2- 3 Le plan d'action et les enjeux

PLAN D'ACTION DU CONTRAT DE VILLE « ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030 »

Axe 1 : Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer
1/ Améliorer la communication et l'information aux habitants
2/ Améliorer l'interconnaissance et la communication entre partenaires

Axe 2 : Accompagner et être ressource pour les habitants
1/ Lever les freins
2/ Accentuer la présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers
3/ Développer le lien avec les structures d'insertion
4/ Développer le lien avec les entreprises
5/ Développer des actions avec les établissements scolaires

Axe 3 : Animer et ouvrir les quartiers
1/ Favoriser le lien social et le développement d'animations
2/ Développer les mobilités
3/ Favoriser l'ouverture culturelle
4/ Favoriser l'ouverture sportive

Axe 4 : Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés
1/ Poursuivre le développement d'actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance
2/ Favoriser l'intégration des habitants
3/ Adapter le cadre de vie et les logements aux besoins
4/ Accompagner les habitants dans le projet de renouvellement urbain et améliorer la résilience

Une fois par an, un comité technique sera organisé avec les partenaires afin de définir pour l'année suivante les actions prioritaires à développer par rapport aux objectifs énoncés dans le contrat de ville.

Par ailleurs, il est souhaité que l'évaluation des actions, les indicateurs à mettre en place et le portage des actions soient déterminés avec l'ensemble des partenaires lors de ce comité technique :
- En 2024 : la démarche d'évaluation sera abordée : comment envisage-t-on l'évaluation des actions ? Qui fait quoi ? Sous quels délais ? Quels indicateurs ?
- A partir de 2025 : l'évaluation des actions de l'année passée et/ou en cours pourra être réalisée et présentée.

AXE 1 : DÉCLOISONNER LES PRATIQUES, MIEUX COMMUNIQUER ET MIEUX INFORMER

Les enjeux identifiés

D'une part, beaucoup de dispositifs partenariaux existent sur le territoire. L'intérêt n'est pas d'en créer de nouveaux mais de mieux les connaitre, les articuler et surtout d'améliorer la coopération entre structures, accroitre la transversalité pour gagner en efficacité et en efficience.

⇨ L'interconnaissance est donc un aspect à renforcer.

D'autre part, la communication institutionnelle et partenariale sur les projets, actions ou animations n'est pas adaptée aux habitants. Nous avons des difficultés à rendre lisible le rôle des acteurs auprès des habitants, et attractives les différentes actions initiées.

⇨ Il serait pertinent de développer l'aller vers et de repenser nos modes de communication si nous souhaitons toucher les publics et les faire venir.

Zoom sur : Le Conseil Citoyen

Afin de favoriser la participation des habitants et la prise en compte de la parole des habitants, le Conseil Citoyen a été créé en 2016 dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020. Il est organisé en association depuis 2017.

Le Conseil Citoyen a un rôle de relais entre les habitants et les services de la ville : donner de l'information aux habitants d'une part ; faire remonter les problématiques vers les services d'autre part.

En 2024, les membres du Conseil Citoyen sont au nombre de 5 alors qu'ils étaient 12 en 2017.

Pour ce nouveau Contrat de ville, il s'agit de favoriser la relance du Conseil Citoyen, de gagner en visibilité et d'envisager un renouvellement afin de créer une nouvelle dynamique. Le Conseil Citoyen est en effet un levier permettant d'impliquer les habitants des quartiers dans les actions/projets à mettre en place dans les quartiers prioritaires.

Par ailleurs, d'autres modes de participation des habitants pourront être envisagés dans ce Contrat de ville en complément du Conseil Citoyen.

Objectif stratégique 1 : Améliorer la communication et l'information aux habitants		
Objectifs de résultats ➢ **Adapter les communications au public afin de toucher davantage les habitants des QPV.**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Diversifier et adapter la communication sur les projets et actions** ➢ **Améliorer la lisibilité des actions et des acteurs** ➢ **Renforcer la participation active des habitants (mobiliser, susciter, rassurer)** ➢ **Mieux prendre en compte les besoins et envies des habitants : construire avec les habitants**	**Favoriser le « aller vers »** - Faire revivre la caravane des possibles - Créer un nouvel outil, type « Proxibus », pour être itinérant et s'installer au cœur des quartiers - Acquérir et mutualiser l'utilisation de triporteurs pour mettre en place différentes actions (à destination des jeunes, des seniors …)	> Objectif : utilisation au moins une fois par trimestre - Nombre d'actions avec l'utilisation de la caravane, du triporteur ou du « Proxibus »
	Supports de communication - Proposer des modes de communications innovants : crieur de rue/crieur public, triporteur (réalisation d'itinéraires précis) - Favoriser le bon support et le bon message de communication pour toucher un public le plus large possible (aller vers les familles, les habitants, les établissements scolaires) - Mettre en place des panneaux d'information (générale et par quartier) dans chaque quartier	> Objectif : communication pour promouvoir les animations et évènements (au moins une fois par trimestre) - Nombre d'utilisations du triporteur -Nombre et type de communications orales dans les quartiers - Liens avec le service communication - Date d'installation des panneaux - Localisation des panneaux
	S'appuyer sur le service de médiation de quartier pour diffuser des informations aux habitants	> Objectif : donner de l'information plusieurs fois par semaine - Type d'informations diffusées - Quelles méthodes utilisées
	Créer le contact avec les habitants en sortant des structures - Identifier les lieux stratégiques pour capter les habitants : sorties des écoles, Hôtel de Ville et Champ de Foire (lieux de passage des jeunes), aires de jeux et guinguette l'été, bars V&B et Le Bentley, arrêts de bus	- Quels lieux identifiés - Quelles informations abordées
	Continuer de développer les actions Promeneurs du Net	> Objectif : poursuivre le dynamisme existant (en 2023, 17 actions menées et 500 participants) - Nombre et lieux d'interventions - Thématiques abordées
	Lancer une enquête auprès des jeunes (politique jeunesse) : - sur leur vie à Argentan (multithématiques sur leurs besoins, les lieux de fréquentation, ce qu'ils aiment, n'aiment pas…) (PIJ) - sur leur santé (Prévention et promotion de la santé)	- Date du lancement de l'enquête - Résultats de l'enquête
	Mieux faire connaître les élus référents des quartiers : mise en place de temps de présence des élus dans les quartiers pour aller à la rencontre des habitants.	> Objectif : un temps par mois dans un quartier différent de la ville - Type de communication réalisée - Nombre de réunions en pied d'immeuble - Nombre d'habitants présents

Objectif stratégique 2 : Améliorer l'interconnaissance et la communication entre partenaires

Objectifs de résultats

- **Augmenter le nombre de projets co-construits, répondant aux besoins des habitants et du territoire, grâce à une interconnaissance effective des acteurs.**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Interconnaissance des acteurs sur le territoire : le « qui fait quoi » et connaitre les limites d'intervention de chacun** ➢ **Travailler sur la transversalité, le réseau** ➢ **Eviter la multiplication des dispositifs et mieux articuler les dispositifs existants** ➢ **Remettre en question nos façons de fonctionner en tant que professionnels** ➢ **Mutualiser les moyens/compétences entre les différents partenaires** ➢ **Inciter au développement de projets multi-partenariaux**	**Maintenir les réseaux d'acteurs/partenaires** : - le REC (Réseau Educatif Concerté): interconnaissance, prendre du recul sur sa pratique - les RAC (Réseau d'Actions Coordonnées)	> Objectif : 7 réunions REC par an - Nombre de réunions REC par an - Nombre de participants > Objectif : 1 réunion RAC tous les 2 mois - Nombre de réunions RAC - Nombre de situations abordées
	Maintenir la fonction de liant du PRE (travail sur les représentations des familles envers les institutions et accompagnement vers les secteurs du social, du soin…)	> Objectif : poursuivre la dynamique du PRE (150-160 jeunes en file active) - Nombre de familles et enfants dans la file active
	Développer des rencontres plus informelles (petits déjeuners des partenaires) pour présenter et échanger sur les dispositifs existants, les missions des acteurs, les nouveaux interlocuteurs…	- Nombre de temps informels - Type de rencontres - Identification des thèmes - Nombre de participants
	Développer les liens entre les référents sociaux et les structures d'emploi et d'insertion (pour les clauses d'insertion, lever les freins, accompagner vers l'emploi)	- Nombre de temps de rencontres - Thématiques abordées
	Améliorer le parcours de l'information : - Réunions de réseau (REC …) : faire redescendre les informations au sein des structures - Associations : informer les adhérents	
	Réaliser une carte mentale interactive/ un guide des structures existantes sur le territoire	- Nombre de réunions avec les partenaires -Diffusion de la carte mentale aux partenaires

AXE 2 : ACCOMPAGNER ET ETRE RESSOURCE POUR LES HABITANTS

Les enjeux identifiés

De nombreux habitants ont des difficultés à accéder à un emploi, à sortir de leurs zones de confort, à accéder à une vie sociale « standard ». Certains jeunes sont désorientés, en posture d'échec et/ou d'abandon, avec en parallèle des parents qui peuvent être démissionnaires et sans repère par rapport à leur mission éducative. Certains habitants sont en rupture par rapport à la société actuelle, perdus par rapport aux nouvelles pratiques sociétales.

- ⇨ Il est important d'accompagner, de donner les moyens à ces populations de retrouver un équilibre, lever les freins, retrouver sens et confiance, pour être en capacité de se construire et de progresser.

- ⇨ Par ailleurs, les enjeux autour l'emploi et de l'insertion sont importants. Il convient d'apporter des réponses, de favoriser le développement de parcours vers l'emploi et la mise en place de projets.

Zoom sur : Le Programme de Réussite Educative (PRE)

Le PRE est un dispositif de prévention qui prend en compte l'enfant, dans sa globalité, son environnement social et familial, ainsi que la singularité de la situation. Il propose à la famille un soutien éducatif, culturel, social et sanitaire selon les besoins, où les activités proposées mêlent soutien scolaire, écoute de l'enfant-famille et activités extrascolaires, contribuant à l'épanouissement du jeune en question.

En 2023, le PRE s'est étoffé et est désormais composé d'un coordinateur, de 2 référentes familles et d'un médiateur socio-éducatif.

Sur l'année 2023, 170 enfants ont constitué la file active du Programme de Réussite Éducative, soit un total de 87 familles. Les entrées et sorties dans le dispositif sont étudiées au sein d'une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS) composée de partenaires de différents horizons (Education nationale, maison des ados, DTAS, établissements scolaires, centre social …).

En plus des accompagnements individuels, le PRE tient à s'inscrire dans une logique de projets/actions co-construits avec les partenaires : actions collectives multithématiques ; Réseau Educatif Concerté (analyse de pratiques professionnelles, laboratoires d'actions) constitué d'une dizaine d'institutions et une quinzaine de professionnels.

Le PRE est ainsi très identifié sur le territoire et est un partenaire sur lequel s'appuyer pour développer des projets innovants et répondant aux besoins des habitants et du territoire.

Objectif stratégique 1 : Lever les freins		
Objectifs de résultats ➢ **Augmenter, pour les publics empêchés, les accès vers les parcours d'insertion et d'emploi :** au 30 novembre 2022, 460 mesures du Programme local d'insertion et de cohésion sociale ont été mobilisées pour les bénéficiaires du RSA, dont 41% d'actions à visée sociale et en faveur de la mobilité, et 59% d'actions à visée professionnelle.		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Travailler les savoir-être (être à l'heure, respect des règles…)** ➢ **Adapter les gardes d'enfants aux besoins** ➢ **Remobiliser sur la valeur travail** ➢ **Capter le public faisant face à l'illettrisme et l'illectronisme** ➢ **Accompagner les habitants éloignés de l'emploi** ➢ **Créer des espaces d'échanges (entre parents et professionnels) autour de la petite enfance**	**Garde d'enfants** - Améliorer la connaissance des différents services existants sur la garde d'enfants	- Groupe de travail sur la garde d'enfants : nombre de réunions - Dates de visites des structures - Partenaires présents
	S'appuyer sur les associations notamment d'insertion pour travailler sur les savoir-être, savoir vivre et le aller vers	> Objectif : rencontres collectivité/SIAE plusieurs fois par an - Nombre d'habitants des QPV orientés vers les chantiers d'insertion, stages
	Parents/enfants - Remobiliser les jeunes parents via une double entrée « parentalité/emploi » : accueil avec les enfants, présence de plusieurs intervenants (CIP, sophrologue…) pour lever les freins, visites de modes de gardes… (projet porté par l'Etape et cofinancé par le Département et la CAF) - Proposer des ateliers à des groupes de « mamans solos » (Projet Département et PRE) - Développer des temps/lieux d'accueil Parents-enfants : pour l'éveil, la complicité parents/enfants (MDC : ateliers parents-enfants, temps de répit pour les parents …)	- Nombre de séances, réunions, visites - Contenu des séances, réunions, visites - Nombre d'intervenants - Nombre de participants des quartiers - Quels retours des habitants des quartiers
	Mobilité - Agir sur la mobilité physique et psychologique : poursuivre l'action Mobylis (Permis B) …	> Action pluriannuelle dans le cadre de l'AAP -Nombre d'actions sur la mobilité -Nombre d'habitants des quartiers
	Illectronisme - Faire connaître les conseillers numériques déployés par le Département - Développer des actions sur le territoire	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Populations d'origine étrangères - Développer les liens avec les associations du territoire qui permettent aux	> Objectif : 2 réunions par an

	habitants d'origine étrangère de se perfectionner en maitrisant la langue française (exemple : La Maison des Mots, Les Mots du Bout du Monde…) - Développer des parcours simultanés emploi/logement pour les populations réfugiées, nouvellement arrivées (Programme Agir)	- Nombre de réunions à destination des associations en lien avec les populations étrangères
	Jeunes - Contribution du PIJ à l'accès aux droits et à l'information des jeunes dans les QPV (mobilisation de financements dédiés) - Déployer la boussole des jeunes	- Nombre de réunions du PIJ à destination des jeunes des quartiers - Nombre d'habitants des QPV touchés
	Jeunes/seniors - Travailler sur des actions intergénérationnelles pour lever les a priori et recréer du lien	- Nombre de rencontres entre partenaires pour développer des actions - Nombre d'actions intergénérationnelles réalisées - Nombre de publics PQV touché
	Public féminin monoparental - Favoriser le retour à l'emploi avec une adaptation aux contraintes familiales (horaires, garde d'enfants)	- Nombre de temps de sensibilisation aux entreprises
	France travail Développer des actions (Engagements solidaires, bénévoles) autour de la mise en place de France travail pour accompagner les habitants dans le changement (France travail / RSA 15-20h) : valoriser les temps de présence en associations, lors des évènements emploi	
	Mettre en place des actions innovantes autour de la solidarité et de l'utilité sociale avec des habitants volontaires (Pacte des solidarités) : - Plateforme de gardes bénévoles volontaires sur les temps périscolaires - Les échanges de services (Ex : MDC, atelier échanges de savoirs)	- Sensibilisation des habitants - Réalisation de la plateforme - Nombre d'habitants des QPV présents dans les ateliers - Bénéfice des ateliers pour les habitants

Objectif stratégique 2 : Accentuer la présence des acteurs de l'emploi dans les quartiers

Objectifs de résultats

- **Diminuer le nombre de demandeurs d'emploi (en mars 2023 : 604 inscrits à Pôle emploi et 139 à la mission locale) en les orientant sur des évènements emploi/formation pour déclencher des parcours vers l'emploi/formation.**
- **Diminuer la part des jeunes sans emploi ni formation (plus de 30% des 16-25 ans des quartiers en 2017), en les remotivant via des animations et évènements, pour provoquer des inscriptions dans un parcours (études, stages, formation, emploi).**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Remobiliser les publics** ➢ **Cibler les populations vulnérables ou invisibles**	**Mettre en place des évènements ludiques et conviviaux :** - Job dating (France travail / sports / entreprises) - Rencontres entre des entreprises ayant des métiers en tension et les habitants des QPV et/ou publics éloignés de l'emploi (Corner de l'emploi, Bar à CV) - Des actions interpartenariales sur des journées/semaines thématiques - S'appuyer sur des évènements (festifs, conviviaux) pour créer des animations et faire venir des entreprises pour échanger avec les habitants sur le sujet de l'emploi	> Objectif : Actions plusieurs fois par an -Nombre de partenaires mobilisés -Nombre d'entreprises présentes -Nombre d'évènements réalisés -Nombre d'habitants QPV par évènements -Nombre d'habitants ayant accédé à un parcours vers l'emploi (formation, stage, contrats)
	Redonner de la motivation, donner de l'ambition aux jeunes : - Organiser des rencontres avec des personnes reconnues : un évènement autour de la venue d'un ancien jeune du quartier, de la ville ou de la région qui aurait réussi (ex : Allan Petre qui rejoint la Nasa, Orelsan…). Associer un groupe de parents à la co-construction du projet. - Organiser des rencontres autour de témoignages d'habitants qui ont effectué « un beau parcours »	- Nombre d'évènements organisés - Nombre d'habitants des quartiers dont les jeunes
	Maintenir un poste de Coach emploi / développement économique: quelles missions ? quels financements ?	- Bilan du poste de coach du dispositif « mon quartier, ma solution » : quelle plus-value, quelle faiblesse, quel manque ?
	Mener une action en direction des parents de jeunes adultes (ni en emploi ni en formation). Ex : café des parents	- Partenaires impliqués - Types d'actions menées - Nombre d'habitants des QPV présents

Objectif stratégique 3 : Développer le lien avec les structures d'insertion

Objectifs de résultats

- **Augmenter le nombre de contrats aidés au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.**
- **Augmenter le nombre de projets ESS déposés dans le cadre de l'AAP (en 2024, 1 dossier déposé sur un total de 32).**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Accompagner le développement de projets en Economie Sociale et Solidaire** ➢ **Favoriser la logique de parcours vers l'emploi**	**Accompagner le développement de projets en cours** : - la friperie - la recyclerie	> Objectif : rencontres collectivité/SIAE plusieurs fois par an -Nombre d'habitants des QPV salariés en SIAE -Nombre d'habitants des QPV en contrats aidés -Nombre de réunions entre les SIAE et la collectivité pour envisager comment capter le public QPV et l'inscrire dans un parcours. -Mise en place des projets ESS -Informations apportées aux habitants
	Initier des projets autour du réemploi, la récupération des matériaux, la gestion des déchets	
	Valoriser les actions existantes : aide à la personne, chantier d'insertion, fabrication de produits d'hygiène certifiés bio … Favoriser le développement de nouveaux projets	
	Association APIS (Accompagnement Professionnel et Insertion Sociale) : améliorer sa visibilité	

Objectif stratégique 4 : Développer le lien avec les entreprises

Objectifs de résultats

- **Augmenter le nombre d'entreprises sensibilisées afin qu'elles puissent proposer des stages, formations ou contrats aux habitants des quartiers.**
- **Agrandir l'éventail des choix d'orientation des élèves par des interventions sur les métiers, les entreprises.**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Renforcer le partenariat avec le monde de l'éducation** ➢ **Impliquer les partenaires – entreprises de manière plus active dans les projets**	**Lien entreprises / habitants** - Développer les immersions, stages en entreprises, PMSMP (Période de mise en situation professionnelle) - Mettre en place des « vis ma vie » pour faire comprendre le fonctionnement des structures - Développer les portes ouvertes des entreprises (lien avec la CCI) - Accompagner les entreprises dans l'accueil des publics en difficultés	-Nombre d'habitants des quartiers orientés -Nombre de parcours vers l'emploi engagés -Nombre de rencontres pour sensibiliser les entreprises -Nombre et type d'entreprises sensibilisées
➢ **Améliorer la visibilité du PAQTE pour les partenaires et les habitants : quelles sont les entreprises, quels sont leurs engagements ?**	**Lien avec l'Education Nationale** - Développer des actions avec l'Education Nationale (les collèges et lycées) : métiers en tournées … - Communiquer sur les cordées de la réussite (présenter les projets)	- Nombre de rencontres entre structures de l'emploi et établissements scolaires - Nombre d'actions réalisées - Nombre d'élèves impliqués
➢ **Entreprises : s'adapter au nouveau contexte, se faire connaître**	Favoriser l'implantation d'activités dans les QPV	-Nombre d'activités créées

Objectif stratégique 5 : Développer des actions avec les établissements scolaires

Objectifs de résultats

- **Diminuer la part des jeunes sans emploi ni formation (plus de 30% des 16-25 ans des quartiers en 2017) via la prévention du décrochage.**
- **Augmenter le nombre de projets co-construits (en 2024, 2 dossiers déposés par les collèges dans le cadre de l'AAP).**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Articuler les objectifs des CESCI (Comité Education Santé Citoyenneté) avec ceux du contrat de ville**	**Prévenir le décrochage scolaire** (perte de sens, d'ambition) - Travailler avec les établissements scolaires, le jeune et les parents - Capter et retenir les jeunes sans solution (obligation d'éducation entre 16 et 18 ans) - Développer davantage de liens avec les lycées qui ont une instance en interne d'identification des décrocheurs - Se rapprocher du coordinateur contre le décrochage scolaire de l'Education Nationale qui intervient sur un bassin d'éducation défini	-Temps de rencontres -Nombre de décrocheurs et évolution du nombre
➢ **Travailler avec les établissements scolaires sur les politiques de prévention**	**Utiliser la méthodologie des « cités éducatives »** pour inscrire le jeune dans un parcours, pour co-construire un projet avec les partenaires du territoire Développer à moyen terme une cité éducative	- Nombre de réunions pour la co-construction de projets - Partenaires associés - Projets développés
➢ **Construire avec l'Education Nationale des actions en faveur des jeunes de 0-25 ans et de leurs familles**	Soutenir les projets qui permettent de développer l'esprit critique des jeunes	- Nombre d'actions réalisées - Identification des partenaires impliqués -Nombre d'habitants des quartiers concernés
➢ **Repérer les jeunes en décrochage**	Continuer à développer les Compétences Psycho-Sociales (CPS)	- Nombre de séances CPS réalisées - Identification des établissements - Nombre d'élèves touchés
	Développement de liens entre le centre social et la mission locale (co-construction d'actions communes)	-Nombre de temps de rencontres -Thématiques abordées

AXE 3 : ANIMER ET OUVRIR LES QUARTIERS

Les enjeux identifiés

Les habitants sont en attente d'animations, d'évènements mis en place dans les quartiers, où ils souhaitent retrouver une ambiance conviviale. En parallèle et comme précisé dans l'axe 1, les partenaires et structures souhaitent développer les démarches de « aller vers » afin de toucher les habitants autrement. Enfin, les quartiers prioritaires ont certes besoin d'être décloisonnés, ouverts sur la ville, mais les habitants ont également besoin d'utiliser et de s'approprier davantage leur quartier.

⇨ Il est primordial de réinvestir l'espace public, de l'animer, d'être accessible et de permettre aux habitants de redécouvrir leur quartier.

Zoom sur : Le centre social et d'initiatives municipal (La Maison du Citoyen)

Installé dans la partie Vallée d'Auge du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge, le centre social est amené à se déployer au sein des quartiers prioritaires afin de gagner en visibilité et créer une dynamique.

L'un des enjeux est d'investir l'Espace Gisèle Halimi situé dans le quartier des Provinces afin de faire de cet espace, un espace d'accueil et d'activités pour les habitants.

Centre social promoteur de santé, la Maison du Citoyen écrit en 2024 son projet social de renouvellement d'agrément auprès de la CAF, pour la période 2024-2028.

Objectif stratégique 1 : Favoriser le lien social et le développement d'animations		
Objectifs de résultats ➢ **Augmenter le nombre d'habitants des quartiers présents dans les animations et les évènements (la part des habitants présents à certaines animations proposées est très faible).**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Mettre en œuvre le projet de centre de la Maison du Citoyen** ➢ **Redéfinir et restructurer le secteur jeunesse de la MDC**	**Déployer le centre social** aux Provinces (Espace Gisèle Halimi) : pendant les vacances et à terme investir davantage le lieu Développer la présence du centre social à Saint-Michel	> Objectif : Investir le quartier des Provinces les mercredis et pendant les vacances scolaires - Nombre d'ateliers de la MDC réalisés à l'Espace Gisèle Halimi - Nombre d'habitants des quartiers ayant participé aux animations - Nombre d'ateliers ou animations de la MDC réalisés à Saint-Michel - Nombre d'habitants des quartiers ayant participé aux animations
➢ **Développer des actions hors les murs** ➢ **Proposer des activités interquartiers** ➢ **Faire découvrir les structures dans les quartiers** ➢ **Développer la médiation socio-éducative**	**Organiser des animations dans les quartiers et les renouveler**. C'est la récurrence des actions sur un temps long qui permettra le changement des habitudes et de gagner la confiance des habitants.	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Organiser des animations/évènements dans les quartiers voire en inter-quartiers sur différentes thématiques - Olympiades, carnaval, tournois sportifs, défis cuisine, concours de chant… - Créer une animation innovante : escape game (parcours dans les quartiers) - Concevoir, en lien avec l'office de tourisme, des randonnées accompagnées pour (re)découvrir son quartier et ses alentours - Animations autour des vergers plantés, city jardins, éco pâturage - Animations autour d'équipements (fours à pain, barbecue …) - Développer des actions « Défis familles » : thématiques diverses, monter des équipes par quartier	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Renouveler les actions « quartiers d'été » : - Conforter et développer les actions au sein des quartiers (services des sports, PRE, PIJ) - Faire venir les jeunes dans les structures existantes des quartiers (terrains 3x3, city stade …) - Développer la présence de la médiathèque sur certains évènements	> Objectif d'actions pendant les vacances d'été et à déployer à d'autres moment de l'année -Nombre d'animations interservices ou interpartenariales réalisées -Type d'actions ou animations réalisées -Nombre d'habitants des quartiers concernés

	Quartier des Provinces - Organiser une fête « des diversités » - Tester à nouveau la création d'un marché aux Provinces (à adapter aux besoins des habitants) - S'appuyer sur des lieux connus et reconnus des Provinces pour imaginer de nouveaux projets : les commerces du Forum, la Ludothèque - S'appuyer sur le Jardin aux Mille couleurs	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Développer des projets intergénérationnels (pour redonner du lien entre les générations)	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Associer les habitants en amont des activités et des animations	- Temps de rencontres
	Développer le lien entre les établissements scolaires des deux quartiers (spectacles partagés, correspondance entre écoles)	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
➢ **Développer un lieu collectif neutre pour recréer des liens** ➢ **Développer des espaces de convivialité**	**Créer un repair café dans le quartier Saint-Michel Vallée d'Auge** (portage par la Régie de quartier) : - Lieu de convivialité ouvert à tous pour prendre un café, discuter…dont le support « réparation » ne sera qu'un prétexte - Lieu qui pourrait également être une porte d'entrée pour d'autres partenaires pour rencontrer les habitants sur différents sujets - Différents projets partenariaux pourraient y voir le jour	> Objectif de mise en place en 2024-2025
	Exploiter La Rotonde (espace disponible ?) ou identifier un espace pour créer un lieu de convivialité où les habitants pourraient se retrouver	

Objectif stratégique 2 : Développer les mobilités		
Objectifs de résultats ➢ **Diminuer la part des habitants des quartiers confrontés à des freins liés à la mobilité** : au 30 novembre 2022, 460 mesures du Programme local d'insertion et de cohésion sociale ont été mobilisées pour les bénéficiaires du RSA, dont 41% d'actions à visée sociale et en faveur de la mobilité.		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Travailler sur la mobilité de manière générale** ➢ **Développer les mobilités douces (aux Provinces et à Vallée d'Auge)** ➢ **Développer l'apprentissage du vélo** ➢ **Développer des parkings à vélos à proximité des équipements notamment sportifs**	**Mettre en place des animations autour du vélo** : - savoir rouler - autoréparation (exemple : association ABCyclette) au cœur des quartiers, en pied d'immeuble	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Travailler avec Argentan Mobilité l'offre de transport public (horaires, capacités, régulation, communication sur le transport à la demande et autres offres)	> Objectif de temps de travail dès 2024-2025 - Nombre de réunions avec Argentan Mobilité - Prise en compte des remontées des agents sur le terrain - Elaboration d'une offre adaptée
	Favoriser les liaisons douces : vélo, marche, organiser des pédibus pour permettre la mobilité vers les équipements culturels, sportifs, de loisirs…	- Nombre de projets/actions en lien avec les liaisons douces - Identification des travaux « liaisons douces » réalisés
	Intégrer de façon systématique le sujet « mobilité » lors des fêtes des quartiers ou autres évènements ayant lieu au cœur des quartiers (présence de Mobylis pour animer des ateliers « savoir se déplacer », « vélo »…)	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Favoriser l'éducation aux mobilités (douces, départs en séjours collectifs avec hébergement, mobilités individuelles)	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Réfléchir à des chemins d'accès apaisés entre les Provinces et le reste de la ville	- Identification des cheminements avec des agents de terrains et des habitants

Objectif stratégique 3 : Favoriser l'ouverture culturelle		
Objectifs de résultats ➢ **Augmenter le nombre d'habitants des quartiers présents dans les animations et représentations culturelles.**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Faire venir les habitants dans des lieux culturels** ➢ **Développer des partenariats culturels**	**Développer un partenariat culturel entre le Quai des Arts et le quartier des Provinces** sur 3 ans (projet DRAC/Quai des arts)	> Projet de 2024 à 2026 - Nombre de rencontres/échanges avec les associations/structures - Nombre d'habitants des QPV orientés vers des actions/représentations
	S'appuyer sur les outils existants type FabLab et Micro-Folie	> Objectif : présence de la microfolie mobile à l'Espace Gisèle Halimi en 2025 - Nombre d'ateliers/interventions dans les quartiers et sur quelles thématiques - Nombre d'habitants des quartiers présents
	Renforcer la présence des habitants à la présentation de la saison culturelle du Quai des Arts (QDA) et aux représentations, proposer des présentations de la programmation aux associations	- Nombre de rencontres/échanges entre collectivité et associations
	Associer les habitants en amont de certaines représentations au QDA via la participation à des ateliers avant la découverte du spectacle	- Nombre de rencontres/échanges entre collectivité et associations/habitants
	Médiathèque : développer des animations hors les murs	- Types et nombre d'actions réalisées dans les quartiers - Liens avec des partenaires - Nombre d'habitants des quartiers présents
	Education artistique et culturelle : accueil du festival des histoires en ACM en 2024 ?	
	Utiliser l'écran du hall du champ de foire pour retransmettre des évènements culturels et sportifs (ex : les JO)	- Lien avec le service communication
➢ **Créer un espace culturel dans un quartier**	Développer une salle adaptée (théâtre, spectacle, animation autour de la lecture, ateliers…) dans un quartier (quid de la localisation, des financements et du portage ?) Ou fabriquer un outil « une boite noire » itinérant permettant la mise en place de spectacles	- Déterminer le besoin, les financements, la mise en œuvre

Objectif stratégique 4 : Favoriser l'ouverture sportive		
Objectifs de résultats ➢ **Augmenter le nombre de propositions d'activités/animations sportives à destination des habitants des quartiers (en 2024, 4 dossiers déposés dans le cadre de l'AAP).**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Développer des équipements sportifs** ➢ **Développer des actions pour inciter les habitants à « bouger »** ➢ **Valoriser les espaces existants**	**Déployer des actions** : - Défis dans le cadre des JO 2024 (ex: 2024 km) - Tournois sportifs interquartiers - Action « savoir nager » à destination des adultes - Action « savoir rouler »	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Mettre en place un pumptrack (pistes de niveaux pour rouler à vélos, trottinettes, skateboard) aux Provinces	- Déterminer le financement, la localisation, la faisabilité
	Développer des pistes cyclables sécurisées et des espaces de stationnements vélos	> Objectif de création de pistes cyclables à Saint-Michel Vallée d'Auge en 2025-2027 - Recensement des travaux de création ou restauration de pistes cyclables - Recensement des espaces de stationnements vélos
	Installer des bancs afin d'offrir la possibilité de se reposer à intervalle régulier (sport santé)	- Identification des besoins et des localisations - Nombre de bancs mis en place
	Valoriser les espaces verts derrière la maison des associations Maupassant et derrière l'école Jacques Prévert	- Identifier les besoins, les financements nécessaires

AXE 4 : OFFRIR AUX HABITANTS UN CADRE DE VIE ET UNE QUALITÉ DE VIE AMÉLIORÉS

Les enjeux identifiés

Deux quartiers : un en renouvellement urbain qui bénéficiera d'un environnement aménagé, paysagé, d'une mixité d'habitat ; un autre qui mérite des attentions pour ne pas que les habitants se sentent délaissés, oubliés. Un cadre de vie amélioré, serein, permet aux habitants de se sentir mieux dans leur quartier, de se l'approprier et le pratiquer davantage. Cela facilite le mieux vivre ensemble.

- ⇨ Des quartiers relativement calmes, où les politiques de prévention en œuvre sont à pérenniser et renforcer pour ne pas basculer dans le curatif.
- ⇨ La prise en compte de l'amélioration du cadre de vie est à continuer via les dispositifs et plan d'actions à déployer.
- ⇨ La déclinaison du CLSPD à l'échelle des quartiers, via les dispositifs de prévention et les mesures autour de la citoyenneté, est à poursuivre et à renforcer pour favoriser la tranquillité publique.

Zoom sur : Le Projet de Renouvellement Urbain du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge

La convention NPNRU a été signée en janvier 2022. Quatre maitres d'ouvrage sont concernés par la réalisation de travaux : Terres d'Argentan Interco, Ville d'Argentan, les bailleurs sociaux Logissia et Orne Habitat.

Les objectifs généraux du NPNRU sont :
- Améliorer le cadre de vie des habitants en profondeur et renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants
- Augmenter la diversité et rénover l'habitat
- Favoriser la mixité fonctionnelle

Les travaux envisagés sont :
- la démolition de 64 logements,
- la construction de 84 logements dont 49 en QPV,
- la requalification de 221 logements,
- la résidentialisation de 271 logements,
- des opérations d'aménagement public,
- la construction d'une école, la création d'un commerce.

Objectif stratégique 1 : Poursuivre le développement d'actions en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Objectifs de résultats

- **Augmenter la présence quotidienne/hebdomadaire (médiation, polices) dans les quartiers.**
- **Diminuer le décrochage et les expulsions scolaires (plus de 30% des 16-25 ans des quartiers en 2018 sont sans emploi ni formation).**

Objectifs opérationnels	Actions à mener	Indicateurs de suivi
➢ **Cibler le public adolescent**	**Ouvrir le RAC jeunes** aux lycées, à la MDC, au SPIP, PJJ	> Objectif : 3 RAC jeunes par an - Nombre de RAC jeunes - Liste des participants
➢ **Renforcer les partenariats notamment sur la tranche 16-18 ans pour le repérage, l'orientation, le suivi**	**Mettre en œuvre** **- Les mesures de responsabilisation** -Les conventions de rappel à l'ordre des mineurs (signatures novembre 2023) : permet de rencontrer et donc d'impliquer les parents quant à l'infraction de leur enfant	> Objectif : plusieurs mesures par an (2 réalisées en 2023, 1 début 2024) - Conventions avec les établissements scolaires - Bilans des accueils de jeunes en structures
➢ **Développer les liens entre collectivité, associations et établissements scolaires (activité jeunesse)**	Mettre en place l'exposition de la PJJ sur les droits et devoirs (13-18 ans)	- Date de la mise en place de l'exposition - Nombre de jeunes ayant vu l'exposition
➢ **Impliquer les familles dans leurs responsabilités face à l'incivilité de leurs enfants**	Mettre en place des chantiers école : le jeune doit être volontaire et acteur. Pour occuper les jeunes pendant les vacances scolaires (MDC, associations, bailleurs)	- Nombre de chantiers école réalisés - Identification des partenaires et des jeunes impliqués - Retour d'expérience
➢ **Lutter contre les violences intrafamiliales**	**Mettre en œuvre le contrat de lutte contre les violences conjugales, sexistes et sexuelles signé** en 2024	- Actions réalisées - Partenariats mis en place
➢ **Lutter contre les phénomènes de délinquance et d'incivilités**	**Continuer de proposer des journées interprofessionnelles pour former les acteurs**	- Nombre de journées de formation réalisées - Nombre de professionnels formés et identification des structures
➢ **Prévenir les phénomènes de radicalisation**	**Sensibiliser les personnels des écoles, des centres de loisirs aux violences intrafamiliales**	- Nombre de journées de formation réalisées - Nombre de professionnels formés et identification des structures
	Radicalisation : formations à renouveler auprès des acteurs et notamment des associations	- Nombre de journées de formation réalisées - Nombre de professionnels formés et identification des structures

➢ **Développer la présence physique dans les quartiers** ➢ **Retravailler la proximité** ➢ **Déployer la médiation de quartier sur l'ensemble de la ville**	**Accroître la présence physique de la police** dans les quartiers (par exemple à La Rotonde, au City-Stade des Provinces…)	- Nombre de tournées par semaine réalisées
	Développer des patrouilles mixtes (Police Nationale + Police Municipale)	- Nombre de tournées par semaine réalisées
	Renforcer le service de médiation de quartier et développer la présence dans les quartiers	- Nombre d'ETP en médiation - Nombre de tournées de quartier et d'habitants rencontrés
	Faire se rencontrer les polices et les habitants : programmation d'évènements (ex : Lisieux raid, l'association « Prox'Raid Aventure » organise des journées de rencontres entre polices et habitants)	- Co-construction partenariale - Nombre d'actions mises en place - Retour d'expérience
	Renouveler l'organisation de « diagnostics en marchant » 1 à 2 fois par an en associant, élus, agents, partenaires, habitants sur différents sujets	- Nombre de diagnostics en marchant réalisés - Analyse des remontées d'habitants

Objectif stratégique 2 : Favoriser l'intégration des habitants		
Objectifs de résultats ➢ **Diminuer les a priori entre habitants pour favoriser le bien vivre ensemble.**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Imaginer un mode d'accueil des nouveaux habitants (collectivité – bailleurs - partenaires locaux)**	**Mettre en place un projet d'accueil spécifique pour tous les nouveaux arrivants des quartiers** : - Temps d'accueil convivial (café-biscuits) : présentation du territoire, des structures, des activités et des lieux de vie, focus sur la gestion des déchets et les économies d'énergie (appartement témoin ?) - A mettre en place régulièrement tout au long de l'année, fréquence à définir selon les besoins - Pour le public étranger : s'appuyer sur les associations locales type Maison des Mots, Mots du Bout du Monde, Ensemble, et l'OEPRE, UPE2A …	- Co-construction partenariale - Recensement des nouveaux arrivants - Etude des besoins des nouveaux arrivants - Nombre de temps d'accueils conviviaux par an
➢ **Faire cohabiter les populations**	Organiser des évènements fédérateurs : - Compétition e-sport (compétition sportive de jeux vidéo) à accueillir (intergénérationnel / mixité / égalité femme-homme) - Organisation d'évènements/festival autour des cultures / des diversités : repas partagés, musiques du monde, Banquet citoyen (projet MDC/Femmes d'Argentan femmes du monde)	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*

Objectif stratégique 3 : Adapter le cadre de vie et les logements aux besoins		
Objectifs de résultats ➢ **Augmenter l'intérêt des habitants concernant leur quartier et leur cadre de vie.** ➢ **Diminuer la part des habitants insatisfait de leur cadre de vie.**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Améliorer le cadre de vie des habitants**	**Mettre en œuvre les conventions d'utilisation de l'abattement sur la TFPB** (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) : - Poursuivre la construction partenariale (collectivité / bailleurs) pour la définition des actions à inscrire dans les conventions. - Prendre en compte les besoins constatés sur le terrain et remontés par les habitants, les médiateurs de quartiers.	- Bilan des actions mises en œuvre et financées dans le cadre des conventions TFPB
	Quartier Saint-Michel Vallée d'Auge - **Mettre en œuvre le plan d'action GUSP** (Gestion Urbaine et Sociale de Proximité) dans le quartier en renouvellement urbain, avec un objectif d'extension, pour certaines thématiques, au quartier des Provinces - Thématiques à travailler : déchets (ordures ménagères, tri, encombrants) et sensibilisation, compostage collectif, échanges fonciers, communication, salle associative.	- Nombre de réunions partenariales thématiques - Bilan des groupes de travail - Mise en œuvre et suivi des projets
	Mettre en œuvre des marches exploratoires (diagnostic en marchant) pour identifier les besoins	- Bilan des diagnostics en marchant
	Mettre en place des équipements / mobiliers répondant aux attentes des habitants : tables de ping-pong aux Provinces, mobilier urbain sur les cheminements	- Analyse des remontées et besoins des habitants
	Continuer l'éducation à l'environnement et au développement durable en ACM	*A déterminer lors du comité technique partenarial annuel*
	Démolition de la Tour aux Provinces : accompagner les habitants	
	Projet de création de postes chez les bailleurs sociaux - Orne Habitat : projet de création d'un poste de « médiateur » pour gérer la vie sociale au sein des quartiers, les conflits de voisinage…et être le référent pour la collectivité (un poste par agence) - Logissia : projet de recrutement de 2 « éco-conseillers » (accompagnement des entrées dans les logements, fonctionnement des équipements, description des résidences, éco-gestes…)	- Date des embauches - Bilan des missions auprès des locataires - Retour d'expériences
➢ **Adapter les logements aux attentes des habitants**	Petits logements (actuellement en nombre insuffisants) - Développement de petits logements dans le cadre du programme ANRU - Importance de l'accès au logement des jeunes pour qu'ils puissent venir sur le territoire - Développement d'Hébergement Temporaire chez l'Habitant (Résidences Habitat Jeunes)	- Nombre de petits logements créés dans le cadre du PRU - Nombre d'hébergements de jeunes chez l'habitant - Retour d'expériences

	Logements adaptés PMR (vieillissement de la population) - Proposer des logements adaptés dans l'ensemble des programmes neufs - Proposer des aménagements, lors de certains programmes de réhabilitation, pour le maintien à domicile (mise en place d'ascenseurs …)	- Nombre de logements adaptés PMR réalisés dans les programmes neufs - Nombre de logements ou de bâtiments adaptés réalisés dans le patrimoine existant
	Gestion des vélos - Faciliter le stationnement vélo et sa sécurisation sur le patrimoine des bailleurs et dans l'espace public - Intégrer les garages à vélos dans les nouveaux programmes de logements	- Nombre d'abris vélos sécurisés et bornes mis en place - Nombre de programmes neufs intégrant des garages à vélos
➢ **Favoriser la mixité sociale dans l'habitat**	**La Convention Intercommunale d'Attribution (CIA)** doit être rédigée. Un recrutement est en cours pour la réalisation de cette mission. Ce document fixe la stratégie d'attribution des logements. La CIA devra prendre en compte : - les objectifs légaux et réglementaires à décliner selon les réservataires, soit 25% des attributions du 1er Quartile hors QPV - les règles d'attribution en flux dans le respect des objectifs Contingent Préfecture (non défini pour 2024) - les Publics Prioritaires - les sorties de structures d'hébergement	> Objectif de réalisation en 2025-2026 - Date de recrutement du chargé de mission - Actualisation du diagnostic - Mise en place des groupes de travail partenariaux - Date de la CIA finalisée
	Les relogements dans le cadre du PRU doivent respecter les objectifs suivants : - 20% de relogement dans le parc social neuf ou conventionné depuis moins de 5 ans - 50% de relogement en dehors du quartier en renouvellement urbain - 25% de relogement hors QPV	- Bilan des relogements et atteintes des objectifs cibles
➢ **Mettre en œuvre les travaux, inscrits dans les Plans Stratégiques de Patrimoine, dans les logements situés Quartier des Provinces**	Orne Habitat : Dans le cadre du plan stratégique de patrimoine, est prévu sur le quartier des Provinces - 2024 : la démolition de la tour Alsace-Lorraine de 50 logements - 2029 : la construction de 10 logements sur un foncier rue des peintres - 2033 : la réhabilitation thermique du groupe rue des Flandres de 48 logements - 2024-2025 : la réhabilitation complète électrique des bâtiments 16 et 18 rue des Flandres - 2024-2025 : la création de ventilation mécanique contrôlée sur plusieurs entrées, entre les entrées 2 et 10 Avenue des Provinces - 2024 : la réhabilitation de l'ancienne agence Orne Habitat, 7 rue d'Auvergne, en 3 logements T3 (livraison avril 2024)	- Dates de réalisation effective des travaux
	Logissia : Une campagne de reprise de l'ensemble des DPE des logements est en cours. Le bailleur a un objectif d'atteinte de la classe C pour ses logements à l'horizon 2030. Suivant les retours des DPE, des travaux de remplacement de composants seront potentiellement envisageables pour certains logements des Provinces	- Dates de réalisation effective des travaux

Objectif stratégique 4 : Accompagner les habitants dans le projet de renouvellement urbain et améliorer la résilience		
Objectifs de résultats ➢ **Qu'une majorité d'habitants s'approprient son quartier renouvelé.**		
Objectifs opérationnels	**Actions à mener**	**Indicateurs de suivi**
➢ **Développer un quartier plus résilient** ➢ **Redonner une dynamique de quartier** ➢ **Accompagner les habitants vers le changement**	**Accompagner les habitants dans le processus de transformation du quartier** - Continuer les ateliers de concertation - Développer des projets artistiques, culturels autour du PRU pour garder trace : sur le « avant-après », sur la mémoire du quartier …	- Nombre d'ateliers de concertation - Thématiques abordées - Nombre d'habitants présents -Bilan des projets réalisés sur la thématique du PRU - Nombre d'habitants associés aux projets
	Développer la résilience dans le projet de renouvellement urbain : comment atténuer les vulnérabilités du quartier et de ses habitants (volet climatique, social, économique)	-Bilan des actions visant à améliorer la résilience
	Communication sur le PRU - Faire évoluer la Maison du Projet (Vallée d'Auge) : itinérance, informations en sorties d'école, création d'un nouveau support plus interactif, ludique et manipulable, impliquer les écoles - Organiser des visites de chantier pour les habitants : visites du chantier de l'école Vallée d'Auge avec les élèves et les parents d'élèves (coupler les visites avec des actions de découverte des métiers)	-Bilan des actions d'information sur le PRU hors les murs -Bilan de l'utilisation de la maison du projet -Nombre de visites de chantiers -Associer l'école Anne Frank aux visites de chantiers
	Faire découvrir la nouvelle école au-delà du quartier	- Nombre d'actions/animations menées autour de l'école - Thèmes des actions/animations
	Communiquer sur la clause sociale d'insertion (environ 18 000h d'insertion sont fléchées pour les habitants des QPV) et préparer les publics des quartiers	-Bilan de la mission du facilitateur de la clause
	Développer une stratégie pour prendre en compte les espaces délaissés et/ou vide (urbanisme transitoire)	-Actions réalisées (nombre et type) sur les espaces délaissés ou en transition

3/ La gouvernance

3-1 Le pilotage

Le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » est piloté par la Ville d'Argentan. Le service Cohésion sociale de la mairie a en charge l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat.

Au sein du service Cohésion sociale, une équipe-projet est structurée afin de mener ces missions :

- La directrice du service Cohésion sociale : assure le suivi global du Contrat, l'élaboration de la stratégie,
- La responsable Politique de la Ville et vie associative : assure le suivi des appels à projets, vient en appui de la directrice pour la gestion globale du contrat,
- La coordinatrice Prévention et vie des quartiers : assure le suivi des conventions d'utilisation de l'abattement TFPB, est référente GUP, coordonne et pilote la politique de la prévention de la délinquance et tranquillité publique,
- Le coordinateur du Programme de Réussite Educative : assure le suivi de la thématique Education du Contrat de ville, coordonne des projets partenariaux en lien avec la thématique.

3-2 Les parties prenantes

Le contrat de ville 2015-2023 a été signé par 20 partenaires. Le choix a été fait de conserver les mêmes signataires à savoir :

- Le Préfet de l'Orne
- Le Maire d'Argentan
- Le Président de Terres d'Argentan Interco
- Le Président de la Région Normandie
- Le Président du Conseil départemental de l'Orne
- Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
- Le Directeur Général d'Orne Habitat
- Le Directeur Général de Logissia
- Le Procureur de la République d'Argentan
- Le Directeur Général de la Banque des Territoires
- Le Directeur Territorial de France Travail
- Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN)
- Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)
- La Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF)
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région (CMA)
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie (CCI)
- Le Président de la Mission Locale d'Argentan et de Vimoutiers
- Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif français (CDOS)
- Le Directeur Régional de BPI France (nouveau signataire)

Lors du Contrat de ville 2015-2023, il a été constaté que les partenaires institutionnels éloignés physiquement d'Argentan étaient peu voire pas mobilisés dans les différentes instances du Contrat de ville.
Pour le Contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 », le choix est fait de conserver les mêmes signataires. Cependant, il est souhaité que l'ensemble des signataires soient actifs et contribuent à l'avancement du Contrat.

Pour permettre une meilleure mobilisation de l'ensemble des membres signataires, nous proposons une déclinaison de comités techniques thématiques permettant à chacun des membres de constater son utilité à tel ou tel comité technique. Par ailleurs, nous allons renforcer l'utilisation des visio-conférences, pour que les distances physiques ne soient pas un obstacle pour assister à une réunion.

3-3 Les différentes instances

- **Le comité de pilotage**

Il est co-piloté par les représentants de l'Etat, de la Ville et de l'Intercommunalité. Il est composé des signataires du contrat.

Son rôle : préciser, réajuster et valider les orientations, arbitrer, valider les plans d'actions, entériner les évaluations (projets, contrat …).

Un comité de pilotage annuel pour évoquer notamment : l'Appel à projets du Contrat de ville, le bilan des actions inscrites dans les conventions d'utilisation de l'abattement de la TFPB, le bilan du PRE, le Projet de renouvellement urbain (NPNRU), les actualités des partenaires.

Si besoin, d'autres comités de pilotage peuvent être organisés sur des thématiques spécifiques.

- **Les comités techniques**

Pilotés par la directrice du service cohésion sociale de la ville, ils sont composés des représentants des signataires du contrat de ville.

Leurs rôles : suivre de manière opérationnelle les projets, veiller à la cohérence d'ensemble des projets et à la bonne mobilisation du droit commun, évaluer les projets.

- Un comité technique sera prévu en septembre de chaque année afin d'orienter pour l'année suivante, les actions prioritaires à développer par rapport aux objectifs énoncés dans le contrat de ville, et ce, en lien avec les actualités et priorités des partenaires. Le but est notamment de permettre la mise en place d'actions innovantes répondant à des besoins identifiés. Pour faciliter les échanges, plusieurs comités techniques pourront être programmés par thématique ou axe du Contrat.
  - ⇨ **Lors du premier comité technique, nous identifierons les acteurs majeurs / porteurs pour chaque projet et action inscrits dans le plan d'action du contrat de ville.**

- Un comité technique annuel de présentation et de validation des dossiers déposés dans le cadre de l'appel à projets du contrat de ville.

- Un comité technique à mi-parcours pour l'évaluation du contrat : afin de dresser un constat et d'apporter des pistes d'ajustements si nécessaire.

D'autres comités techniques peuvent être envisagés si nécessaire pour répondre à des besoins contextuels.

- **Les réunions et groupes de travail thématiques spécifiques**

Animés par la directrice du service cohésion sociale ou un référent thématique du service Cohésion sociale, ces réunions se composent des partenaires signataires en lien avec la thématique proposée,

de professionnels institutionnels et associatifs du territoire invités au regard de leur domaine de compétence et d'expertise.

Le rôle est d'assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de projets.

- Dans le cadre du NPNRU, des comités techniques GUP/Gestion de projet sont organisés plusieurs fois par an afin de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action GUP.

- Un comité technique annuel du PRE présentant le bilan de l'année précédente et les perspectives pour l'année en cours.

- Un comité de suivi annuel concernant l'utilisation de l'abattement de la TFPB.

- Des comités techniques du NPNRU de Saint-Michel Vallée d'Auge sont organisés plusieurs fois par an afin de s'assurer de la bonne coordination et du suivi des opérations.

Selon les besoins et les projets, d'autres réunions spécifiques peuvent être proposées.

3-4 La participation citoyenne

- **Le Conseil Citoyen**

Dès sa création en 2016, le Conseil Citoyen a été accompagné pendant 3 ans par l'association, l'Espace Xavier Rousseau. Depuis 2017, le Conseil Citoyen s'est constitué en association. A la fin de cet accompagnement, le conseil citoyen a fait une demande auprès de la Ville pour continuer à être accompagné. Un agent ville est donc depuis 2018 à mi-temps sur une mission d'accompagnement du Conseil Citoyen.

Le Conseil Citoyen a un rôle de relais entre les habitants et les services de la ville : donner de l'information aux habitants d'une part ; faire remonter des problématiques vers les services d'autre part. Il est positionné comme un relais auprès des habitants pour les partenaires du contrat de ville.

On note depuis quelques années un essoufflement du Conseil Citoyen qui peine à recruter de nouveaux membres. Egalement, un sentiment de ne pas être légitime à porter la parole des habitants des quartiers car pas assez connu et reconnu.
En 2017, le conseil citoyen est composé de 12 membres actifs. En 2023, étaient présents 8 membres actifs (3 du collège associatif, 3 du quartier Saint Michel, 2 du quartier des Provinces), ils sont 5 membres en 2024.

Début 2024, les membres du Conseil citoyen ont réalisé un bilan de la période 2015-2023.
A l'issue de ce bilan, de nouveaux objectifs ont été fixés :

- Se faire connaitre, être hors les murs
- Revoir la communication interne
- Participer aux évènements organisés dans les quartiers
- Développer des permanences dans des structures présentes dans les quartiers

Cependant, compte tenu de la faible mobilisation des membres actuels du Conseil Citoyen, nous pouvons nous interroger sur le devenir du Conseil Citoyen sous sa forme actuelle.

- **D’autres espaces de manifestations de la dimension participative**

La Maison du citoyen (centre social municipal)
Situé dans le quartier Vallée d’Auge. L’un des objectifs du projet de centre est « l’aller-vers et la création d’un espace ressources d’innovation des habitants ».

Par ailleurs, plusieurs associations actives dans les quartiers représentent également des espaces de participation des habitants, comme la Maison des mots, l’association Deci Delà, l’Espace Xavier Rousseau, qui portent des actions autour du lien social, de la participation (soutien aux projets d’habitants, mobilisation pour les fêtes de quartier…).

- **Le chargé de mission participation citoyenne**

Une politique de démocratie participative se déploie depuis 2020 à l’échelle de la ville. Un poste de chargé de mission participation citoyenne a été créé.

- Un budget participatif a été mis en place en 2022 et 2023 à l’échelle de la ville.
- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain de Saint-Michel Vallée d’Auge, des ateliers participatifs thématiques sont réalisés afin de recueillir l’avis des habitants sur l’aménagement de leur quartier.
- Une Maison du projet a été inaugurée en septembre 2021. Il s’agit actuellement d’un espace d’exposition sur le projet. Des ateliers participatifs s’y déroulent.

Nous pourrons nous appuyer sur l’expertise du chargé de mission participation citoyenne pour envisager des modes de participation d’habitants complémentaires au Conseil Citoyen.

- **La participation aux instances**

Les membres du Conseil citoyen sont invités aux différentes instances du contrat de ville et du Projet de Renouvellement Urbain (en phase d’élaboration, de mise en œuvre, de suivi, d’évaluation) :

- comité de pilotage
- comité technique
- comité de suivi
- groupe de travail
- diagnostic en marchant
- réunion publique

Ils ont acquis depuis 2015 une expertise en matière de politique de la ville et renouvellement urbain.

Il pourrait être envisageable d’ouvrir ces instances à d’autres représentants d’habitants tels les représentants d’associations présentes dans les quartiers, afin d’avoir une représentativité plus grande d’habitants. Cependant, en amont, une période d’acculturation à la politique de la ville sera nécessaire afin d’apporter à ces personnes des clés de compréhension.

Les attentes concernant la participation de représentants d’habitants à ces instances :

- Porter la parole des habitants des quartiers, faciliter les remontées d’habitants,
- Etre relais d’information auprès des habitants.

3-5 L'évaluation

L'évaluation du contrat de ville doit être réalisée tout au long du contrat avec des indicateurs utilisables, facilement renseignables. Un « référentiel partenarial d'évaluation » sera à travailler afin de permettre une évaluation en continu.

Un bilan à mi-parcours sera réalisé et permettra d'ajuster, si nécessaire, les objectifs ou actions qui étaient inscrits dans le contrat de ville.

Une évaluation pourra être réalisée sur les thématiques suivantes :

- La gouvernance
- La participation citoyenne
- L'insertion et l'emploi
- Les actions inscrites dans le plan d'action
    - Type de financement sollicités et accordés
    - La mise en œuvre des actions

L'évaluation des actions sera abordée lors du comité technique partenarial annuel qui définira les priorités d'actions pour l'année suivante :

- Lors du comité technique de 2024, la démarche d'évaluation sera abordée : comment envisage-t-on l'évaluation des actions ? qui fait quoi ? sous quels délais ? quels indicateurs ?
- Lors du comité technique de 2025 et des suivants : l'évaluation des actions de l'année passée et/ou en cours pourra être réalisée et présentée.

Fait à , le

En 19 exemplaires originaux

Le Préfet de l'Orne	Le Maire d'Argentan Président de Terres d'Argentan Interco	Le Président de la Région Normandie
Le Président du Conseil Départemental de l'Orne	Le Procureur de la République d'Argentan	Le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DSDEN)
Le Directeur Régional des Affaires Culturelles (DRAC)	La Directrice de l'Agence Régionale de Santé (ARS)	Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Orne (CAF)
Le Directeur Général de la Banque des Territoires	Le Directeur Territorial de France Travail	Le Directeur Général d'Orne Habitat
Le Directeur Général de Logissia	Le Président de la Mission Locale d'Argentan et de Vimoutiers	Le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Pays d'Argentan d'Auge et d'Ouche
Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Ouest-Normandie (CCI)	Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région (CMA)	Le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif français (CDOS)
Le Directeur Régional de BPI France		

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE
L'ORNE

ARGENTAN

Terres
d'Argentan
INTERCO

RÉGION
NORMANDIE

rne
LE DÉPARTEMENT

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

ACADÉMIE
DE NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Orne

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars
Agence Régionale de Santé
Normandie

ALLOCATIONS
FAMILIALES
Caf
de L'Orne

BANQUE des
TERRITOIRES

France
Travail

ORNE
HABITAT
Votre solution logement

Logissia
Groupe ActionLogement

Mission Locale
Argentan-Vimoutiers

Pays d'Argentan
d'Auge et d'Ouche

CCI OUEST
NORMANDIE

Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat
NORMANDIE

COMITÉ NATIONAL
OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS
CDOS
ORNE

bpifrance

4/ Les annexes

4-1 Les engagements de l'Etat

4-2 La proposition de feuille de route « Santé dans les futurs Contrats de ville »

4-3 Les engagements de la Région

4-4 Les engagements du Département

4-5 Les engagements des bailleurs sociaux

4-6 Les engagements de France Travail

4-7 Les engagements de la Mission locale

4-8 Les engagements de BPI France

4-9 L'articulation du Contrat de Ville avec d'autres dispositifs existants sur le territoire

4-10 Les constats émanant des groupes de travail

4-11 Les résultats des concertations avec les habitants

4-12 La convention NPNRU du Quartier Saint-Michel Vallée d'Auge

4-13 Le tableau des actions 2024 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB

4-1 Les engagements de l'Etat

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

agence nationale de la cohésion des territoires

PRÉFET DE L'ORNE
Liberté
Égalité
Fraternité

CONTRATS DE VILLE

quartiers 2030

Engagements Quartiers 2030
Services et opérateurs de l'État dans l'Orne

Axe cohésion sociale

Les services et les opérateurs de l'État mettent en œuvre les politiques publiques de droit commun pour soutenir l'éducation, l'exercice de la citoyenneté, la santé, la parentalité, l'accès aux droits sociaux, à la culture et à l'expression artistique, au sport…

Éducation

Objectif stratégique : Favoriser la réussite scolaire et éducative
Objectifs opérationnels :
— Dédoublement des classes de grande section, CP et CE1 dans l'éducation prioritaire et classes en effectif réduit dans les autres écoles des QPV ;
— Déployer ou maintenir les dispositifs particuliers : école ouverte, devoirs faits, programme de réussite éducative…

Objectif stratégique : Favoriser les choix d'orientation pour les élèves des quartiers prioritaires
Objectifs opérationnels :
— Déployer ou maintenir les dispositifs dédiés tels que les Cordées de la réussite, l'accueil des stagiaires de 3e et des jeunes en formation initiale ;
— Mobiliser tous les acteurs institutionnels de l'orientation.

Parentalité et droits sociaux

Objectif stratégique : Soutenir la parentalité en accompagnant les parents dans l'éducation de leurs enfants
Objectifs opérationnels :
— Développer les actions de coéducation et renforcer les liens avec les familles ;
— Soutenir la parentalité en accompagnant les parents dans le suivi de la scolarité de leurs enfants ;
— Développer l'« aller-vers » les familles ;
— Promouvoir les actions favorisant l'inclusion numérique.

Culture

Objectif stratégique : Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques
Objectifs opérationnels :
— Jumeler les institutions culturelles avec les quartiers de la politique de la ville ;
— Déployer les micro-folies sur les QPV.

Santé

Objectif stratégique : Favoriser l'accès aux soins et à la prévention en santé des habitants des QPV

Objectifs opérationnels :

— Mobiliser les outils spécifiques de prévention sur l'ensemble des quartiers prioritaires : contrats locaux de santé, ateliers santé-ville, coordonnateurs en promotion santé ;
— Rendre visibles les enjeux spécifiques aux femmes des quartiers prioritaires (santé sexuelle et reproductive, tabou des règles, précarité menstruelle…) ;
— Soutenir les initiatives visant à améliorer l'accès aux soins des habitants des QPV.

Objectif stratégique : Faciliter et simplifier l'accès aux droits à la complémentaire santé solidaire et ainsi limiter le non-recours.
Objectifs opérationnels :
— Accompagner les démarches d'aller vers les habitants des QPV permettant la diffusion de l'information nécessaire et l'identification des personnes en situation de non-recours ;
— Participer à des expérimentations territoriales dans le cadre du dispositif « territoires zéro – non recours ».

Lien social, citoyenneté et participation des habitants

Objectif stratégique : Soutenir et former les acteurs de la politique de la ville
Objectifs opérationnels :
— Conforter les centres sociaux des quartiers prioritaires ;
— Accompagner les structures contribuant à l'accueil des enfants et des jeunes hors du temps scolaire ;
— Renforcer le soutien au secteur associatif : postes d'adultes relais, FONJEP, services civiques…
— Sécuriser financièrement les associations en favorisant les conventions pluriannuelles d'objectifs ;
— Animer le réseau départemental des adultes relais : animation du groupe, sensibilisations, formation…
— Promouvoir les dispositifs hors-les-murs ;
— Former les acteurs de terrain aux valeurs de la République et à la laïcité ;
— Accompagner le développement et la structuration de la participation citoyenne.

Prévention et lutte contre les discriminations

Objectif stratégique : lutter contre les discriminations dans les quartiers prioritaires.
Objectifs opérationnels :
— Agir concrètement pour faire progresser l'égalité femmes-hommes dans les quartiers : lutte contre les violences sexistes et sexuelles, insertion socio-économique, relance de la démarche de budgets intégrant l'égalité femmes-hommes… ;
— Lutter contre toutes les formes de discriminations en ciblant les QPV ;
— Relancer le CORAH (comité opérationnel de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti LGBT) et mobiliser le milieu associatif ornais ;
— Sensibiliser les jeunes sur les discriminations et le harcèlement scolaire via les référents égalité-discriminations (RED) et les correspondants territoriaux prévention (CTP) de la gendarmerie nationale.

Axe développement économique et emploi

L'État et les acteurs du service public de l'emploi mettent en œuvre un ensemble de mesures permettant aux habitants des quartiers prioritaires de la ville de construire leur parcours de formation et d'insertion professionnelle.

Emploi et insertion

Objectifs stratégiques :
— Réduire le taux de chômage et augmenter le taux d'emploi dans les QPV
— Lever les freins à l'insertion : garde des enfants, mobilité…
Objectifs opérationnels :
— Cibler les dispositifs sur les habitants des QPV : parcours emploi-compétences, contrats d'engagement jeunes, parrainage, apprentissage, insertion par l'activité économique (IAE), accueils en Epide… ;
— Tendre vers 20 % des salariés de l'IAE domiciliés en QPV, notamment en diversifiant les activités proposées ;
— Faciliter l'intégration dans les parcours via le rapprochement insertion par l'activité économique/entreprises adaptées ;
— Déployer les emplois francs quel que soit l'âge et le niveau de formation ;
— Développer et suivre les engagements des membres du club « Les entreprises s'engagent » en faveur des quartiers.

Développement économique

Objectif stratégique : Favoriser l'émergence de projets et la création d'activités dans les quartiers prioritaires
Objectifs opérationnels :
— Soutenir le développement de l'entrepreneuriat, en mobilisant la démarche « Entrepreneuriat Quartiers 2030 » issue du Conseil National des Villes d'octobre 2023 ;
— Favoriser la création d'activité ou d'entreprise par les femmes des quartiers en prenant en compte leurs freins spécifiques.

Mobilité

Objectif stratégique : Accompagner et soutenir les initiatives favorisant la mobilité
Objectif opérationnel : *Accompagner le fonctionnement des plateformes mobilité, auto-écoles sociales, structures de mise à dispositions de véhicules, actions menées en amont du permis de conduire pour les personnes les plus en difficulté.*

Axe cadre de vie

L'état et ses opérateurs agissent pour un cadre de vie sûr, rénové et de qualité pour les habitants des quartiers prioritaires.

Cadre de vie et renouvellement urbain

Objectif stratégique :
— Favoriser la mixité sociale dans les quartiers prioritaires de la ville
Objectifs opérationnels :
— Éviter de concentrer les demandeurs de logement social les plus fragiles dans les quartiers prioritaires de la ville ;
— Prendre en compte les enjeux de mixité sociale lors des démolitions et reconstructions dans les QPV : diversifier l'offre de logement, favoriser les mobilités.

Objectif stratégique :
— Favoriser le maintien dans le logement des personnes en situation de rupture
Objectif opérationnel :
— Assurer un suivi individuel des personnes en risque d'expulsion par des travailleurs sociaux.

Objectif stratégique : Accompagner les projets de renouvellement urbain
Objectifs opérationnels :
— Mener à bien les trois programmes de rénovation urbaine de l'Orne (Flers, Argentan et L'Aigle) ;
— Soutenir la rénovation et la réhabilitation énergétiques des logements sociaux des QPV ;
— Mobiliser les outils d'aide à l'investissement : DPV, DSIL, DETR, FNADT, fonds vert sur des projets dans les quartiers.

Sécurité et tranquillité publiques

Objectif stratégique *:* Agir contre les trafics de stupéfiants ;
Objectifs opérationnels :
— Mettre en œuvre le « plan crack » à Alençon;
— Mener un travail de pilonnage des points de deal et de démantèlement des réseaux de trafic de stupéfiants ;
— Mobiliser le dispositif d'amendes forfaitaires délictuelles pour lutter contre l'usage de stupéfiants ;
— Mener des actions de sensibilisation contre les addictions en direction des publics exposés.

Objectif stratégique : Agir avec les collectivités en faveur de la tranquillité publique.
Objectifs opérationnels :
— Renforcer la vidéo-protection via les financements FIPDR, DETR et DPV ;
— Mettre en œuvre l'expulsion des délinquants du parc social pour troubles de la jouissance par la signature d'une convention Parquet-bailleurs-État ;
— Développer la police de sécurité au quotidien (PSQ) en prenant appui sur les contrats de sécurité intégrée et les groupes de partenariat opérationnel (GPO).

Objectif stratégique : Favoriser les relations entre les forces de l'ordre et les habitants des quartiers
Objectifs opérationnels :
— Suivre les indicateurs « actions anti-rodéos » et « contrôles routiers » pour répondre aux attentes exprimées par les habitants ;
— Expérimenter le dispositif de vigilance citoyenne qui s'inscrit dans le cadre de la police de sécurité au quotidien et met en œuvre une solidarité de voisinage ;
— Renforcer l'intervention du délégué à la cohésion police-population au sein des quartiers prioritaires.

Objectif stratégique : Prévenir les phénomènes de radicalisation et de communautarisme par la formation des acteurs, la mise en œuvre de plans locaux et d'outils adaptés ;

Objectifs opérationnels :

— Assurer la tenue et le suivi des instances ;

— Mobiliser les acteurs associatifs dans le champ de la formation des acteurs, via des financements du Fonds interministériel de lutte contre la délinquance et la radicalisation (FIPDR) ;

— Organiser (cellule de renseignement du GDD 61 et SDRT) des contrôles de clubs sportifs, afin de détecter d'éventuels phénomènes de radicalisation et de séparatisme.

4-2 La proposition de feuille de route « Santé dans les futurs Contrats de ville »

RUBRIQUES	TRAVAIL EN ATELIER
Thématique prioritaire	**SANTÉ MENTALE**
Exemple d'orientation stratégique	**Promouvoir une bonne santé mentale.** Agir sur les déterminants sociaux et territoriaux de la santé mentale.
Eléments de diagnostic	**Les souffrances psychiques sont liées aux conditions socio-économiques et environnementales (chômage, cadre de vie, échec scolaire...)** **Les troubles psychiques peuvent se manifester à différents âges mais les premiers signes apparaissent souvent au cours de l'enfance et de l'adolescence** 1 personne sur 10 présente des symptômes dépressifs en 2019 (âgée de 15 ans et plus) > 12 % des femmes > 9 % des hommes **Les ménages les plus modestes** sont plus souvent touchés (un syndrome est détecté chez 17 % des personnes appartenant aux 20 % des ménages les plus modestes). Déclin du sentiment de bien-être mental avec l'âge **Les filles et les adolescents de familles les plus défavorisées ont une moins bonne satisfaction de leur vie et une moins bonne perception de leur bien-être mental** *Source : HBSC 2014*

Eléments de diagnostic

De 11 à 17 ans

> Nombre de passages aux urgences pour janvier-mars 2023 proche de janvier-mars 2022 mais à la hausse de 10 % (1 670 en 2023 contre 1 519 en 2022)

> Celui-ci est cependant 50 % plus élevé que sur la moyenne des années 2019 2021 (1 100 passages en moyenne entre janvier et mars)

Source : Santé publique France - Point épidémiologique bimestriel du 16 décembre 2021 et du 15 mars 2022

> Près de 15 % des garçons et plus de 20 % des filles dans leur 12ème année présentent une faible ou très faible estime d'eux ou d'elles-mêmes

Enquête Enjeu-santé 2018-2021

16 ans et plus

Enquête missions locales et santé des étudiants en Normandie, ORS-CREAI Normandie

> Plus de 20 % des jeunes accueillis en mission locale ont déjà tenté de se suicider au moins une fois

> 13% des étudiants normands ont déjà fait une tentative de suicide

La crise sanitaire a un impact important sur la santé psychologique de la population, particulièrement les jeunes et les femmes

En mai 2020, 13 % des personnes de 15 ans et plus étaient concernées par des symptômes dépressifs

> 16 % des femmes

> 11 % des hommes

Des proportions à la baisse : taux revenus au niveau de 2019, sauf chez les jeunes femmes

Une consommation accrue de produits psychotropes post-Covid

Source : DREES, 2022

Objectifs spécifiques

Quels sont les effets attendus d'ici 3 ans?

A l'adresse des habitants :

> Favoriser et mutualiser les compétences des partenaires

> Soutien à la parentalité

> Développer le repérage précoce

> Développer les formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM) à toute la population

A l'adresse des professionnels :

> Développer des formations aux PSSM (tous les professionnels et encadrants de l'Education Nationale)

> Développer les formations de CPS (Compétences Psycho-Sociales) – sensibilisation

> Développer des campagnes de déstigmatisation de la santé mentale des professionnels et du public

> Former à l'évaluation de la crise suicidaire

Objectifs spécifiques

Quels sont les effets attendus d'ici 3 ans?

A l'adresse des institutions :

> Favoriser l'accès aux soins

> Renforcer la communication sur le 31 14

Déterminants de santé visés

Quels sont les facteurs qui exercent une influence?

Au niveau des caractéristiques individuelles :

> Les compétences psychosociales

> L'usage des écrans

> Méconnaissance de la santé mentale

> La transculturalité

Au niveau des milieux de vie :

> Conditions de travail et de vie familiale

> Le cadre de vie (exemple organisation événements dans les quartiers)

> Le logement

> Accès aux formations professionnelles en lien avec la mobilité

> Accès aux soins en lien avec la mobilité

> Dispositifs de soutien à la parentalité

> Connaissance des structures et interconnaissance entre les professionnels

> Actions d'allers-vers adaptées

> Premiers secours en santé mentale (PSSM)

> Sensibilisation des professionnels sur la santé mentale

Au niveau de l'environnement global :

> Déstigmatisation

Liens avec les autres programmes et dispositifs existants

- Premiers secours en santé mentale (PSSM)
- Programme de Réussite Educative
- 1000 premiers jours
- Réseau de soutien à la parentalité
- Medico bus
- Dispositif école ouverte
- Chèque psy
- Axe Santé Mentale des Contrats Locaux de Santé
- Promeneurs du net
- Ateliers Santé Ville (ASV)
- Réseau Territorialisé en Promotion de la Santé (RTPS)
- Contrats locaux contre les violences sexistes et sexuelles

Publics prioritaires

- Jeunes et les parents
- Étudiants
- Personnes isolées
- Professionnels (formation sensibilisation)

Partenaires à associer

Acteurs mobilisables

- Pôle de santé
- Médecins Généralistes
- Professionnels libéraux
- Associations d'aide à domicile
- Gendarmerie – Police Nationale
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
- Entreprise
- Education Nationale
- Missions locales
- MSA
- Mutualité française
- MFR - lycée agricole
- Equipe mobile de psychiatrie et précarité (EMPP)
- Centres Médico-Psychologiques
- Maison des ados
- SIMBAN
- ASE
- Conseil départemental
- Centres sociaux
- PMI
- Maternité
- Ysos
- COALLIA
- AEMO
- CAMSPP
- SOLIHA

RUBRIQUES	TRAVAIL EN ATELIER
Thématique prioritaire	**NUTRITION** (ALIMENTATION ET ACTIVITE PHYSIQUE)
Exemple d'orientation stratégique	**Favoriser un accès à une alimentation saine et durable** **Favoriser la pratique d'activité physique et sportive**
Eléments de diagnostic	**La nutrition : ensemble des comportements concernant l'alimentation et l'activité physique. Ces derniers constituent des déterminants de maladies chroniques telles que les maladies cardiovasculaires, diabète, obésité...** **Données à l'échelle nationale et en région Normandie :** > Selon l'OMS, la sédentarité cause 2 millions de décès/an dans le monde, et de nombreuses pathologies chroniques. > L'inactivité physique est la cause de 5 % des cardiopathies coronariennes / 7 % du diabète de type 2 / 9 % du cancer du sein / 10 % de cancer du côlon-rectum. > Prévalence du surpoids et de l'obésité (en 2020, en France métropolitaine) : • Près d'1 français sur 2 (47,3 %) en situation de surpoids dont 17 % en situation d'obésité (vs 19,8 % en Normandie) • 34 % des enfants de 2 à 7 ans sont en situation de surpoids, dont 18 % d'obésité

Eléments de diagnostic

• 21 % des enfants de 8 à 17 ans sont en situation de surpoids, dont 6 % en situation d'obésité

> 34 % des Français et 37 % des Françaises n'ont pratiqué, au cours des douze derniers mois, aucune activité physique

Sources : OMS, Ministère des sports, Enquête Obépi (2020), Injep/CREDOC (Baromètre national sur les pratiques physiques et sportives 2020).

Une prévalence de l'obésité plus importante dans le département de l'Orne (23 %) comparativement aux autres départements et nettement supérieure à la France métropolitaine (14 %)

(Sources : Inserm DREES, enquête EpiCov, vague 2 (interrogation de novembre 2020), traitements DREES).

Données sur les quartiers prioritaires (en 2014) :

> Plus de la moitié des habitants sont en surpoids, soit + 10,4 points par rapport aux habitants des autres quartiers (âgés de 18 ans et plus)

• + 9,8 points des habitants sont en situation d'obésité par rapport aux habitants des autres quartiers

• + 16 points chez **les femmes**

> Moindre activité physique et sportive : -17,9 points par rapport aux habitants des autres quartiers, âgés de 18 ans et plus (pratique sportive ou activité physique au moins une fois par semaine et 10 minutes d'affilée)

> Moindre consommation de fruits et légumes : respectivement 6 points et 11 points de moins que les habitants des autres quartiers des unités urbaines englobantes (liée à des caractéristiques individuelles et à l'environnement, notamment la disponibilité de certains produits alimentaires)

> Insécurité alimentaire : 14 % en zone urbaine sensible contre 5 % dans les autres quartiers

Source : enquête santé et protection sociale EHIS-ESPS 2014, Drees-Irdes

Objectifs spécifiques

Quels sont les effets attendus d'ici 3 ans ?

A l'adresse des habitants :

> Mettre en place des programmes d'actions sur 3 ans

> Associer les habitants

A l'adresse des professionnels :

> Favoriser l'interconnaissance des acteurs

> Développer une culture commune et sensibiliser les acteurs

A l'adresse des institutions :

> Animer un réseau d'acteurs sur la nutrition précarité pour mener des actions auprès des enfants et des jeunes

Déterminants de santé visés

Quels sont les facteurs qui exercent une influence ?

Au niveau des caractéristiques individuelles :

> Éducation (compréhension, accompagnement, intervention dans les écoles)

> Pratiques culturelles

> Usage des écrans

Au niveau des milieux de vie :

> Préparation de repas en famille

> Environnement urbain(aménagements)

> Accès à la nutrition (financier, mobilité, proximité des structures, garde d'enfants...)

Liens avec les autres programmes et dispositifs existants

- Cité éducative
- Maison Sport Santé (MSS)
- Projet Alimentaire Territorial (PAT)
- Pédagothèque
- Programme des collectivités
- Ecole des sports
- Fourchettes et baskets
- Lutte contre le gaspillage alimentaire
- Epicerie sociale
- 1000 premiers jours
- Les cours oasis
- Retrouve ton cap
- Plan mercredi
- Etude d'impact en santé (EIS)
- AMAP
- Convention Territoriale Globale (CTG)

LES RENDEZ-VOUS DE LA SANTÉ EN QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE (QPV)

Publics prioritaires	• Dès le plus jeune âge • Jeunes • Familles
Partenaires à associer Acteurs mobilisables	• Centres sociaux • Missions locales • Centres Hospitaliers • Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) • Normandie pédiatrie • Elus • CCAS • CMPR « La clairière » • Associations • AMAP • Association d'habitants • Conseils citoyens • Professionnels libéraux • Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) • Education Nationale • Crèches • PMI • Association d'assistantes maternelles • Services des sports des villes • Service urbanisme de la collectivité • Médiateurs de quartier • Lieux d'accueil parents enfants

RUBRIQUES	TRAVAIL EN ATELIER
Thématique prioritaire	**PRATIQUES ADDICTIVES**
Exemple d'orientation stratégique	**Sensibiliser les habitants des quartiers prioritaires sur les conséquences de pratiques addictives**
Eléments de diagnostic	**Position sociale, profession et niveau d'éducation constituent des facteurs liés aux pratiques addictives. Chez les personnes les plus défavorisées, on observe des comportements à risque plus élevés** En Normandie, on observe une surmortalité prématurée liée à une consommation d'alcool et de tabac : + 33 % et + 12 % par rapport à la France métropolitaine. Une surmortalité prématurée féminine liée au tabac, constatée sur les territoires de Dieppe, de l'Eure, du Havre et de Rouen-Elbeuf, mais une sous-mortalité dans l'Orne. Le département de l'Orne **affiche une surmortalité tous âges, liée à une consommation d'alcool de +11 % par rapport à la France métropolitaine (2015-2017). Avant 65 ans (mortalité prématurée), l'écart à la moyenne nationale est de +24 %** (+15 % pour l'Eure, +22 % pour le Calvados, + 47 % pour la Manche et + 48 % pour la Seine-Maritime). Les taux de mortalité liée à l'alcool se réduisent depuis un certain nombre d'années. Toutefois, les écarts constatés à la moyenne nationale demeurent. **L'expérimentation et l'usage de tabac, l'usage de la cigarette électronique, l'usage d'alcool et les API chez les jeunes de 17 ans sont plus importants en Normandie qu'au plan national : ce constat résulte principalement des comportements enregistrés en ex Basse-Normandie (particulièrement défavorables concernant la consommation d'alcool).**

Eléments de diagnostic

Différentiel de mortalité prématurée liés à la consommation d'alcool et de tabac (2011-2017)

	Alcool			Tabac		
	Hommes	Femmes	2 sexes	Hommes	Femmes	2 sexes
Calvados	24,0	17,7	22,4	11,9	-1,6	8,2
Dieppe	42,6	76,9	50,4	20,4	25,9	22,4
Eure	16,8	25,0	19,3	16,2	16,7	17,0
Le Havre	57,8	50,3	55,1	33,6	16,3	28,3
Manche	43,4	25,5	42,2	-1,6	-15,7	-3,9
Orne	26,0	16,9	25,9	0,3	-5,7	0,0
Rouen-Elbeuf	31,0	45,9	33,4	16,8	14,5	15,5
Normandie	**32,1**	**32,6**	**32,6**	**13,4**	**6,0**	**11,7**

Ecarts non significatifs

Tabac

> Un usage quotidien de tabac à 17 ans plus important en Normandie qu'au plan national (30 % vs 25 %) mais en baisse depuis 15 ans.

> Un usage important de la cigarette électronique chez les jeunes normands (23 % vs 17 % au plan national).

> En 2014, 37 % des jeunes (17 ans) fument du tabac au quotidien (32 % en France, 33 % en Normandie ; 29 % dans l'Eure ou la Seine-Maritime)

Alcool

> En 2017, un usage régulier d'alcool et des alcoolisations ponctuelles importantes (API) répétées à 17 ans plus élevées en région qu'au plan national, avec une situation plus défavorable en ex Basse-Normandie.

> En 2014, 25 % déclarent une alcoolisation ponctuelle importante au moins 3 fois dans le mois (22 % en France, 18 % en Normandie, 14 % dans l'Eure ou la Seine-Maritime).

> À 12 ans en Normandie (Enquête EnJEU Santé 2018-2021) :

> 43 % des garçons et 24 % des filles ont déjà expérimenté l'alcool

> 7% des garçons et 3% des filles ont déjà expérimenté le tabac (10 % et 3 % la cigarette électronique).

Cannabis

> Un usage régulier de cannabis à 17 ans comparable en ex Basse Normandie et en France métropolitaine (8 % et 7 %).

Autres addictions avec ou sans produit (Enquête EnCLASS 2021)

> Protoxyde d'azote : 5,5 % des élèves de 3ème déclarent en avoir déjà consommé en 2021 (7,3 % des garçons et 3,7 % des filles)

> Nouveaux produits de synthèse (NPS) : 3,8 % des jeunes de 17 ans déclarent en 2017 avoir déjà consommé un produit imitant les effets d'une drogue (principalement un cannabinoïde de synthèse).

> Jeux d'argent et de hasard : 1 collégien de 3ème sur quatre déclare avoir déjà joué aux jeux d'argent et de hasard au cours de l'année (31 % des garçons et 20 % des filles), 9 % le font chaque mois et 3 % chaque semaine

Les motifs de consultation CSAPA diffèrent selon l'âge

> Chez les adultes, la consommation d'alcool est le premier motif de consultation

> Chez les jeunes, il s'agit du cannabis (suivi de l'alcool et des addictions sans substance)

> Un public plus jeune dans les structures de prise en charge dans l'Orne (comme dans la Manche et le Calvados)

Objectifs spécifiques

Quels sont les effets attendus d'ici 3 ans?

A l'adresse des habitants :

> Proposez des défis (mois sans tabac)
> Développer des campagnes de sensibilisation sur la RDRD (en intégrant la littératie en santé)
> Développer les actions et programmes de développement des CPS
> Valoriser et communiquer sur les actions et programmes existant à destination des publics (élèves, parents, habitants)
> Développer l'éducation par les pairs

A l'adresse des professionnels :

> Adapter les supports de communication existants à destination des publics en intégrant la littératie en santé et le FALC
> Former ou sensibiliser les travailleurs sociaux sur les campagnes d'accompagnement (moi sans tabac)/ au repérage des consommations à risque
> Former les professionnels en lien avec les publics sur les pratiques addictives
> Décliner les défis en les adaptant sur les territoires
> Valoriser les actions et programmes existants auprès des pros
> Développer l'aller vers des acteurs de l'addictologie, former et accompagner les professionnels de santé sur le repérage et l'accompagnement des personnes
> Développer des programmes probants

A l'adresse des institutions :

> Développer les politiques publiques sur les territoires ruraux
> Mettre en place des astreintes urgentes addictologiques dans les services des urgences

Déterminants de santé visés

Quels sont les facteurs qui exercent une influence?

Au niveau des caractéristiques individuelles :

> Compétences psychosociales
> Représentation de la nicotine
> Connaissances/niveau de littératie

Au niveau des milieux de vie :

> Entourage
> Conditions de travail
> Facteurs socio-économiques
> Activité professionnelle
> Prévention des risques et des dommages
> Accompagner les expérimentations
> Éducation par les pairs
> Réseaux sociaux /influenceurs

Au niveau de l'environnement global :

> La société de consommation
> Les nouvelles stratégies de marketing

Liens avec les autres programmes et dispositifs existants	• Good Behavior Game • Unppluged • Tabado • Mois sans tabac • Prévention routière • RPIB • Lieu promoteur de santé • Dispositif d'Appui à la Coordination • Plan CARCR • FALC • Espaces sans tabac • Journée mondiale sans tabac
Publics prioritaires	• Enfants • Jeunes • Public en grande précarité
Partenaires à associer Acteurs mobilisables	• CSAPA • CAARUD • Pharmacien • CCAS • Équipe de liaison de soins hospitalières en addictologie • Maison des ados • Éducation nationale • ASV • RTPS • ACM • Mission locale • Point Information Jeunesse • Collectivités locales • CPTS • Médecin • service d'urgence • DAC • PJJ • ACJN

RUBRIQUES	TRAVAIL EN ATELIER
Thématique prioritaire	**ACCÈS AUX SOINS**
Exemple d'orientation stratégique	**Améliorer l'accès aux soins des habitants des quartiers**
Eléments de diagnostic	**Dans les quartiers prioritaires en France :** > Moins de professionnels de santé (généralistes et spécialistes) > Une offre moindre d'infrastructure de santé (Maison de Santé Pluridisciplinaires, Centre de Santé) > Un renoncement aux soins plus fréquent > Une moindre couverture santé **Le nombre de professionnels de santé ne suffit pas à mesurer les enjeux de l'offre de soins. D'autres composantes sont aussi à considérer telles que l'activité médicale effective, les délais de rendez-vous, les tarifs pratiqués, l'accessibilité physique, la méconnaissance, les pratiques culturelles, etc.** **> Enjeux d'autant plus prégnants dans les quartiers prioritaires** *(Source : Enjeux de santé dans les quartiers prioritaires, RNCRPV, mars 2023)* **Retour sur les évaluations 2022 des contrats de ville** > Délais, rupture des parcours, méconnaissance/besoin accompagnement (orthophonie/CMP, soins psychologiques), dégradation de l'offre médicale et médico-sociale **Zoom sur la Normandie** **47,9 % des médecins généralistes normands** ont 55 ans ou plus (48,6 % au plan national) *Ce vieillissement est particulièrement prononcé dans les départements de l'Orne et de la Manche*

15

Eléments de diagnostic

- De faibles densités avec un fort déficit de professionnels en médecine de ville (médecins, dentistes, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, etc.) : 56% des habitants se trouvent sur un territoire ciblé prioritaire sur le zonage médecin.
- Un vieillissement des professionnels de santé
- Des disparités territoriales marquées avec des territoires cumulant les difficultés : densité inférieure, part importante de professionnels âgés et difficultés d'attractivité du territoire
- Les médecins généralistes de premier recours en Normandie doivent soigner un peu plus de patients âgés comparativement à la France entière

(Source : INSEE, RP 2019, DRESS/Asip-Santé, RPPS – Exploitation ORS-CREAI Normandie)

Taux de renoncement par départements métropolitain

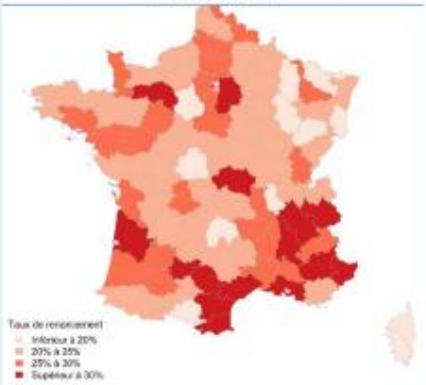

Le département est entièrement couvert par le dispositif d'aides à l'installation des médecins généralistes. Les médecins généralistes de premier recours sont très âgés, 17% ont plus de 65 ans.

Les indicateurs de dépistage sont inférieurs aux taux nationaux (ex : dépistage du cancer du sein : 47,6 % vs 52,9% en Normandie en 2020-2021, source Santé publique France) et de vaccination (HPV chez garçons 16 % vs 27,6% en Normandie et 60 % vs 74 % chez les filles) (source : SNDS, exploitation DSTRAT-ARS 2022).

Le non recours est important (cf. carte)

Zoom sur les professionnels de premier recours par EPCI

Densité Pour 100 000 habitants	Médecins généralistes libéraux	Infirmier(ère)s libéraux(ales) de moins de 62 ans	Masseurs-kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
Date	*2022*	*2021*	*2020*	*2022*
France Hexagonale	83,9	180,3	104,1	55,1
Normandie	76,9	144,7	65,4	37,1
Orne	68,2	149	56,4	33,9
CA Flers Agglo	52,3	196,1	50,4	37,3
CC Argentan Intercom	59,9	161,6	49	35,9
CC des Pays de L'Aigle	62,4	113	46,8	50,7
CU d'Alençon (partie normande)	89,2	170	80	47,7

Inférieur à la moyenne régionale

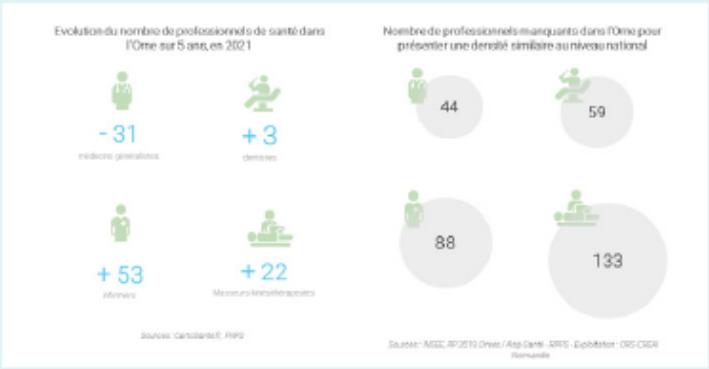

Source : Asip-Santé – RPPS, Insee, Adeli, Drees

Objectifs spécifiques

Quels sont les effets attendus d'ici 3 ans?

A l'adresse des professionnels :

> Prendre le temps pour s'expliquer et répondre aux questions
> Rendre le patient acteur de sa santé

A l'adresse des institutions :

> Lutter contre le renoncement aux soins
> Prendre soin des soignants (bien etre au travail et attractivité des metiers de la santé)
> Recruter des assistants pour les médecins
> Alléger législation concernant l'accès aux soins sur ordonnance et demande de certificat
> Favoriser l'installation des professionnels de santé dans les QPV
> Elargir les compétences des pharmaciens, infirmières et sage-femmes

Déterminants visés

Quels sont les facteurs qui exercent une influence?

Au niveau des caractéristiques individuelles :

> Compétences personnelles et sociales
> Habitudes de vie et comportements
> Sédentarité : Pratique d'une activité physique pour lutter contre la sédentarité
> Mobilité
> Compréhension du système de santé et des parcours de soins
> Habitudes alimentaires

Au niveau des milieux de vie :

> Milieu familial
> Activité professionnelle
> Interconnaissance des professionnels
> Co-construction d'actions de prévention et promotion en santé
> Accès au numérique et accompagnement des personnes allophones
> Environnement
> Accompagnement
> Turn-over des chargés de mission (poste en CDD) et non pérennité des financements

Au niveau de l'environnement global :

> Volonté politique

Liens avec les autres programmes et dispositifs existants

- Contrat de ville
- Contrat Local de Santé
- Atelier santé ville
- Contrat local contre les violences sexuelles et sexistes
- Médecine du travail
- Service santé de l'Education Nationale
- CESCI
- Éducation nationale
- Repérage précoce
- 1000 premier jours

Publics prioritaires

- Enfants de 0 à 3 ans
- Jeunes scolarisés
- Jeunes adultes
- Familles monoparentales
- Populations issues de l'immigration
- Personnes âgées
- Personnes isolées ou en rupture
- Ouvriers et emplois précaires

Partenaires à associer

Acteurs mobilisables

- PMI
- DAC
- MISAS
- UC IRSA
- Etablissements de santé et médico-social
- CPTS
- PASS
- CCAS
- EPCI
- Conseil départemental
- Maison de quartier association
- Education nationale

4-3 Les engagements de la Région

Contribution de la Région Normandie aux contrats de ville normands 2024-2030

La Région Normandie a adopté en 2017 une politique forte de soutien aux quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) basée d'une part sur le financement des opérations de renouvellement urbain et sur l'appui aux actions innovantes en faveur de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés issus de ces territoires. Cette politique a été réaffirmée en 2020 avec l'adoption en assemblée plénière du dispositif d'aide « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires ».

Les objectifs poursuivis par la Région au sein des quartiers prioritaires sont les suivants :

- Favoriser l'accès à l'éducation, à la formation professionnelle et à l'emploi des publics éloignés, particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi.
- Favoriser le renouvellement urbain des QPV en contribuant à la mobilisation des partenaires à l'échelle régionale.
- Favoriser la pénétration des autres politiques régionales dans les quartiers prioritaires, particulièrement en matière d'orientation et d'information métiers, de création d'entreprises, de dispositifs jeunesse, d'accès et de promotion à la santé.

Dans le cadre des nouveaux contrats de ville 2024-2030, la Région Normandie renouvelle son engagement en faveur des habitants des quartiers prioritaires. Cet engagement se traduit par un soutien spécifique aux différents acteurs intervenants dans les quartiers prioritaires de la Politique de la ville par la poursuite du dispositif adopté en 2020. Ce dispositif régional de soutien permet de financer des actions innovantes dans les quartiers prioritaires répondant aux enjeux de l'accès à l'emploi des publics les plus éloignés de ces territoires. Ces initiatives doivent contribuer aux objectifs du contrat de ville et répondre aux enjeux régionaux.

En matière d'investissement, la collectivité régionale poursuit l'exécution de la convention cadre signée en 2018 avec l'ANRU qui permet l'apport de 88 millions d'euros au profit des projets inscrits dans le Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (22 quartiers concernés) et également la mobilisation de crédits régionaux complémentaires au travers des contrats de territoire signés avec les EPCI dans les autres quartiers prioritaires.

En complément, la Région Normandie œuvre pour mobiliser particulièrement l'ensemble de ses dispositifs sectoriels en direction des projets portés dans les quartiers prioritaires.

Les principaux dispositifs, actuellement en vigueur, sont présentés ci-après. Cette liste non exhaustive est susceptible d'évoluer sur la période du contrat de ville. Ces dispositifs ciblent notamment les thématiques mobilité, santé, formation, culture, entreprenariat, jeunesse et sport, répondant aux enjeux auxquels sont confrontés les habitants des quartiers.

Principaux dispositifs régionaux mobilisables en faveur des quartiers prioritaires normands

Rénovation urbaine et Politique de la ville :

- **Dispositif « Rénovation urbaine en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville »** : aide spécifique aux projets d'investissements portés par les collectivités, les bailleurs et établissements publics pour la requalification à l'échelle de quartiers, concernant les opérations portant sur les espaces publics, les locaux commerciaux, les

équipements publics de proximité (hors établissements scolaires) ou les parties communes d'immeubles d'habitat social ou de copropriétés en complémentarité avec l'ANAH.

- **Dispositif « Soutien à l'innovation dans les quartiers prioritaires »** : aide de fonctionnement visant à soutenir les projets innovants à destination des publics des quartiers prioritaires de la politique de la ville, contribuant à l'accès à un parcours d'insertion professionnelle.

Contact : Direction de l'Aménagement des territoires politiquedelaville@normandie.fr

Accompagnement à la création d'entreprises

- **« Ici, je monte ma boite »** : ce dispositif vise à accompagner la création et la reprise d'entreprise et ainsi que la construction du projet de développement des trois premières années.

- **Emergence ESS coopérative** : ce dispositif vise à accompagner la reprise d'entreprises par les salariés sous forme de société coopérative de production (SCOP) ou de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) sur l'ensemble du territoire normand.

- **Le dispositif « Savoir pour entreprendre »** : est un parcours de formation 100 % à distance pour accompagner tous les porteurs de projets et les dirigeants d'entreprises depuis moins de trois ans en Normandie accompagnés par « Ici, je monte ma boîte ».

Contact : Direction Economie contact.ess@normandie.fr

Droits Culturels

- **Droits culturels en territoire normand** : ce dispositif accompagne les territoires dans la mise en œuvre d'une politique culturelle locale en priorisant l'accès universel à l'art et à la culture.

Contact : Direction Culture et Patrimoine magali.anger@normandie.fr

Formation Professionnelle

Dans le cadre du Programme régional de formation professionnelle à destination des demandeurs d'emplois (informations disponibles sur le site Parcours-Métiers):

- **Le dispositif SAVOIRS** vise à permettre l'acquisition des compétences de base (6 modules : Savoirs essentiels, anglais, universitaire, bureautique, Cléa, Savoir pour entreprendre -voir ci-dessus-)

- **Le dispositif #Avenir** pour accompagner les demandeurs d'emploi dans la construction de leur projet professionnel ; le soutien à l'Ecole de la deuxième chance concourt au même objectif.

- **Le dispositif Qualif collectif** visant à favoriser l'accès à une qualification ou à une certification en lien avec des besoins en compétences avérés.

- **L'accompagnement des demandeurs d'emploi / étudiants** pour se former aux métiers sanitaires et social.

- **Le kit illettrisme** à destination des acteurs de l'accompagnement pour repérer, diagnostiquer et orienter les publics concernés.

- **La formation des salariés en insertion,** avec la participation aux coûts de formation des salariés en contrat d'insertion dans les entreprises et associations de l'insertion par l'activité économique

Contact : Direction Formation tout au long de la vie *mission.pric@normandie.fr*

Mobilités

- « **Tempo Normandie** » est la gamme tarifaire régionale valable sur le réseau de transport de voyageurs Nomad Train. Elle permet notamment aux jeunes de moins de 26 ans de se déplacer sur tout le réseau Nomad Train à des tarifs attractifs :
  - Billets à 50% de réduction pour les jeunes de moins de 26 ans sur tous les trajets en Normandie et de/vers Paris,
  - Voyages en illimité sur un trajet déterminé en Normandie uniquement (abonnements en formule mensuelle ou annuelle).

- « **Tempo Emploi Normandie** » est un dispositif qui vise à favoriser le retour à l'emploi des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sous conditions). Ce dispositif permet de bénéficier d'un titre de transport aller/retour avec 75% de réduction sur le réseau Nomad Train pour se rendre à un entretien d'embauche ou de stage en Normandie uniquement.

Tous les tarifs et les conditions d'utilisation sont disponibles sur le site : https://www.ter.sncf.com/

Contact : Direction Mobilités et Infrastructures *direction.mobilites@normandie.fr*

Jeunesse

- **Atouts Normandie** est un dispositif régional d'aide aux jeunes Normands de 15 à 25 ans. Ce dispositif comprend un volet "formation" pour les lycéens (aide à l'achat de livres scolaires et d'équipements professionnels) et un volet "loisirs" pour les jeunes de 15 à 25 ans, sans condition de statut (aide pour l'accès au cinéma, au spectacle, pour une activité sportive ainsi que des bons plans).

- **Pass Monde** est une bourse régionale pour favoriser la mobilité internationale des lycéens et étudiants dans le cadre de leur cursus de formation et des jeunes entre 15-25 ans dans le cadre d'un projet mobilité ne s'inscrivant pas dans un cursus de formation (volontariat, projet citoyen).

- **Soutien possible pour des actions innovantes et exemplaires en faveur de la jeunesse** : il s'agit d'un soutien à des actions autour de l'engagement des jeunes, de dialogue structuré (prise en compte de la parole des jeunes), de médiation autour des grands enjeux de citoyenneté, etc.

- **Le Conseil Régional des Jeunes (CRJ)** : Le CRJ est une instance de participation citoyenne qui permet à ses membres de faire des propositions d'actions à destination des jeunes et de formuler des avis sur les actions jeunesse de la Région.

- **Atouts Normandie / Projet de jeunes** : Il s'agit d'une aide financière pour des projets portés par des jeunes et qui participent à l'animation du territoire normand.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports atouts@normandie.fr ; passmonde@normandie.fr

Sport

- **Tran'sports en Normandie** est un dispositif qui consiste à aider les clubs sportifs sous forme associative à acquérir un véhicule collectif. Ce dispositif permet de mobiliser les moyens de la Région et des Départements pour répondre aux besoins des clubs sportifs en matière de déplacement. Le dispositif « Trans'sports en Normandie » a ainsi pour objectifs de faciliter les transports des jeunes athlètes pour les entraînements et les compétitions, et de développer la sécurité de ces transports tout en prenant en considération les enjeux liés au changement climatique. Le dispositif est pleinement coordonné entre la Région et les 5 Départements normands.

Contact : Direction de la jeunesse et des sports ServiceSport@normandie.fr

Santé

- **Soutien aux investissements immobiliers visant à favoriser l'accès aux soins** : Ce dispositif vise à favoriser l'accès à la santé dans tous les territoires normands en soutenant d'une part les projets de maisons ou pôles de santé accueillant des professionnels libéraux et d'autre part la création de structures de santé fonctionnant avec des médecins salariés.

- **Soutien aux initiatives territoriales pour améliorer l'offre de soins en ambulatoire** : Le dispositif doit accompagner la politique de promotion de santé, contribuer à améliorer le parcours de santé de la population et faciliter l'accès à la prévention des publics vulnérables.

Contact : Mission santé sante@normandie.fr

Mobilisation des fonds européens dans les quartiers prioritaires :

Les quartiers prioritaires peuvent également bénéficier des fonds européens dont la Région Normandie est autorité de gestion, ou la partage avec l'Etat, à savoir le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen + (FSE+) et le Fonds de transition juste (FTJ). Dans certains territoires, les quartiers peuvent également bénéficier de Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

Les fonds européens alloués à la Normandie représentent plus d'un milliard d'euros pour la période 2021-2027. Véritables leviers au service notamment du développement économique, de l'insertion professionnelle, de la transition écologique et de l'aménagement équilibré du territoire Normand, les fonds européens irriguent l'ensemble des politiques régionales.

La mise en œuvre des fonds européens en Normandie doit contribuer à :
- une transformation économique innovante : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
- une région éco-responsable : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;

- un meilleur accès à l'orientation et à la formation ;
- un soutien spécifique à la culture et au tourisme ;
- un développement durable des territoires : verdissement/reconversion des friches urbaines, aménagement et requalification des espaces publics en prenant en compte les enjeux environnementaux et d'anticipation du changement climatique, pôles de santé, intermodalité des transports.

La mobilisation de ces fonds européens se fait en réponse aux dispositifs ou appels à projets spécifiques, tout au long de la programmation et en fonction des crédits disponibles et des modalités de sélection des projets propres à chaque dispositif. Les contacts à mobiliser pour ces dispositifs se trouvent dans les directions opérationnelles de la Région, en lien avec les thématiques concernées.

4-4 Les engagements du Département

ACTIONS DU DEPARTEMENT AUPRES DES HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES POLITIQUE DE LA VILLE

I- Mobilisation des moyens humains au sein des quartiers prioritaires de l'Orne

Le Conseil départemental, en sa qualité de chef de file de l'action sociale, est présent au plus près des habitants des quartiers prioritaires. En effet, les délégations territoriales d'action sociale ont leur siège au sein des QPV, accueillent de manière inconditionnelle et accompagnent tout au long de l'année de manière individuelle ou collective l'ensemble des habitants de ces quartiers.

Les missions de prévention, d'aide financière (FSI, FAJD, FSL), d'insertion sociale et professionnelle, de protection de l'enfance sont réalisées par des professionnels travailleurs sociaux de terrain qui accompagnent notamment au domicile les ménages de ces quartiers prioritaires. Pour chaque quartier, la mobilisation des équipes du Conseil départemental équivaut à plus de 10 postes sur Alençon, 5 postes sur Flers, 4 postes sur Argentan et 3 postes sur L'Aigle. La proximité de l'action du Département concourt définitivement à la cohésion des territoires.

Plusieurs crédits sur la programmation départementale d'insertion, les crédits quartiers politique de la ville permettent de financer de nombreux dispositifs d'insertion, des actions collectives et des aides individuelles au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires.

II- Mobilisation des actions d'insertion au sein des quartiers prioritaires de l'Orne

Le pacte territorial d'insertion décliné dans le programme départemental d'insertion (PDI) définit la politique du Conseil départemental en matière d'insertion et d'accompagnement social et professionnel en faveur des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active (RSA) et des jeunes en difficulté.
Ces actions du PDI sont élaborées en réponse aux besoins des ménages et sont réadaptées chaque année en fonction des constats dressés dans le cadre de leur suivi. Elles couvrent les domaines suivants : social, professionnel, numérique, santé, mobilité, autonomie, création et développement d'entreprises, formation, insertion par l'activité économique.

Pour 2023, le Conseil départemental de l'Orne a consacré une enveloppe financière pour ces actions de 2 377 000 euros.
Sur cette même année, parmi les bénéficiaires positionnés sur ces actions, le nombre d'habitants des QPV de l'Orne représentait 49 % des entrées sur l'ensemble des dispositifs.

Ainsi, sur les 2 377 000 euros financés par le Conseil départemental en 2023, la répartition par QPV selon les positionnements sur les actions par les habitants des QPV était la suivante :

- 56% des crédits PDI à Alençon,
- 51% des crédits PDI à Argentan,
- 41% des crédits PDI à Flers,

- 29% des crédits PDI à l'Aigle.

Les cartes ci-dessous donnent un aperçu du nouveau zonage des quartiers politiques de la ville par territoire et récapitulent le nombre de personnes résidents QPV ayant bénéficié des actions PDI financées par le conseil départemental en 2023 :

Nouveau Zonage « Engagements Quartiers 2030 »

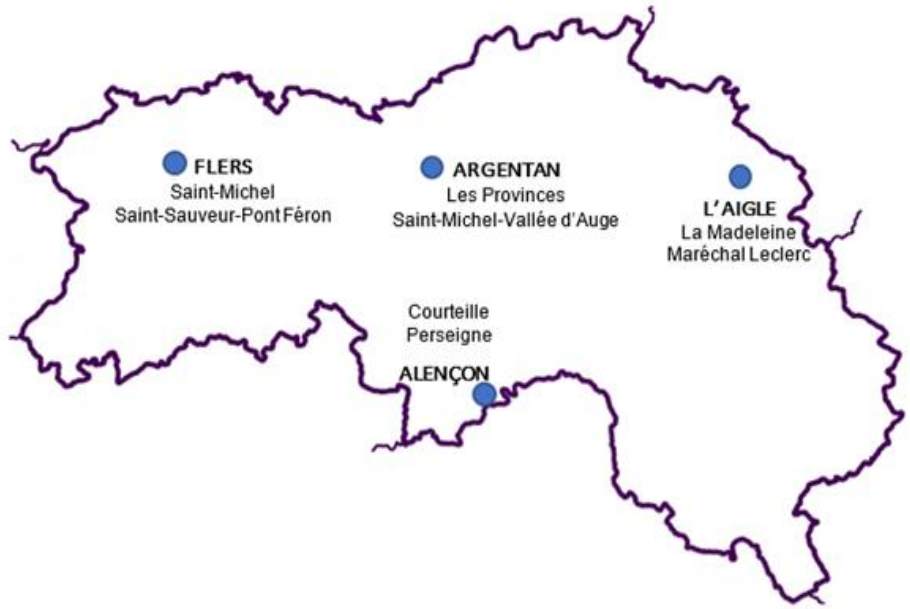

Nombre de Bénéficiaires du RSA habitant en QPV ayant participé aux actions PDI

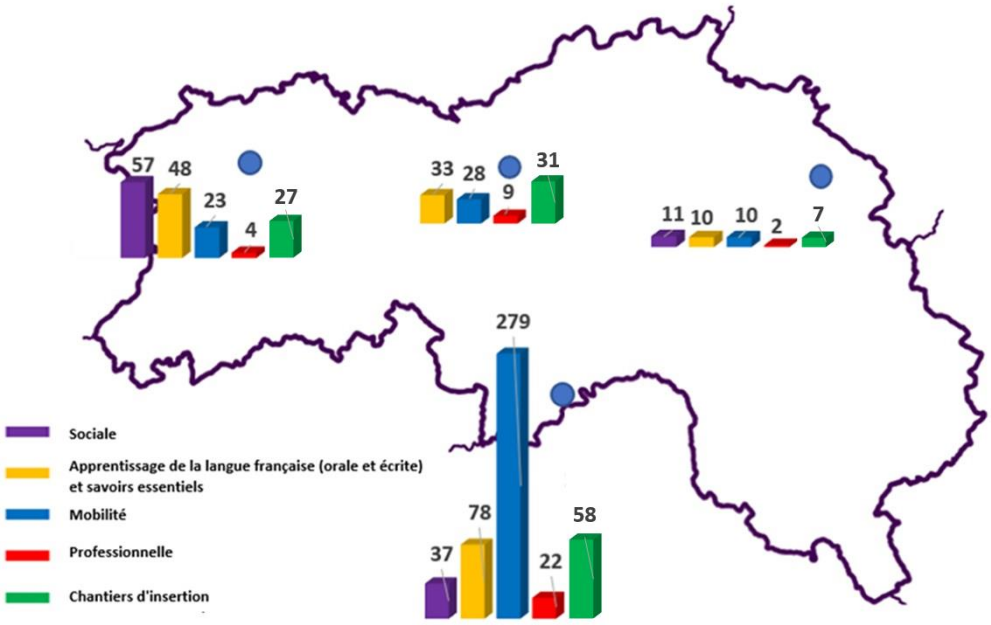

Ces chiffres ne prennent pas en compte le nombre de personnes ayant bénéficié des actions primo insertion sociale, primo insertion professionnelle et des accompagnements travailleurs indépendants.

III- Soutien aux programmes d'actions annuelles dans le cadre des Appels à projets politique de la ville

Au-delà des actions qui s'inscrivent dans la politique de proximité d'accompagnement social et d'insertion des personnes les plus en difficulté, le Conseil départemental poursuit sa politique de soutien aux projets locaux déposés lors des appels à projets annuels.
Le Département soutient les projets innovants et de prévention.

4-5 Les engagements des bailleurs sociaux

CONTRIBUTION DES BAILLEURS SOCIAUX DANS LE CADRE
DES NOUVEAUX CONTRATS DE VILLE 2024-2030
ENGAGEMENTS QUARTIERS 2030

Les organismes HLM disposent d'un patrimoine important dans l'Orne qui nécessite des compétences importantes en matière de gestion technique mais aussi de maîtrise des dynamiques de peuplement de leur parc. Ils sont également des partenaires naturels des collectivités en matière d'habitat et de logement.

Les Quartiers Politique de la Ville (QPV) sont composés, pour une large majorité, de logements locatifs sociaux. Cette caractéristique a pour conséquence de positionner les bailleurs sociaux en tant qu'acteur à part entière de la politique de la ville et de les inscrire durablement dans les dispositifs contractuels mis en place dans ce cadre.

C'est par ailleurs dans une logique partenariale forte qu'Orne Habitat et Logissia souhaitent contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre des contrats de ville 2024-2030 sur les 4 territoires ornais concernés (Alençon, Argentan, Flers et L'Aigle).

Orne Habitat et Logissia identifient plusieurs enjeux qui sous-tendent leurs interventions sur les QPV :

- Assurer la tranquillité résidentielle des locataires.
- Renforcer la gestion urbaine de proximité.
- Etre un partenaire privilégié des politiques de peuplement à l'échelle des quartiers et des intercommunalités.
- S'inscrire dans le nouveau programme de renouvellement urbain et participer à la recomposition urbaine des territoires concernés.

1. Assurer la tranquillité résidentielle des locataires

La tranquillité résidentielle constitue une préoccupation croissante pour les organismes HLM. L'existence d'un sentiment d'insécurité pour les locataires et les personnels de proximité, génère une dégradation des conditions de vie des habitants et d'image du parc locatif social. Les actes de vandalisme sur le patrimoine génèrent des surcoûts d'entretien qui se répercutent à la fois sur le bailleur et sur les charges des locataires.

L'insécurité engage la responsabilité de l'ensemble des partenaires (police, justice, collectivités territoriales, bailleurs, habitants), tous co-responsables de la situation des quartiers. C'est pourquoi, il est essentiel de travailler de manière collégiale et concertée sur cette question de la sécurité dans les quartiers.

L'enjeu est donc de conduire collectivement et chacun dans son rôle, des actions pour réduire l'insécurité dans les quartiers.

Concrètement, il s'agit de :

- Maintenir et renforcer le partenariat avec les acteurs locaux intervenants sur cette thématique : participation sur chaque territoire aux instances mises en place autour de la sécurité (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Groupe Local de Traitement de la Délinquance, Réseau pour des Actions Coordonnées et autres instances locales).
- Développer les compétences en interne aux organismes bailleurs et/ou former le personnel de proximité à la gestion des conflits de voisinage et aux phénomènes d'incivilité.

2. Renforcer la gestion urbaine de proximité

Démarche partenariale et territorialisée, la gestion urbaine de proximité vise le bon fonctionnement urbain et social des quartiers pour améliorer les conditions de vie quotidienne des habitants mais aussi assurer la pérennité des investissements réalisés dans les quartiers : patrimoine bâti, espaces et équipements publics, … Elle implique d'adapter les modalités de gestion tant des organismes HLM que les collectivités et l'ensemble des acteurs urbains, aux spécificités patrimoniales, urbaines et sociales des territoires concernés.

Dans ce cadre, Orne Habitat et Logissia s'engagent à mettre en place des solutions adaptées pour pallier certaines difficultés rencontrées en matière :

- D'incivilité et de vandalisme sur le patrimoine, les équipements, les parties communes (halls, ascenseurs, locaux techniques, accès aux caves) et espaces extérieurs,
- D'entretien et de maintenance des équipements, des parties communes, des stationnements et espaces extérieurs,
- De gestion des ordures ménagères, des encombrants et du tri sélectif.

Les objectifs pourraient être les suivants :

- S'inscrire dans la dynamique de gestion urbaine et sociale de proximité portée par la collectivité sur les QPV concernés.
- Mettre en cohérence propriété, usage et gestion des espaces présents sur les quartiers : la résidentialisation d'immeubles constitue l'un des moyens de traiter la question de ces espaces résidentiels. De même, la question de la domanialité et des répartitions foncières constituent un enjeu fort sur les quartiers qui souffrent d'un sentiment d'abandon.
- Utiliser les contreparties de l'abattement de 30% de la TFPB pour améliorer la gestion de certains espaces, la qualité de ces espaces, des actions favorisant la qualité de service rendue aux locataires, le lien social, etc.

3. Etre un partenaire privilégié des politiques de peuplement à l'échelle des quartiers et des intercommunalités

L'ancrage territorial des bailleurs dans les QPV en font des acteurs incontournables des politiques de peuplement à l'échelle de ces quartiers et plus globalement à l'échelle des EPCI.

Dans ce cadre, Orne Habitat et Logissia identifient les enjeux suivants :

- Associer les élus locaux aux commissions d'attribution de logement, conformément à la réglementation en vigueur,

- Adapter les stratégies patrimoniales aux enjeux locaux en matière d'habitat et de peuplement et s'inscrire dans les dynamiques portées localement (PLUI-H ou PLH),
- Participer activement à la mise en place des conventions intercommunales d'attribution (CIA) sur chacun des territoires communautaires concernés et participer aux instances de travail partenariales (CIL notamment) mises en place dans ce cadre.
- Dans la mesure du possible, faire les efforts nécessaires au respect des engagements de la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2027, notamment en matière d'attribution hors QPV aux ménages du premier quartile.

Le respect des engagements de mixité sociale inscrits dans la Loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017 est un enjeu fort pour les bailleurs sociaux. En effet, dans le contexte ornais, le respect de ces engagements est un enjeu de taille. Le contexte détendu du marché du logement locatif social ainsi que la répartition géographique même du patrimoine entre QPV et les autres territoires rendent très difficile l'atteinte de cet objectif.

4. S'inscrire dans le nouveau programme de renouvellement urbain et participer la recomposition urbaine de ces territoires.

Les projets de renouvellement urbain initiés depuis 2003 ont donné des résultats très positifs pour la plupart des quartiers qui en ont bénéficié. Les projets ont incontestablement permis d'améliorer la vie quotidienne de nombreux citoyens.

Le nouveau programme de renouvellement urbain permet de traiter de nouveaux quartiers présentant de nombreuses fragilités. Les bailleurs sociaux sont en première ligne sur ces nouveaux programmes dont l'ambition est d'opérer des transformations profondes et recomposer durablement les quartiers.

Orne Habitat et Logissia jouent pleinement leur rôle dans les projets ANRU déjà initiés et s'engagent à :

- Mettre en œuvre l'ensemble des opérations sous maîtrise d'ouvrage des bailleurs sociaux inscrites dans les programmes de renouvellement urbain engagés sur les territoires d'Argentan, de Flers et de L'Aigle,
- S'inscrire dans la dynamique initiée sur chacun des territoires autour des projets de renouvellement urbain (projet de gestion, GUP, participation des habitants, accompagnement social),
- Respecter les engagements du cadre national en matière de relogement des ménages suite à démolition de logements,
- Mettre en place des clauses d'insertion dans les marchés publics lancés dans le cadre des opérations de renouvellement urbain.

4-6 Les engagements de France Travail

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

France Travail

Contribution de France Travail aux contrats de ville normands 2024-2030

Les actions menées entre 2015 et 2022 par les différents acteurs institutionnels et associatifs dans le cadre de la politique de la ville ont permis d'améliorer la situation des habitants vis-à-vis de l'accès à emploi en réduisant les écarts avec les autres quartiers environnants. Les efforts doivent néanmoins se poursuivre et s'intensifier car le taux de chômage en QPV y demeure deux fois plus élevé qu'ailleurs. Aussi, France Travail va encore développer ses efforts en direction des QPV avec la mobilisation du réseau pour l'emploi.

France Travail s'engage à renforcer sa mobilisation en faveur des QPV, en garantissant un déploiement renforcé des actions efficaces, mais aussi à impulser une nouvelle dynamique partenariale dans le cadre du Réseau pour l'emploi pour renforcer les synergies et œuvrer ensemble à l'objectif du plein emploi.

1. **France Travail a un ancrage territorial fort dans les QPV, relayé par les France services**

2. **France Travail fait bénéficier les habitants des QPV d'un dispositif d'accompagnement renforcé spécifique et des éléments les plus efficaces de sa palette de services pour leur retour à l'emploi**

- Une surmobilisation des moyens humains et de l'offre de services de France Travail en faveur des habitants des QPV
  France Travail surmobilise, en proportion, l'offre de droit commun au bénéfice des habitants des QPV qui sont davantage confrontés à des difficultés sociales et économiques que le reste de la population.

- Dans cette même logique d'accompagnement intensif, **l'accompagnement global est particulièrement mobilisé en faveur des demandeurs d'emploi résidant dans les QPV**. Ce dispositif, financé par le FSE, consiste en un accompagnement personnalisé du demandeur d'emploi, réalisé en binôme par un conseiller France Travail et un travailleur social du conseil départemental.

- Des **actions spécifiques** pour **lever les principaux freins périphériques à l'emploi**

En complément des dispositifs d'accompagnement mis en place, France Travail met en place des aides spécifiques pour aider à lever les freins périphériques à l'emploi. Ils bénéficient particulièrement aux habitants en QPV et permettent de répondre à des problématiques spécifiques, en particulier :

- *La mobilité*

Des **aides financières à la mobilité** pour la recherche ou la reprise d'emploi sont octroyées aux demandeurs d'emploi en subventionnant directement les déplacements ou grâce à des conventions avec nos partenaires (SNCF, aides au permis B...).

- *La garde d'enfant*

L'aide à la garde d'enfant (**AGEPI** – aide à la garde enfant Parent Isolé) permet aux foyers monoparentaux de continuer la recherche d'emploi ou de suivre une formation.

- *L'accès aux soins*

Enfin, France Travail favorise l'accès aux soins (notamment dans le cadre des expérimentations en direction des allocataires du RSA et « Territoires zéro non-recours ») et oriente les demandeurs d'emploi vers la prestation « **Parcours Emploi Santé** »[1] qui a pour objectif de travailler sur la perception que le bénéficiaire a de son état de santé et ses conditions réelles afin d'accepter un parcours de soins pour un retour ou à maintien dans l'emploi.

- **Des dispositifs spécifiques mis en place par et avec les partenaires**

France Travail déploie des partenariats avec des associations et structures pour amplifier encore l'action en faveur des habitants des QPV. Ces partenariats permettent d'améliorer la communication sur les opportunités d'emploi, de favoriser le recrutement des personnes résidant en QPV et de favoriser la création d'entreprises.

- Améliorer la communication sur les opportunités d'emploi

Les liens de proximité entre les agences France Travail et les associations œuvrant dans les QPV permettent un relais d'information, en particulier via « **évènements #TOM** » qui visent à une plus forte représentation des candidats domiciliés en QPV dans les actions de recrutement, de formation ou de découverte d'un métier.

Le nouveau partenariat de France Travail avec **Diversidays** ouvre également de nouvelles perspectives intéressantes pour sensibiliser et informer les demandeurs d'emploi aux opportunités d'emploi dans le numérique.

- Favoriser le recrutement des personnes résidant en QPV

Au-delà de la communication sur les opportunités d'emploi, France Travail œuvre pour favoriser le recrutement des personnes résidant en QPV notamment en participant au suivi du dispositif des **clauses sociales** qui oblige le recrutements des personnes éloignées de l'emploi dont des personnes issues des quartiers politique de la ville dans le cadre des marches publics de rénovation urbaine.

En lien avec les collectivités territoriales, les associations qui agissent en proximité dans les QPV et les entreprises de BTP, France Travail participe aux instances mises en place pour suivre la mise en œuvre de ces clauses sociales. Ces instances de suivi permettent aux acteurs de l'insertion d'échanger concrètement sur le parcours des bénéficiaires, sur les opportunités d'emplois pérennes, sur la résolution des difficultés rencontrées et apporter un appui aux entreprises qui recrutent en proposant des candidats et des mesures d'adaptations au poste de travail si nécessaire.

[1] 17,5% de bénéficiaires de cette prestation sont issus des QPV.

3. Un engagement à poursuivre la mobilisation et à renforcer encore les dispositifs qui font leurs preuves

Dans une logique de poursuite des engagements et de renforcement des actions efficaces, les efforts se concentreront sur :

- **Le déploiement du dispositif Emplois Francs, prolongé jusqu'au 31 décembre 2024**.
- **La hausse de la part des contrats aidés (PEC et CIE) réservée aux habitants des QPV**.
- **L'amplification des dispositifs efficaces :**
  - **les immersions professionnelles seront développées** notamment avec les orientations des jeunes en CEJ et des allocataires RSA en accompagnement. C'est un levier efficace, souvent bien connu des associations, pour vaincre les préjugés et faciliter l'insertion professionnelle des personnes domiciliées en QPV.
  - les évènements jobdating **« Du Stade vers l'emploi »** se poursuivent
  - Installation des « **Place de l'Emploi** » au cœur des quartiers QPV et avec le réseau des partenaires

- **Favoriser l'accès au droit et limiter le non recours au droit lié à l'indemnisation de l'assurance chômage**
- **mettre en œuvre un accompagnement personnalisé, et particulièrement des accompagnements intensifs au regard du diagnostic établi entre les demandeurs d'emploi et France travail.**

- **favoriser les actions autour de l'orientation, l'accès à la formation, l'emploi et la création d'entreprise en en mobilisant nos partenaires locaux**
- **La poursuite d'une action résolue pour lever les freins périphériques à l'emploi :**
  - En matière d'illectronisme, la dynamique engagée depuis 2018 sera amplifiée. La feuille de route « France numérique ensemble », annoncée en mai 2023, dans le cadre du Conseil National de la Refondation « Numérique » prévoit que France Travail :
    - ✓ Conforte la place de PIX comme référence pour évaluer les compétences numériques pour détecter des situations d'illectronisme au plus tôt des parcours de recherche d'emploi et agir pour accroitre les compétences numériques des usagers en articulation avec le parcours de retour à l'emploi ;
    - ✓ Renforce la structuration d'un réseau de lieux de médiation numérique, en lien avec les conseillers numériques
  - En matière de logement, la coopération avec les bailleurs sociaux sera accrue pour faciliter l'accès des demandeurs d'emploi aux logements sociaux. Un partenariat l'opportunité est également en cours de construction avec Action logement afin notamment de mettre en œuvre l'engagement du rapport de préfiguration de France Travail de construire « un pack emploi-logement ».

4. Le lancement d'une nouvelle dynamique avec l'ensemble des parties prenantes dans les QPV qui incarne l'ambition de mise en réseau de France Travail

Plus globalement, France Travail souhaite impulser une nouvelle dynamique dans les QPV pour accélérer la mise en réseau des acteurs et concrétiser la promesse d'un Réseau pour l'emploi fort, dynamique et ancré.

Une réflexion a été initiée en ce sens avec comme objectifs de créer une **communauté d'acteurs agissant dans les QPV** qui permette de renforcer l'accompagnement des demandeurs d'emploi et la médiation avec les entreprises.

Un collectif d'acteurs, structures et associations (tiers de confiance) qui agissent dans les quartiers de la politique de la ville est ainsi un train de se constituer. Cette coalition permettra de renforcer la dynamique « d'aller vers » les personnes éloignées de l'emploi et d'identifier les dispositifs à essaimer qui ont démontré leur plus-value en termes d'accès et de retour à l'emploi.

La mise en place de ce réseau permettra d'accompagner d'avantage de personne mais également de consolider la confiance entre les habitants des QPV et les acteurs institutionnels, grâce à des actions d'innovation sociale.

4-7 Les engagements de la Mission Locale

Mission Locale
Argentan-Vimoutiers

CONTRAT DE VILLE 2024-2030

QUARTIERS
LES PROVINCES
SAINT-MICHEL VALLÉE D'AUGE
VILLE D'ARGENTAN

Les engagements

de la Mission Locale des Pays d'Argentan et de Vimoutiers

Sommaire

Introduction

1. Un socle commun - p.2
2. Les modalités d'accompagnement - p.5
3. Une offre spécifique - p.7
4. Feuille de route « Quartiers 2030 » - p.8

Mission Locale
Argentan-Vimoutiers

Introduction

La Mission Locale dans le cadre de sa mission de service public pour l'emploi agit pour favoriser l'accès à l'autonomie et à l'emploi des jeunes de 16 à 25 ans révolus, jusqu'à 30 ans pour un public spécifique et pour le service logement – Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes - en les aidant à résoudre l'ensemble des problématiques auxquelles ils peuvent être confrontés en assurant des missions d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement.

Aussi la contribution de la Mission Locale au Contrat de Ville s'établie par :

- la mobilisation de son offre de « droit commun » et la mise en œuvre d'actions ponctuelles spécifiques à l'attention des jeunes qui résident au sein des quartiers de la politique de la ville,
- sa mission d'observatoire de la jeunesse et d'innovation au regard des besoins, et ainsi être force de proposition quant aux actions qui pourraient faire l'objet d'un financement « quartier prioritaire »,
- sa participation aux instances stratégiques, notamment celles dédiées aux questions d'emploi et de développement économiques,
- sa participation aux groupes de travail et de réflexion sur les champs de la prévention de la délinquance, de la santé, …

sera inscrite dans le projet associatif de la structure.

1. L'offre de droit commun de la Mission Locale

Repérer et mobiliser les jeunes

La Mission Locale en partenariat avec le Centre d'Information et d'Orientation (CIO) et la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire (MLDS) participe à la Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs (PSAD). Il s'agit dans ce cadre de prévenir le décrochage scolaire, de travailler à la remobilisation des jeunes mineurs vers un parcours scolaire adapté ou d'insertion socio-professionnel avec la Mission Locale. L'objectif pour la Mission Locale est de veiller au respect de l'Obligation De Formation des jeunes avec l'ensemble des partenaires du territoire : service de la cohésion sociale, du département, des services médico-sociaux, de justice.

Accueillir, informer et orienter tous les jeunes de 16 à 25 ans

La Mission Locale accueille et informe tous les jeunes de 16 à 25 ans révolus ; « accueil inconditionnel ». Le premier contact permet de préciser la demande du jeune et si besoin de l'orienter vers le partenaire externe compétent (par exemple : jeune sous statut scolaire).

Chaque jeune relevant du service est reçu en « premier accueil » par un conseiller en insertion sociale et professionnelle qui lui apporte une information généraliste sur l'offre d'accompagnement liée à l'emploi, à la formation, … Ce 1er entretien permet un diagnostic de la situation socio-professionnelle du jeune, en repérant les freins au parcours d'accès à l'autonomie. En fonction des difficultés sociales rencontrées par le jeune, celui-ci peut être mis en relation avec le réseau de partenaires compétents : services sociaux, associations spécialisées, … pour favoriser sa prise en charge globale.

Accompagner les jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur parcours d'accès à l'emploi et à l'autonomie

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans inscrits en quête d'un emploi durable ou d'une formation qualifiante, en priorité ceux présentant des niveaux de qualification faibles et/ou les laissant éloignés de l'emploi ainsi que ceux qui rencontrent des problématiques particulières dans leur accès à l'emploi.

Les conseillers en insertion sociale et professionnelle de la Mission Locale proposent un accompagnement personnalisé, global, à visée professionnelle, autour des axes suivants :

- **L'élaboration du projet professionnel**

La Mission Locale propose des ateliers collectifs dans ses locaux ou des accompagnements individuels qui permettent de construire le projet professionnel et les étapes de réalisation. Cette phase d'élaboration du projet peut également être externalisée par la mobilisation de différentes prestations ainsi que du dispositif régional « #Avenir ».

- **La recherche d'emploi**

La Mission Locale propose différentes activités dans le cadre d'un parcours personnalisé, individuel et/ou collectif, d'accès à l'emploi :

- Apprentissage des techniques de recherche d'emploi (réalisation de CV, écriture de lettre, soutien à l'inscription aux sites d'emploi, préparation à l'entretien de sélection, …),
- Travail sur les codes sociaux, les postures, l'image,
- Mobilisation de l'ensemble des dispositifs d'accès à l'emploi dont l'insertion par l'activité économique (IAE),
- Invitation aux différents forums de l'emploi, de l'alternance, des métiers,
- Mise en œuvre de session de pré-recrutement au sein des locaux,
- Mise en relation sur des offres.

➢ **L'accès à la formation**

La Mission Locale assure la mise en relation et le positionnement sur les offres du programme de formation de la Région Normandie ainsi que sur des prestations du Département, de France Travail.

Les heures du compte personnel de formation (CPF) peuvent également être mobilisées.

➢ **PMSMP**

Le conseiller de la Mission Locale dispose de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel – pour construire le parcours professionnel avec le jeune. Mobilisable à toutes les étapes du parcours, par le biais à la PMSMP le jeune peut découvrir ou vérifier sa motivation pour un métier, un secteur professionnel, elle sera également mise en œuvre dans le cadre d'un recrutement pour vérifier les compétences au poste de travail.

Accompagner les jeunes dans la résolution de problématiques faisant freins à leur accès à l'emploi ou à la formation

La Mission Locale met en œuvre un accompagnement global basé sur la prise en compte de ce qu'est le jeune dans l'ensemble de ses dimensions ; ceci afin de lui permettre d'identifier et valoriser ses ressources afin d'accompagner l'autonomie sociale par la levée des freins auxquels il peut être confronté. Ainsi il s'agit de permettre au jeune de s'autonomiser en ayant la capacité de trouver les ressources dans son environnement pour faire face aux questions de santé, de budget, de logement, de mobilité, de citoyenneté, …
Pour l'ensemble de ces champs les conseillers de la Mission Locale travaillent en lien avec un réseau de partenaires.

➢ **Santé**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale.
Permanence mensuelle de la Maison des Ados au sein des locaux – expérimentation 2023/2024.
Mise en œuvre de l'action « Bien dans sa tête, bien dans son corps ».
Réalisation d'interventions thématiques par les partenaires : bilan santé, précarité menstruelles, tests de dépistage, …
Accompagnement à l'ouverture des droits.
Mise à disposition de protections menstruelles.
Fourniture de kits hygiène.
Participation aux réunions du Contrat Local de Santé pour la ville d'Argentan.

➢ **Handicap**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale.
Participation mensuelle aux commissions techniques de la Maison De l'Autonomie (MDA).
Accompagnement des jeunes avec une reconnaissance en qualité de travailleur handicapé (RQTH) et accompagnement des jeunes dans l'ouverture de leurs droits.
Mobilisation de prestations spécifiques.

➢ **Mobilité et mobilité internationale**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale.
Mise en œuvre d'actions de sensibilisation à la mobilité : mobilité locale, Erasmus.
Mobilisation des services de mobilité et de solutions de financement.

➢ **Justice**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale.
Travail partenarial avec les référents des mesures administratives et/ou judiciaires : ASE, PJJ, SPIP, ACJM.

➢ **Logement**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale présent sur les commissions SIAO.
Travail partenarial avec les acteurs du logement du territoire : 115, CHRS, Résidences Habitat Jeunes, CLLAJ.

➢ **Citoyenneté, culture et loisirs**

Un conseiller référent au sein de la Mission Locale pour le Service Civique.
Un conseiller référent pour la mobilisation des « Atouts Normandie ».
Mise en œuvre d'actions spécifiques sur les thématiques.
Accompagnement dans la mobilisation des offres existantes.

2. Les modalités d'accompagnement à la Mission Locale

L'accompagnement hors dispositif

Un diagnostic de situation pour tout jeune reçu.
Un référent unique pour un accompagnement personnalisé et individualisé.
Des rendez-vous à l'initiative du conseiller et du jeune ou en gestion à l'accueil.
Des réponses immédiates sur le flux par le conseiller ou par le personnel d'accueil.

L'accompagnement dans le cadre du CEJ

Contrat d'engagement jeune

CIRCULAIRE N° DGEFP/MAJE/2022/45 du 21 février 2022 relative à la mise en œuvre du contrat d'engagement jeune

Ce dispositif est proposé au jeune éligible dont le diagnostic de situation nécessite un accompagnement intensif.
Un objectif d'entrées : 145 entrées par an.
Un diagnostic 360.
Un référent unique - un accompagnement personnalisé et individualisé.
1 entretien et 15 à 20h d'activité hebdomadaire – 1 allocation mensuelle.
Pilotage hebdomadaire par le conseiller des heures d'activité via i-milo et pour certains jeunes l'appli CEJ.
Pilotage mensuel : entrées, sanctions, renouvellements de contrat.
Pilotage mensuel pour la planification des ateliers mis en œuvre sur la structure (Offre interne et externe).
Modalité de prise de rendez-vous à l'initiative du conseiller référent du parcours, du jeune.
Des réponses immédiates sur le flux par le conseiller ou par le personnel d'accueil.

L'accompagnement dans le cadre du PACEA

Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie

INSTRUCTION N° DGEFP/SDPAE/2018/124 du 17 mai 2018 relative à la mise en œuvre du parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et de la Garantie jeunes.

Ce programme est proposé au jeune dont le diagnostic de situation nécessite un accompagnement régulier.
Pas d'objectif d'entrée.
Un référent unique - un accompagnement personnalisé et individualisé.
1 entretien mensuel minimum.
Pilotage global des entrées.
Suivi mensuel des allocations.
Modalité de prise de rendez-vous à l'initiative du conseiller référent du parcours, du jeune.
Des réponses immédiates sur le flux par le conseiller ou par le personnel d'accueil.

L'accompagnement dans le cadre du RSA

Convention entre les Missions Locales du département et le Conseil départemental de l'Orne.

Orientation par le conseil départemental des jeunes de – de 26 ans allocataires du revenu de solidarité active.
Le diagnostic de situation permet d'évaluer que les besoins du jeune se situent bien dans le cadre d'un accompagnement socio-professionnel et permet l'établissement du Contrat d'Engagement Réciproque.

Pas d'objectif d'entrée.
Un référent unique - un accompagnement personnalisé et individualisé.
1 entretien mensuel minimum.
Pilotage global des entrées.
Suivi des CER dans le cadre des pré-commissions RSA et des commissions RSA.
Modalité de prise de rendez-vous à l'initiative du conseiller référent du parcours, du jeune.
Des réponses immédiates sur le flux par le conseiller ou par le personnel d'accueil.

7

L'accompagnement dans le cadre du PPAE
Projet personnalisé d'accès à l'emploi
Accord cadre national entre Etat - France Travail – Union National des Missions Locales (UNML)

Déclinaison par bassin d'emploi de l'accord cadre national.
Objectif : Entre 84 et 89 entrées par an.
Un référent unique - un accompagnement personnalisé et individualisé.
1 entretien mensuel minimum
Pilotage global des entrées.
Modalité de prise de rendez-vous à l'initiative du conseiller référent du parcours, du jeune.
Des réponses immédiates sur le flux par le conseiller ou par le personnel d'accueil.

1. L'offre spécifique de la Mission Locale

Webradio

La Mission Locale s'est dotée d'un espace Webradio au sein de ses locaux. « Radio Motiv Jeunes » est la webradio initiée par un groupe de jeunes : un espace d'expression et de débats pour les jeunes. Une réelle opportunité pour eux de s'exprimer sur des sujets qui les animent et de réaliser des émissions, …
Animé par un volontaire en service civique les podcasts réalisés permettent de travailler de nombreuses compétences : communication orale et écrite, recherche et sélection d'informations, confiance en soi, méthodologie, …
En 2024 et pour 2 années encore, la Mission Locale bénéficiera du soutien de la Région à travers le dispositif Reporter Normandie Jeunes.

Groupement de Créateurs

Les groupements de créateurs accompagnent l'envie d'entreprendre des jeunes éloignés de l'emploi et favorisent le développement de leur autonomie sur le plan social, économique et décisionnel (capacité à décider et à agir par soi-même) au travers d'un accompagnement fondé

sur l'entrepreneuriat et la pédagogie du projet. La finalité est l'insertion professionnelle en s'appuyant sur l'envie d'entreprendre comme catalyseur.

Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

Un service logement porté par la Mission Locale : Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes.
La référente CLLAJ – conseillère en économie sociale et financière – assure des missions d'information, d'accompagnement et d'orientation pour les 16 – 30 ans sur la thématique du logement. Suivi personnalisé en individuel. Animation d'ateliers.
Travail partenarial avec les acteurs locaux, départementaux, régionaux et nationaux du logement.
Mission d'observatoire et d'initiatives sur la thématique du logement sur le territoire.

Intervention au sein du centre de détention d'Argentan

Le référent justice de la Mission Locale intervient au sein du centre de détention pour recevoir et accompagner les jeunes détenus orientés par le SPIP afin d'élaborer le projet de sortie du jeune sur les aspects professionnels et sociaux. Au-delà de la construction du projet professionnel avec le jeune il s'agit d'assurer l'ensemble des relais sur le territoire de sortie du jeune (sur tout le grand ouest). Le conseiller de la Mission Locale prend les contacts avec les différents services : Mission Locale, chantiers d'insertion, organismes de formation… afin d'enclencher dans les meilleurs délais la suite du parcours socio-professionnel du jeune.

3. Feuille de route de la Mission Locale

Engagements sur l'axe 1 :
Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer

- Communiquer sur l'offre de service de la Mission Locale auprès des intervenants : médiateurs, service cohésion sociale, centre social, …
- Favoriser la lisibilité de l'offre de service de la Mission Locale : multi supports, multi canaux.
- Maintenir la présence via les Promeneurs du Net.
- Partager des diagnostics sur la population jeune : enquêtes santé, citoyenneté, entreprise, …
- Maintenir la participation de la Mission Locale au Réseau Educatif Concerté.

Mission Locale
Argentan-Vimoutiers

Engagements sur l'axe 2 :
Accompagner et être ressource pour les habitants

- Maintenir la dynamique de mobilisation de l'offre de service Mission Locale à destination des jeunes des quartiers pour la levée des feins, pour l'insertion professionnelle.
- Mener des actions spécifiques pour favoriser le pourvoir d'agir (exemple : Groupement de créateurs, Webradio, ...).
- Renforcer les liens entre les acteurs du territoire et la Mission Locale dans le cadre de la mise en œuvre de l'Obligation De Formation.

Engagements sur l'axe 3 :
Animer et ouvrir les quartiers

- Maintenir la dynamique de mobilisation de l'offre de service Mission Locale pour faciliter la mobilité des jeunes des quartiers.
- Informer sur les dispositifs de soutien aux activités culturelles et sportives.
- Mener ou relayer les actions de sensibilisation sur les thématiques : santé, culture, loisirs.

Engagements sur l'axe 4 :
Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés

- Maintenir la participation de la Mission Locale au CLSPD, au réseau VIF.
- Mettre en œuvre par le biais du CLLAJ, l'HTH - Hébergement Temporaire chez l'Habitant - pour faciliter l'accès au logement et, de l'IML – Inter Médiation Locative – pour sécuriser l'entrée dans un logement.
- Relayer les offres d'emploi dans le cadre des clauses d'insertion auprès du public accompagné.

4-8 ENGAGEMENTS BPIFRANCE

Sous réserve des crédits disponibles et de l'accord des comités d'engagement compétents.

La Banque publique d'investissement (BPI), dénommée Bpifrance, a été créée par la loi n° 2012-1559 du 31 décembre 2012.

SOLUTIONS DE DROIT COMMUN : Bpifrance propose des solutions variées : innovation, financement, garantie, fonds propres, international, accompagnement.

PROGRAMMES SPECIFIQUES : Bpifrance met en place des dispositifs dans le cadre du programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 aux côtés d'acteurs publics et privés de l'écosystème entrepreneurial (Fonds social européen, État, Régions, autres collectivités, fondations, banques, etc.). Bpifrance appuie son action sur des réseaux, notamment les Réseaux membres du collectifs Cap Créa[16]

- **15 briques de solutions :** Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 se décline en 15 actions pour détecter, informer, orienter, accompagner, financer, accélérer et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers.

- ***Concours Talents des Cités :*** un concours national qui valorise les entrepreneurs des quartiers et les solutions d'accompagnement à la création d'entreprise. Il mobilise les réseaux du collectif Cap Créa et l'écosystème local à chaque étape.
- ***La Tournée Entrepreneuriat Quartiers 2030 :*** des événements au cœur des territoires prioritaires, associant les acteurs de l'entrepreneuriat, de la cohésion et de la culture. Ils proposent des informations, des ateliers, du networking et des festivités.
- ***Les Bus de l'Entrepreneuriat :*** des dispositifs itinérants qui offrent aux publics éloignés un espace de rencontre, d'information et d'orientation. Ils détectent les talents dans les QPV et les orientent vers les structures partenaires adaptées.
- ***Les CitésLab :*** des chefs de projet qui détectent, préparent et orientent les entrepreneurs en devenir et en activité. Ils sont présents et interviennent au plus près des quartiers. Ils assurent un flux qualifié à l'écosystème local de l'accompagnement.
- ***Les Carrefours de l'entrepreneuriat :*** le regroupement des forces vives de l'écosystème entrepreneurial. Ce collectif mutualise et coordonne leurs moyens et leurs expertises. Il regroupe dans un même lieu les acteurs de l'accompagnement à la création.
- ***Le renforcement des actions des Réseaux*** : pour adapter leur accompagnement à la nature du besoin des entrepreneurs des quartiers.
- ***Un nouveau Prêt d'honneur Quartiers :*** un prêt à taux zéro déployé notamment par les Réseaux financeurs du collectif Cap Créa. Il répond massivement aux besoins de fonds propres des créateurs.
- ***Des actions renforcées en soutien aux projets innovants*** : grâce au programme French Tech Tremplin avec une Bourse French Tech. Il favorise l'émergence de start-up ambitieuses issues ou implantées dans les QPV.
- ***Un nouveau prêt bonifié Flash :*** un prêt 100% digital à destination des TPE de plus de 3 ans. Il permet de financer des besoins de trésorerie, d'investissement ou de développement.
- ***Un nouveau Fonds de fonds en investissement*** : qui souscrirait notamment dans un fonds Commerces, pour accompagner la création de commerces de proximité en QPV, notamment sous forme de franchise.
- ***Une équipe Fast Track to Cash*** : qui facilite l'accès au financement des projets les plus ambitieux et leur orientation vers les solutions spécifiques ou de droit commun. Elle accompagne les entrepreneurs des QPV dans leur recherche de financement.
- ***Les accélérateurs :*** Emergence, Création et TPE, trois familles d'accélérateurs déployées en lien avec les partenaires. Ils offrent un accompagnement intensif d'une promotion d'entreprise, comprenant conseil, formation et networking.
- ***Des nouveaux modules d'accompagnement et d'incubation :*** pour répondre à des besoins particuliers, tels que l'accès aux marchés publics et privés ou le Comex de poche. Ils apportent de la visibilité, de la crédibilité et du mentorat aux entrepreneurs.

Le programme Entrepreneuriat Quartiers 2030 permet de développer une véritable boite à outils, adaptable aux besoins des entrepreneurs des QPV et déclinable aux spécificités locales, afin de mieux « détecter, orienter, accompagner, financer et accélérer » les projets de création d'entreprises.

[16] *Le collectif Cap Créa réunis les 26 Réseaux d'accompagnement à la création d'entreprise partenaire de Bpifrance (de la sensibilisation des jeunes au Rebonds). Il porte l'ambition de doubler le nombre d'entreprises pérennes créatrices de valeur ajoutées et d'emploi en renforçant leurs actions dans tous les territoires et auprès de tous les publics notamment jeunes et femmes. Présent sur l'ensemble du territoire avec 3000 implantations, 5000 salariés et 55 000 bénévoles, ce collectif a sensibilisé plus de 400 000 personnes à l'entrepreneuriat, et accompagné 150 000 porteurs de projets, contribué à plus de 70 000 créations d'entreprises et généré près de 120 000 emplois en France. Les QPV représentent en moyenne 8% de leur activité soit un niveau comparable au poids des QPV dans la population nationale.*

4-9 L'articulation du Contrat de Ville avec d'autres dispositifs existants sur le territoire

Les contrats et dispositifs locaux

- **Le Plan Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (PLSPD)**

Document partenarial signé en 2015 entre le Maire, le Préfet et le Procureur de la République, qui fixe la stratégie de la ville d'Argentan en termes de sécurité et de prévention de la délinquance.
Trois orientations stratégiques majeures :

- Remettre la citoyenneté au cœur de la vie locale,
- Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et promouvoir l'aide aux victimes,
- Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.

➢ Les orientations du PLSPD sont intégrées dans l'axe 4 du Contrat de ville.

- **Convention Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Saint-Michel Vallée d'Auge (NPNRU)**

Convention signée en janvier 2022. Les objectifs généraux du projet ANRU sont :

- Améliorer le cadre de vie des habitants en profondeur et renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants,
- Augmenter la diversité et rénover l'habitat,
- Favoriser la mixité fonctionnelle.

➢ Les objectifs du PRU sont intégrés dans l'axe 4 du Contrat de ville.

- **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) de la Communauté de Communes**

Le Contrat a pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires.
Le projet de territoire se caractérise par la double clé d'entrée cohésion territoriale et solidarité territoriale.
4 thématiques d'actions ont été définies pour mettre en œuvre ce projet :
- L'éducation et la culture : développer la connaissance du territoire, valoriser nos richesses locales, permettre l'appropriation du territoire par la population et son attachement.
-L'économie : le territoire compte nombre de TPE et PME dynamiques, en croissance, qu'il s'agit d'accompagner et de valoriser. L'action pourra se situer au niveau de la formation et de l'aide au recrutement, du développement des infrastructures d'accueil, de la structuration du réseau des entrepreneurs...
-Les mobilités : le développement des mobilités participera au relatif désenclavement de certaines parties de l'intercommunalité et au renforcement de l'unité géographique du territoire. La mobilité s'envisage dans une approche holistique : typologie et mode de déplacements, services connexes type pôle multimodal ou maison du vélo…
-La transition écologique : s'inscrit comme axe transverse aux trois autres thématiques d'actions, dans une logique de mouvement et de développement du territoire.

Enfin, la participation citoyenne constitue l'axe commun à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet de territoire sur les toutes thématiques.

- Les thématiques inscrites dans le CRTE ont une résonnance avec les enjeux du Contrat de ville (mobilité, enjeux de résilience dans le PRU, ouverture culturelle).

- **Plan Alimentaire Territorial 2023-2026**

A pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation, et de développer une alimentation durable et de qualité accessible à tous, en soutenant notamment les circuits courts ou les produits locaux et de qualité.
7 axes définissent la stratégie alimentaire de Terres d'Argentan Interco :

- Développer une restauration collective locale de qualité,
- Promouvoir l'agriculture locale et structurer les circuits courts,
- Mettre en œuvre une stratégie foncière intercommunale,
- Structurer la logistique circuits courts,
- Réduire l'impact environnemental du secteur alimentaire,
- Une alimentation locale et de qualité accessible à tous,
- Le pilotage et valorisation du PAT.

- Le volet santé du contrat de ville via la thématique nutrition et des actions du PRE, du CCAS ou de la MDC autour de l'alimentation font le lien avec certains axes du PAT.

- **Projet Educatif De Territoire (PEDT)**

Signé pour la période 2022-2025, l'objectif global du PEDT s'inscrit dans la continuité des projets antérieurs, à savoir, la réussite de tous les enfants et de tous les jeunes sur le territoire de l'intercommunalité. Pour ce faire, deux objectifs stratégiques sont identifiés :

- La construction d'individus épanouis dans un environnement bienveillant, sécurisant et facilitateur : penser le temps global de l'enfant de la naissance à l'âge adulte, inscrire une cohérence dans les parcours éducatifs, forts enjeux de co-éducation,
- Une ouverture aux autres et au monde : échanges intergénérationnels, interculturels, développement d'activités autour du développement durable et de la transition écologique, inclusion et handicap.

L'ambition de ces objectifs : donner les clés pour que les enfants et les jeunes soient acteurs de leur quotidien, développer la bienveillance, encourager le vivre ensemble, le respect et la solidarité.

- Certains des objectifs du contrat de ville s'inscrivent dans les enjeux énoncés dans le PEDT : la construction d'actions en faveur des 0-25 ans et de leurs familles, la restructuration du secteur jeunesse du centre social municipal, le développement d'un travail avec les établissements scolaires sur les politiques de prévention, le développement des projets intergénérationnels, maintenir la fonction de liant du PRE, la lutte contre le décrochage scolaire …

- **Convention Territoriale globale (CTG)**

Signée en février 2022 entre la CAF et Argentan Intercom, cette CTG est dédiée à l'enfance, la jeunesse, l'accès aux droits et au numérique et est valable jusqu'à fin 2025. L'objectif est de mettre en œuvre une série d'actions pour favoriser une politique de soutien aux parents, dans le cadre de

l'éducation de leurs enfants. L'autre priorité est l'intégration des familles dans la vie collective et citoyenne par l'accès aux droits et aux outils numériques.

- Le contrat de ville prévoit de travailler sur la parentalité, les freins à l'emploi, le décrochage scolaire, l'accompagnement des habitants.

- **Projet Educatif et Culturel Global (PECG)**

Un PECG est en cours de construction sur le territoire. Le public visé concerne les 0-26 ans, sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.
Les enjeux sont :

- Rendre un territoire attractif pour les familles et les jeunes adultes,
- Encourager les pratiques artistiques, culturelles et sportives sur tous les temps de l'enfant,
- Accompagner les enfants et adolescents vers des pratiques autonomes,
- Valoriser les ressources et richesses locales et aider à leur appropriation,
- Créer une culture éducative partagée entre tous les acteurs concernés : la coéducation,
- Réaffirmer les principes de citoyenneté pour contribuer au mieux vivre ensemble,
- Favoriser la mixité (de genre, culturelle, sociale) et lutter contre les discriminations,
- Acquérir un socle commun de connaissances, de compétences et de culture(s),
- Harmoniser les actions existantes à destination du jeune public.

5 axes sont identifiés : arts et culture, sports et santé, sciences et environnement, terroir et patrimoine, citoyenneté et numérique.

- L'ouverture culturelle est inscrite dans le contrat de ville ainsi que la construction d'actions en faveur des 0-25 ans et de leurs familles.

- **Politique jeunesse**

Une politique jeunesse est en construction sur le territoire, les jeunes des QPV seront pris en compte.

- **Politique senior**

Une politique senior est en cours de construction sur le territoire. Des focus QPV seront intégrés.

- **Réseau Territorial de Promotion de la Santé (RTPS)**

Un plan d'action est en cours de formalisation sur le territoire. Des actions au sein des quartiers et la prise en compte des besoins des habitants des quartiers seront intégrés dans le plan d'action.
Cela constitue le volet prévention/santé du contrat de ville.

Plusieurs pistes d'actions ont d'ores et déjà étaient réfléchies :

- Le développement d'actions autour de la nutrition (enfants et adultes), des préventions dentaires (public jeune et majeur), de la lutte contre les addictions, du livre (en rapport avec les troubles du langage et de l'oralité),
- Le projet santé-familles de l'ARS sera à réitérer et à élargir à d'autres thèmes (nutrition, activités physiques …).

- **Contrat culture territoire Enfance Jeunesse 2024-2027**

Le contrat sera élaboré courant 2024.

Les contrats et dispositifs à l'échelle départementale et régionale

- **Le programme local d'insertion et de cohésion sociale de la commission RSA d'Argentan**

Il s'agit d'un outil pour aider à mieux comprendre les caractéristiques principales des bénéficiaires du RSA qui relèvent de la compétence du Conseil départemental en terme d'accompagnement, de présenter les moyens mis à disposition par le Conseil départemental en terme d'actions d'insertion et d'aides financières, mais aussi de mettre en perspectives les axes de travail à développer pour faire en sorte que l'offre d'insertion reste adaptée aux besoins locaux.
Les actions à visée professionnelle sont la primo professionnelle, l'accompagnement en association intermédiaire, les ateliers et chantiers d'insertion, l'accompagnement du Secours Populaire des personnes en contrats aidés et l'accompagnement des travailleurs indépendants,
Les actions en faveur de la mobilité sont la plateforme mobilité et l'action permis B,
Les actions à visée sociale sont la primo sociale, l'accompagnement réalisé sur les actions de lutte contre l'illettrisme et pour l'intégration de publics étrangers, les ateliers vie quotidienne et numérique.

- ➢ Les actions autour de l'insertion, l'intégration, l'accompagnement, la mobilité s'inscrivent dans l'axe 2 du contrat de ville.

- **Pacte territorial d'insertion**

A pour vocation de mettre en cohérence les actions et dispositifs d'insertion professionnelle et sociale sur l'ensemble du Département en articulant l'ensemble des interventions des partenaires pour agir au plus près des besoins des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA).

- ➢ Certaines des orientations s'inscrivent dans l'axe 2 du contrat de ville : mobiliser, lever les freins à l'activité, favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires, développer une politique d'insertion dynamique et innovante, favoriser l'insertion des jeunes.

- **Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF - CAF) 2023-2026**

Le schéma poursuit 4 axes stratégiques :

- Axe 1 autour de la petite enfance à travers un accompagnement renforcé des maisons d'assistant(e)s maternelles et la promotion de ce métier, une couverture en relais petite enfance sur l'ensemble du département, le développement des moyens de garde pour les familles en insertion.
- Axe 2 autour de la jeunesse avec pour objectif de faciliter l'accès aux droits des jeunes et notamment les jeunes sortant de l'Ase, d'agir autour de la santé mentale des jeunes.
- Axe 3 consacré à l'animation de la vie sociale avec des actions consacrées à la promotion de ces lieux d'animation.
- Axe 4 consacré à la prévention et à l'accompagnement des séparations avec une attention particulière autour des violences faites aux femmes et à l'impact de ces séparations conflictuelles sur les enfants.

- ➢ Certaines fiches actions des axes 2 et 4 s'inscrivent dans les priorités du contrat de ville, comme l'accès aux droits via la Boussole des jeunes, la création d'espaces dédiés à la parole des enfants co-victimes de violences conjugales.

- **Le pacte des solidarités**

Le Pacte des solidarités a pour objectif d'approfondir la dynamique de prévention et de lutte contre la pauvreté du quinquennat 2017-2022. 3 axes sont définis :

- Prévenir la pauvreté et lutter contre les inégalités dès l'enfance : développement de prévention spécialisée, modalité d'accueil et de repérage des jeunes sans solution, éviter la reproduction de schémas sociaux, accompagnement simultané logement/emploi,
- Lutter contre la grande exclusion : renforcer la prévention des expulsions locatives,
- Construire une transition écologique et solidaire : précarité énergétique, mieux manger …

➢ Le plan d'action du contrat de ville flèche un certain nombre d'objectifs et d'actions en lien avec les orientations du pacte des solidarités (lutte contre le décrochage scolaire, accompagnement des publics fragiles, prise en compte de la résilience dans le cadre du PRU).

La mobilisation des fonds européens

L'Union Européenne définit des orientations stratégiques qui s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluriannuelle pour 7 ans.
Ces orientations européennes sont déployées au sein de différents instruments d'interventions (programmes de financement dits sectoriels, de coopération territoriale européenne, fonds structurels européens…) gérés sur les territoires soit localement, soit directement par la Commission Européenne.
L'objectif de ces outils financiers est de soutenir des projets qui puissent répondre aux enjeux locaux tout en participant à la réduction des disparités de développement ainsi qu'à la cohésion territoriale européenne.
Les fonds structurels européens sont particulièrement adaptés au financement des projets locaux. En effet, la délégation de ces fonds aux Régions, devenues autorités de gestion depuis la période précédente 2014-2020, a permis d'en accroître la proximité et l'efficacité. Les territoires peuvent ainsi bénéficier d'un accompagnement sur mesure pour mobiliser des financements complémentaires aux subventions classiques. Et la diversification des sources de financements est un véritable enjeu pour la pérennisation des actions.

Pour la période 2021-2027, l'Union Européenne mobilise les fonds européens autour de cinq objectifs stratégiques :

- rendre l'Europe plus compétitive ;
- plus verte ;
- plus résiliente et à faible émissions de carbone ;
- plus connectée ;
- plus sociale et inclusive et toujours plus proche des citoyens.

Ainsi, au vu de l'approche transversale et multithématique offerte par les fonds européens il semble essentiel de parvenir à articuler la stratégie du Contrat de ville avec les orientations régionales et locales des fonds européens développés dans le cadre des politiques de Cohésion Européenne mais aussi de Développement Rural.

➢ Il est en effet important que les partenaires du Contrat de Ville puissent davantage se saisir de ces fonds européens afin que les quartiers prioritaires bénéficient également de l'effet levier considérable qu'ils peuvent apporter sur les territoires.

- Les priorités identifiées dans le plan d'action du Contrat de Ville 2024-2030 d'Argentan font écho à plusieurs objectifs spécifiques déclinés dans les programmes régionaux des différents fonds.

Aussi, selon les opérations développées, certaines pourront potentiellement être co-financées au titre des fonds européens présentés ci-dessous :

- **<u>Le FEDER</u>** : **Fonds Européen de Développement Régional**

Priorité 1 : Une transformation économique intelligente et innovante en Normandie
- Développement des usages et services numériques innovants notamment dans le domaine de la e-santé,
- Accompagner le territoire dans sa transformation numérique (capacitation et médiation numérique des usagers, animation, tiers lieux).

Priorité 2 : Une transition énergétique et écologique en Normandie
- Réhabilitation de haute performance énergétique des logements sociaux,
- Démarches d'animation territoriale permettant de renforcer la connaissance, la compréhension et l'anticipation de l'enjeu d'adaptation aux conséquences des changements climatiques, et l'émergence d'actions concrètes,
- Actions d'observation, de connaissance, de pilotage et d'animation de dimension régionale dans la prévention et la gestion des déchets, l'économie circulaire,
- Investissements en faveur de la trame noire et de l'accueil de la biodiversité en milieu urbain.

Priorité 3 : Une mobilité urbaine multimodale durable
- Outils numériques permettant de favoriser le report modal vers des modes doux ou partagés.

Priorité 4 : Une valorisation du patrimoine culturel et touristique
- Ingénierie et aménagements liés à la culture et au tourisme : (re)construction, rénovation, extension ou aménagement de musées et sites patrimoniaux, ou d'équipements culturels dans le champ du spectacle vivant ou des arts visuels.

Priorité 5 : Un développement durable des territoires
- Etudes et travaux de construction ou réhabilitation d'équipements publics de proximité dédiés aux regroupements de professionnels de santé ; actions ou initiatives développées sur les territoires permettant l'amélioration de l'offre de soins (équipements, ingénierie…),
- Etudes et travaux d'aménagement ou d'amélioration d'espaces publics (parcs urbains, espaces de loisirs, restructuration de voiries, traitement de l'espace public…), dans une logique de développement durable.

- **<u>Le FSE+</u> : Fonds Social Européen**

Priorité 6 : Une élévation et une adaptation des compétences de la population normande
- Opérations visant à renforcer l'information et l'accompagnement des publics sur la connaissance des métiers et des formations associées,
- Opérations de raccrochage ou remédiation, et de développement de la connaissance de l'offre de service normande en matière de décrochage,
- Opérations visant à renforcer l'accès à la qualification des publics en recherche d'emploi.

- **<u>Le FEADER</u> : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural <u>dont plus spécifiquement le programme LEADER</u>**

Le programme LEADER est porté localement par le Pays d'Argentan, d'Auge et d'Ouche (P2AO), un interlocuteur de très grande proximité qui offre la possibilité de bénéficier d'un accompagnement privilégié en simplifiant et en ouvrant l'accès à ce financement au plus grand nombre. C'est un programme porté par et pour les acteurs locaux, dont l'objectif est de soutenir les actions innovantes en milieu rural.
Ainsi, le programme spécifique LEADER semble plus particulièrement pertinent pour cofinancer les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets annuel au vu de la typologie des acteurs et des projets (territoire rural, petits projets, caractère innovant des actions, accompagnement individualisé pour faciliter le dépôt de dossier…).
La prochaine programmation 2023-2027 « Oser, Innover, Prioriser en P2AO » s'articule autour de 3 grands objectifs prioritaires déclinés dans 3 fiche-actions (les conditions et les modalités d'éligibilités sont détaillées dans chaque fiche-actions et accessibles auprès du P2AO). Parmi ces 3 objectifs, deux concordent plus précisément avec certaines priorités du Contrat de Ville 2024-2030 d'Argentan, offrant ainsi la possibilité de mobiliser des financements complémentaires sur les axes suivants :

Fiche-actions n°1 : Soutenir l'entreprenariat, l'innovation et la structuration de nouvelles filières
- Soutenir socialement et économiquement les transitions rurales autour de l'ESS et de l'économie circulaire,
- Permettre aux jeunes et aux femmes faiblement qualifiés ou peu mobiles de se former et de trouver un emploi sur le territoire,
- Susciter et soutenir l'esprit d'entreprendre en ruralité,
- Développer les outils de communication et outils itinérants pour promouvoir les ressources économiques locales, les métiers, les savoir-faire et le territoire lors de rassemblement économiques, touristiques et culturels.

Fiche-actions n°2 : Soutenir une offre de services cohérente, accessible, adaptée aux besoins de proximité de la population
- Développer, structurer et adapter l'offre de mobilité aux difficultés de déplacement des personnes âgées, des jeunes et des femmes vers l'emploi, la formation et l'accès aux services,
- Informer, communiquer sur les moyens, les offres et applications existantes pour favoriser les usages collectifs de déplacement,
- Mettre en place de nouvelles structures d'accueil de petite enfance et d'activités périscolaires pour favoriser la mobilité vers l'emploi et la qualification,
- Développer une offre de logements adaptée pour faciliter les parcours résidentiels et l'accès à l'emploi, aux services, aux loisirs et à la culture des jeunes et des séniors,
- Déployer des tiers lieux, des espaces mutualisés intergénérationnels ou pluriactivités,
- Créer et/ou moderniser les équipements sportifs, culturels, de loisirs et de santé dans les principaux pôles du territoire,
- Proposer une offre culturelle lisible et complémentaire à celle proposée sur les pôles urbains et adaptée aux besoins des habitants et des visiteurs.

➢ Dans une perspective de mieux articuler et optimiser les financements, l'équipe projet du Contrat de Ville veillera à rester informée des potentialités de financements européens afin de pouvoir orienter les porteurs de projets vers les animateurs et/ou les services instructeurs présents sur le territoire pour les accompagner dans le montage et le dépôt de leurs dossiers.

4-10 Les constats émanant des groupes de travail

Axe 1 : Décloisonner les pratiques, mieux communiquer et mieux informer

Constats positifs

- Multiplicité et diversité des partenaires, et interconnaissance
- Implication des institutions en tant que partenaires dans les nombreux projets mis en place
- Offre d'accompagnement conséquente
- De nombreux dispositifs et structures : PRE, REC, OEPRE, RAC, Maison des ados, DTAS, PIJ, résidences habitat jeunes, CLLAJ, Mission locale, Maison du citoyen, Espace Xavier Rousseau
- Un bon partenariat et réseau sur Argentan
- Lien de confiance entre les partenaires
- Adéquation entre les besoins et les projets suite à l'écoute des besoins des familles
- Un tissu associatif riche
- Très bon maillage partenarial (tranquillité, sécurité et prévention)
- Réseau de partenaires qui fonctionne bien
- Bonne connaissance par les acteurs locaux des problématiques spécifiques d'habitants
- Différentes actions réalisées pour aller à la rencontre des habitants (questionnaires, temps forts, visites … par l'ensemble des partenaires (développement économique et emploi)
- Permanence, présence des interlocuteurs
- Des relais existant dans les quartiers (médiation de quartier, conseil citoyen)

Constats négatifs

- Travail de partenariat entre structures (transversalité) à développer afin de s'assurer que les personnes accompagnées puissent accéder à tous leurs droits
- Beaucoup de choses existent sur le territoire mais dont chaque partenaire n'a pas forcément connaissance pour mieux accompagner et orienter les personnes
- Il est nécessaire que chaque partenaire « aille vers » chaque professionnel individuellement : aller chercher l'information au sein du réseau
- Manque de mutualisation, trop d'actions individuelles
- Manque de « aller vers »
- Communication non adaptée à la population ciblée, inefficace
- Manque de lisibilité sur le rôle des services publics
- Difficulté à mobiliser les habitants
- Manque de lien entre les associations et les institutions ?
- Comment réussir à entrer en contact avec les habitants ?
- Travailler sur la transversalité, le réseau, l'interconnaissance, faire tomber les murs des structures de chacun, accepter de s'appuyer sur la compétence d'un autre partenaire pour lever un blocage
- Impact négatif des réseaux sociaux sur la communication

Axe 2 : Accompagner et être ressource pour les habitants

Constats positifs

- Pas d'appréciation négative de la part des employeurs sur le fait d'habiter en PQV
- Population migrante qui s'insère facilement, valeur travail conséquente
- Importance des clauses sociales
- Mobilisation de la collectivité pour favoriser la création d'activités par les habitants
- Une collectivité qui s'investit dans la politique éducative (crèches, école innovantes, ACM, classes passerelles, unité pour autiste, intégration IME, classe allophone)
- Création de relations de confiance avec les habitants via la médiation de quartiers par exemple
- Réseau local d'habitants qui se soutiennent notamment à Vallée d'Auge

Constats négatifs

- Compétences non adaptées aux emplois à pourvoir
- Taux de non diplômés élevés dans les quartiers prioritaires
- Le savoir-être à travailler (être à l'heure, respect des règles …)
- Manque de motivation des habitants
- Comment réussir à remobiliser sur la valeur travail ?
- Mobilité : freins psychologiques
- Taux de détention du permis B plus faible
- Garde d'enfants à adapter aux besoins
- Difficultés d'accès au crédit/micro-crédit
- Problématique de la santé physique et mentale
- La barrière de la langue
- Illettrisme : ce public a disparu des structures, comment le capter à nouveau
- Illectronisme
- Entreprise : s'adapter au nouveau contexte, se faire connaitre, donner envie de venir travailler dans l'entreprise
- Des parents de plus en plus jeunes, qui ne se projettent pas, n'anticipent pas
- La problématique des écrans au sein des foyers
- Quel modèle des parents pour leurs enfants : difficile pour les jeunes de se projeter dans un travail lorsqu'ils n'ont jamais vu leurs parents travailler
- Manque de confiance en soi des habitants
- Quelles capacités des services à prendre en compte les difficultés sociales et éducatives des familles ?
- Accès à l'information, aux droits : les habitants ne s'autorisent pas
- Habitants isolés difficiles à mobiliser
- Manque d'autonomie, de responsabilisation

Axe 3 : Animer et ouvrir les quartiers

Constats positifs

- Volonté de la collectivité de favoriser l'implication citoyenne (même si cela peine à fonctionner)
- Présence d'équipements sportifs et culturels (Office de tourisme, QDA, Réseau des médiathèques, Conservatoire, micro-folies, musée FLAM, centre aquatique)
- Des infrastructures bien utilisées (terrain de pétanque, terrain de basket 3x3, plan d'eau, parc de la médiathèque, Clos Menou)
- Dispositifs Tickets sport, sport pour tous, pass'sport, pass'culture, Atout Normandie
- Quartiers d'été : projet commun entre services Ville/intercommunalité
- Des fêtes de quartiers
- Associations / sorties culturelles comme vecteur de « aller vers »

Constats négatifs

- Manque de présence des habitants aux évènements, manque d'implication dans les actions
- Cloisonnement des quartiers et à l'intérieur d'un même quartier : question de la mobilité
- Manque d'implication des habitants
- Eloignement des structures d'accueil
- Réseau de bus peu adapté
- Manque de tiers-lieux (qui peuvent être mobiles)
- Appropriation du city stade et du barbecue aux Provinces par certaines familles

Axe 4 : Offrir aux habitants un cadre de vie et une qualité de vie améliorés

Constats positifs

- Qualité des aménagements publics récents (barbecue, jeux, parcs), utilisés quotidiennement
- Présence de city jardins
- Une gestion différenciée des espaces verts (à communiquer pour une meilleure compréhension)
- Utilisation du budget participatif pour la mise en place de projets dans les quartiers
- La présence de pistes cyclables
- Les travaux de renouvellement urbain réalisés et à venir
- La médiation de quartier et son fonctionnement réactif
- La mise en place de la brigade salubrité
- Le fonctionnement de la brigade mixte
- Les formations thématiques (ex : VIF) aux acteurs du territoire
- La réussite des résidences habitat jeunes
- La mise en place des RAC, les projets initiés dans ce cadre
- La présence des établissements scolaires dans les instances de veille prévention de la délinquance
- Un taux de délinquance faible

Constats négatifs

- Sentiment d'insécurité malgré un niveau de délinquance faible
- Incivilités récurrentes, dépôts d'encombrants
- Une mixité sociale à accélérer
- Habitat et environnement dégradé
- Sentiment de gestion différenciée selon le lieu d'habitation
- Pas de responsabilisation individuelle et collective sur la gestion des déchets et des encombrants
- La méfiance des habitants des quartiers envers la politique

4-11 Les résultats des concertations avec les habitants

Consultation Citoyenne – ARGENTAN

Préparation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »

CONTEXTE

Depuis 2015, Argentan porte un contrat de ville pour agir en faveur de deux quartiers prioritaires : Saint-Michel / Vallée d'Auge et Les Provinces. Prorogé jusqu'au 31 décembre 2022 puis une nouvelle fois jusqu'à la fin de l'année 2023, le contrat de ville arrivera finalement à échéance le 31 décembre prochain, avec comme objectif de lancer les nouveaux contrats, dits « Engagements Quartiers 2030 » dès le 1er janvier 2024.

Dans le cadre de la préparation de cette nouvelle génération de contrats, la commission Mechmache lancée au printemps dernier rappelle l'importance de la participation citoyenne, qui doit être au cœur de la Politique de la ville et de ces nouveaux contrats.

Ainsi, l'objectif est bien de permettre aux habitants des deux quartiers prioritaires, à savoir Saint-Michel / Vallée d'Auge et Les Provinces, de s'exprimer de la manière la plus libre possible sur leurs vies quotidiennes afin de pouvoir s'appuyer sur leurs expériences vécues pour imaginer l'avenir des quartiers et apporter des réponses concrètes à leurs besoins et leurs attentes.

MISE EN ŒUVRE

Faire participer les citoyens, mobiliser les habitants, notamment des quartiers prioritaires, pour contribuer à la co-construction des politiques publiques en faveur de leurs quartiers n'est pas facile (savoir identifier la forme appropriée en fonction du public, le lieu, le moment opportun…). Argentan ne fait pas exception, la mise en œuvre d'une participation citoyenne effective reste compliquée sur le territoire.

Ainsi, afin de multiplier les opportunités de collecter les paroles des habitants, la démarche de co-construction ascendante s'appuiera sur plusieurs formes et s'**étalera de juillet à septembre 2023**.
Le service « Cohésion sociale » a sollicité le service « Communication » de la collectivité pour l'accompagner dans la démarche. Le « Chargé de mission participation citoyenne » participera à la création des outils (questionnaire, diversification des formats et méthodes…) et à l'animation des différents temps participatifs.

Malgré la contrainte temporelle forte, au 26 juillet 2023, **55 « témoignages » d'habitants ont pu être recueillis**.

La consultation s'est appuyée **sur différentes méthodes complémentaires** :

- 2 café-rencontres :
  - Lundi 10 juillet 2023, de 14h à 18h, à la Maison du Citoyen (en parallèle de la Gratiferia organisée dans la salle adjacente), quartier Saint-Michel / Vallée d'Auge
  - Jeudi 13 juillet 2023, de 16h à 19h, à l'extérieur, en face du Centre de Loisirs Maternel dans le quartier des Provinces

Ces 2 rencontres ont malheureusement été un échec en termes de participation (5 habitants à la Maison du Citoyen et 3 aux Provinces) malgré la mise en place d'une communication « express » à large diffusion : conception d'une affiche apposée dans tous les halls d'entrée d'immeubles des bailleurs sociaux ainsi que dans les commerces des quartiers ; emailing auprès des partenaires du service « Cohésion sociale ; point lors d'une réunion d'information aux associations…
Le calendrier, mi-juillet, début de la période estivale, n'était cependant pas favorable.

- La participation aux deux fêtes de quartiers : vendredi 23 juin 2023 aux Provinces, samedi 23 septembre 2023 à Saint-Michel / Vallée d'Auge.
- Un questionnaire, notamment diffusé par les médiateurs de quartiers.
- Le compte-rendu du « diagnostic en marchant » pourra également être pris en compte.

SYNTHESE DES RETOURS DES HABITANTS

QUARTIER LES PROVINCES		
Atouts / Points forts	**Manques / Points faibles**	**Attentes**
- Quartier convivial et familial - Commerces de proximité - L'école primaire - La ludothèque - Certains équipements (le jardin aux « Millecouleurs », le city-stade, le barbecue, les meubles-palettes…) - Attachement au quartier (la majorité des répondants ne souhaiteraient pas changer de quartier)	- Absence d'animation pour les enfants, les jeunes et les adultes - Manque des jeux pour différentes catégories d'âges (les petits < 6 ans, les adolescents) - Cohabitation difficile avec une population nouvellement arrivée - Monopolisation de certains équipements par quelques groupes (exemple repris : le barbecue) - Vétusté des logements (humidité) - Vitesse excessive sur certains axes - Augmentation des incivilités - Poubelles (manque d'information et de pédagogie) - Augmentation du Traffic - Extinction de l'éclairage public trop tôt (sentiment d'insécurité croissante) - Espaces verts mal entretenus - Manque de dialogue avec la collectivité - Sentiment d'abandon, quartier délaissé - Manque de communication sur ce qu'il se passe dans le quartier (les habitants se disent mal, voire pas informé sur les actions qui peuvent avoir lieu) - Impression que le quartier régresse plutôt qu'évolue positivement	- Organiser tout au long de l'année des animations, des kermesses, des évènements pour faire vivre le quartier et permettre aux habitants de se réunir autour de moments conviviaux - Davantage de jeux pour les petits (< 6 ans) et pour les adolescents (+ 12 ans) - Rénover et améliorer les espaces publics - Des espaces verts et la voirie mieux et plus entretenus - Installation d'un restaurant

QUARTIER SAINT-MICHEL / VALLE D'AUGE		
Atouts / Points forts	**Manques / Points faibles**	**Attentes**
- Proximité avec le centre-ville - Espaces verts, verdure - Quartier calme et tranquille - Attachement au quartier (la majorité des répondants ne souhaiteraient pas changer de quartier)	- Absence de commerces (boulangerie, boucherie) - Manque de jeux - De plus en plus de dégradations - Poubelles (manque d'information et de pédagogie) - Espaces verts et voies publiques mal entretenus - Méconnaissance du projet de renouvellement urbain (manque de communication adaptée) - Vallée d'Auge est un quartier désertique, délaissé, sinistré	- Créer de nouveaux lieux de convivialité, installer des bancs, des tables (pour éviter de se réunir au pied des tours pour discuter) - Un café/bar pour avoir un lieu de rencontre - Aménager de nouveaux espaces de jeux, dont des espaces pour pratiquer des sports en extérieur (terrain de pétanque, tables de tennis de table) - Une ludothèque - Développer les pistes cyclables - Ecouter et prendre en compte les attentes des habitants

PROFIL DES REPONDANTS

LES PROVINCES 37 répondants	SAINT-MICHEL / VALLEE D'AUGE 18 répondants
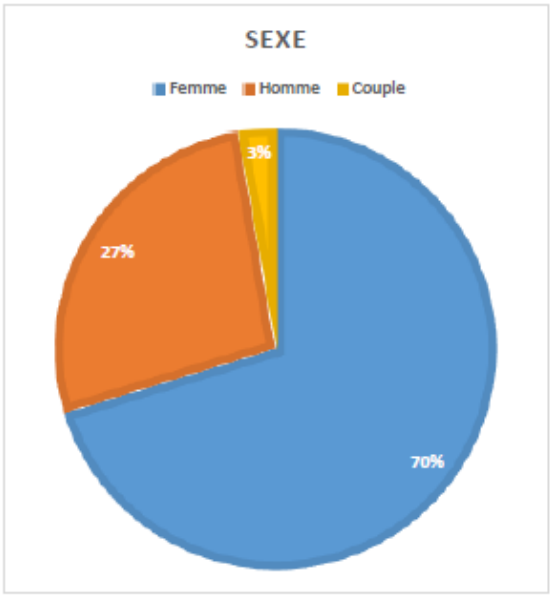	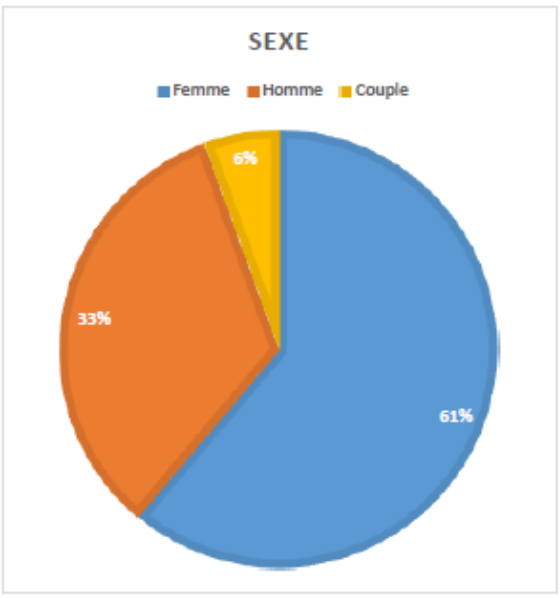

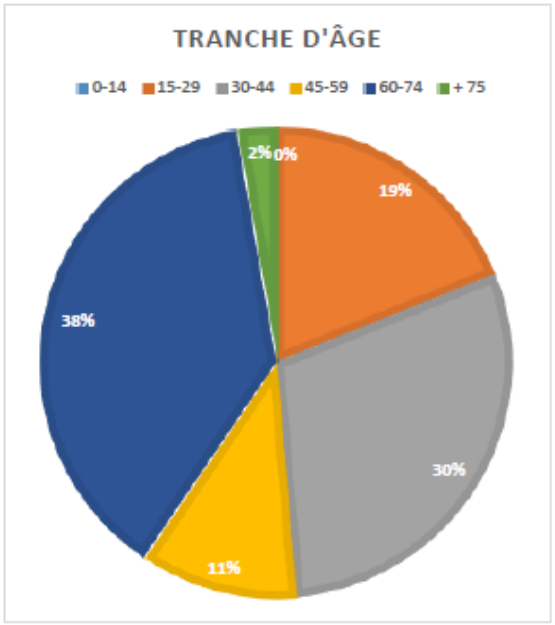
TRANCHE D'ÂGE
0-14
15-29
30-44
45-59
60-74
+ 75
2%
0%
19%
38%
30%
11%

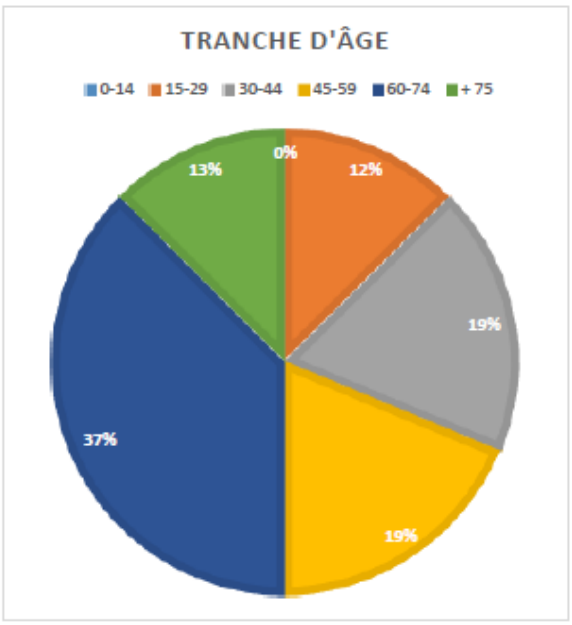
TRANCHE D'ÂGE
0-14
15-29
30-44
45-59
60-74
+ 75
13%
0%
12%
19%
37%
19%

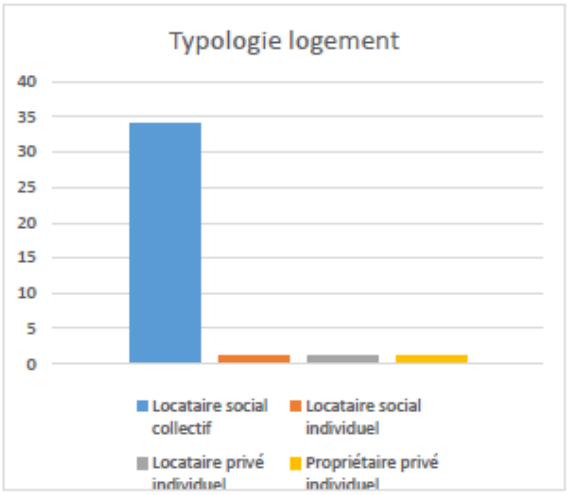
Typologie logement
40
35
30
25
20
15
10
5
0
Locataire social collectif
Locataire social individuel
Locataire privé individuel
Propriétaire privé individuel

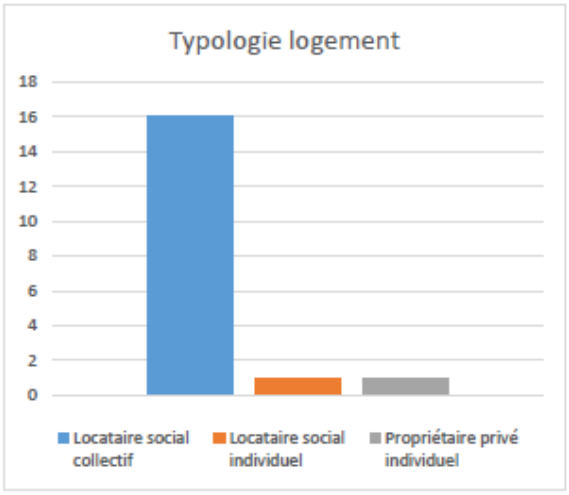
Typologie logement
18
16
14
12
10
8
6
4
2
0
Locataire social collectif
Locataire social individuel
Propriétaire privé individuel

4-12 La convention NPNRU du quartier Saint-Michel Vallée d'Auge

https://www.anru.fr/les-conventions-du-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-npnru

4-13 Le tableau des actions 2024 de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB

Tableau de présentation des programmes d'actions dans le cadre de l'abattement de TFPB

PREVISIONNEL

DQSE - 21/03/24

Année : 2024

Organisme : **Orne Habitat**

Ville : **Argentan**

Nombre de logements **: 489**

Les Provinces

Groupes : 5106-5110-5111-5112-5114-5115-5116-5117-5118-5119

Montant prévisionnel abatte **114 000 €**

Axes	Actions	Dépense	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Agent de proximité : M. MARGUERITTE	52 060,00 €	15 618,00 €	30%
	Présence d'un agent de suivi social : Mme FLECHARD	40 416,00 €	8 083,20 €	20%
	Agents de médiation sociale [10 000 € annuel (soit 5 000 € sur les 2 QPV)]	5 000,00 €	5 000,00 €	100%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)			
Gestion des déchets et des encombrants	enlèvement et acheminement des encombrants	20 000,00 €	20 000,00 €	100%
	Achat de conteneurs	2 000,00 €	2 000,00 €	100%
	Communication innovante de la collecte des déchets	2 000,00 €	1 000,00 €	50%
Animation, lien social, vivre ensemble	Financement des projets portés par les habitants ou le conseil citoyen	875,00 €	875,00 €	100%
	Soutien aux actions favorisant le «vivre ensemble» RUGBY CLUB-Espace Xavier Rousseau-Planète sciences-l'Etape-ACJM	20 000,00 €	10 000,00 €	50%
	Mise en place d'un évènement pour renforcer le lien jeunes/forces de l'ordre	500,00 €	500,00 €	100%
	Mise en place d'une convention tag ville/commerçants du Forum et valorisation des espaces via un travail graphique - Projet fresque avec les jeunes (chantier jeunes)	5 000,00 €	2 000,00 €	40%
	Action de médiation et de lutte contre l'incurie dans le logement - MEDIADOM	8 720,00 €	8 720,00 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Surcoûts de remise en état des logements	60 000,00 €	30 000,00 €	50%
	Résidentialisation secteur Anjou/Auvergne suite réha des bâtiments	12 080,00 €	12 080,00 €	100%
TOTAL		228 651 €	**115 876,20 €**	

Tableau de présentation des programmes d'actions dans le cadre de l'abattement de TFPB

PREVISIONNEL

DQSE - 23/02/24

Année : 2024

Organisme : **Orne Habitat**

Ville : **ARGENTAN**

Nombre de logements : **754**

St Michel/Vallée d'Auge

Groupes : 5200-5220-5230-5235-5236-5237-5238-5239-5241-5242-5254-5260

Montant prévisionnel abattement : **129 000 €**

Axes	Actions	Dépense	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB
Renforcement de la présence du personnel de proximité	Mme COURTIN - Quartier Saint Michel	39 400,00 €	7 880,00 €	20%
	M. MARGUERITTE - Quartier Vallée d'Auge	52 060,00 €	10 412,00 €	20%
	Mme PELTIER à 90% sur ménage (vallée d'Auge)	37 900,00 €	7 580,00 €	20%
	Présence d'un agent de suivi social : Mme FLECHARD	40 416,00 €	4 041,60 €	10%
	Agents de médiation sociale [10 000 € annuel (soit 5 000 € sur les 2 QPV)]	5 000,00 €	5 000,00 €	100%
Sur-entretien	Enlèvement de tags et graffitis			
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs, vitrerie...)	1 000,00 €	1 000,00 €	100%
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants - ramassage et acheminement des encombrants	5 000,00 €	5 000,00 €	100%
	Renforcement du ramassage papiers et détritus			
	Achat de conteneurs (suite à vandalisme)			
Animation, lien social, vivre ensemble	Financement des projets portés par les habitants ou le conseil citoyen	875,00 €	875,00 €	100%
	Soutien aux actions favorisant le «vivre ensemble» RUGBY CLUB- Passerelles Théâtre- Secours catholique-*EXR-Planète sciences-l'Etape*- ACJM	20 000,00 €	10 000,00 €	50%
	Accompagnement du PRU (communication, mise en œuvre d'actions dans le cadre de la GUP)	10 000,00 €	2 500,00 €	25%
	Mise en place d'un évènement pour renforcer le lien jeunes/forces de l'ordre	4 000,00 €	500,00 €	13%
	Mise à disposition d'un local pour l'association DECI-DELA (Loyer)	4 956,00 €	4 956,00 €	100%
	Action de médiation et de lutte contre l'incurie dans le logement - MEDIADOM	11 270,00 €	11 270,00 €	100%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de services	Surcoûts de remise en état des logements	50 000,00 €	25 000,00 €	50%
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Travaux de sécurisation des caves - Champs de foire	39 150,10 €	39 150,10 €	100%
	Changement des boîtes aux lettres dans les halls réhabilités aux 1-3-5 rue de la Gendarmerie Mobile	2 652,58 €	2 652,58 €	100%
TOTAL		321 027,10	**137 817,28 €**	

PREVISIONNEL Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB

Ville : Argentan
PROVINCES

Logissia
Groupe ActionLogement
19 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
BP 38 - 61002 ALENCON Cedex
Tél : 02 33 82 34 00
APE 6820A

Version 18 03 2024

Année : **2024**
Organisme : **LOGISSIA**
Nombre de logements dans le quartier : 329
Montant prévisionnel de l'abattement annuel *84 000 €*

Axes	Actions	Détails	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB		
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Amélioration de la collecte des déchets	Communication Composteurs collectifs	**1 000,00 €**	**1 000,00 €**		**1 000,00 €**	**100%**	17 000,00 €	20%
	Gestion des encombrants : Passation d'un contrat annuel permettant le ramassage régulièrement des encombrants au pied des bâtiments + passage dans les allées des caves.	CONTRAT ANNUEL	**16 000,00 €**	**16 000,00 €**		**16 000,00 €**	**100%**		
	Enlèvement des épaves								
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	POSTE GARDIEN	**4 000,00 €**	**4 000,00 €**		**4 000,00 €**	**100%**	7 710,00 €	9%
	Agents de médiation sociale								
	Agents de développement social et urbain								
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	FINANCEMENT MEDIATION DE QUARTIER	**3 710,00 €**	**3 710,00 €**		**3 710,00 €**	**100%**		
	Référents sécurité								
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)							- €	0%
	Sessions de coordination inter-acteurs								
	Dispositifs de soutien								
Sur-entretien	Renforcement nettoyage							11 500,00 €	14%
	Enlèvement de tags et graffitis ET vitres	MARCHE A BON DE COMMANDE SPECIFIQUE	**2 500,00 €**	**2 500,00 €**		**2 500,00 €**	**100%**		
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	CORRESPONDANT TECHNIQUE EN AGENCE 60 % de son temps dédié aux QPV	**9 000,00 €**	**9 000,00 €**		**9 000,00 €**	**100%**		
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)								
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité							- €	0%
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires							6 003,00 €	7%
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	AMBASSADEUR ECO GESTE CITOYEN	**6 003,00 €**	**6 003,00 €**		**6 003,00 €**	**100%**		
	Enquêtes de satisfaction territorialisées								
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » financement de projets CONSEIL CITOYEN	FINANCEMENT PROJETS HABITANTS	**927,00 €**	**927,00 €**		**927,00 €**	**100%**	26 227,00 €	31%
	Actions d'accompagnement social spécifiques	DISPOSITIF INTERBAILLEURS MEDIADOM	**13 000,00 €**	**13 000,00 €**		**13 000,00 €**	**100%**		
	Financement de projets portés par les acteurs locaux (abondement projets soutenus BOP147)	FICHES APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS	**9 800,00 €**	**9 800,00 €**		**9 800,00 €**	**100%**		
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	PROJET TAG VILLE FORUM - FRESQUE JEUNES chantier insertion	**2 500,00 €**	**2 500,00 €**		**2 500,00 €**	**100%**		
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	STRUCTURE LOCALE D'INSERTION	**500,00 €**	**500,00 €**		**500,00 €**	**100%**	15 560,00 €	19%
	Surcoûts de remise en état des logements	SURCOUT et TRAVAUX SPECIFIQUES BLCV	**5 560,00 €**	**5 560,00 €**		**5 560,00 €**	**100%**		
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	SECURISATION CAVES PORTES HALL IMMEUBLE*	**9 500,00 €**	**9 500,00 €**		**9 500,00 €**	**100%**		
		TOTAL n	**84 000,00 €**	**84 000,00 €**		**84 000,00 €**		84 000,00 €	
		Reliquat n-1		-					
		Reste à valoriser (reliquat pour n+1)							

*Sécurisation des locaux communs 8 à 10 locaux à définir

PREVISIONNEL Tableau de présentation des programmes d'actions liés à l'abattement de TFPB

Ville : Argentan
SAINT-MICHEL/VALLEE D'AUGE

Année : **2024**
Organisme : **LOGISSIA**
Version 18 03 2024
Nombre de logements dans le quartier : 546
Montant prévisionnel de l'abattement annuel **131 000,00 €**

Axes	Actions	Détails	Dépense prévisionnelle	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB		
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Amélioration de la collecte des déchets								
	Gestion des encombrants : Passation d'un contrat annuel permettant le ramassage régulièrement des encombrants au pied des bâtiments + passage dans les allées des caves.	CONTRAT ANNUEL	**20 000,00 €**	**20 000,00 €**		**20 000,00 €**	**100%**	20 000,00 €	15%
	Enlèvement des épaves								
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance	POSTE GARDIEN	**11 500,00 €**	**11 500,00 €**		**11 500,00 €**	**100%**		
	Agents de médiation sociale								
	Agents de développement social et urbain							14 790,00 €	11%
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité	FINANCEMENT MEDIATION DE QUARTIER	**3 290,00 €**	**3 290,00 €**		**3 290,00 €**	**100%**		
	Référents sécurité								
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social…)								
	Sessions de coordination inter-acteurs							- €	0%
	Dispositifs de soutien								
Sur-entretien	Renforcement nettoyage								
	Enlèvement de tags et graffitis	MARCHE A BON DE COMMANDE SPECIFIQUE	**1 500,00 €**	**1 500,00 €**		**1 500,00 €**	**100%**		
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention	CORRESPONDANT TECHNIQUE EN AGENCE 80 % de son temps dédié aux QPV	**13 000,00 €**	**13 000,00 €**		**13 000,00 €**	**100%**	14 500,00 €	11%
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs…)								
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité								
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers							- €	0%
	Analyse des besoins en vidéosurveillance								
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires								
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens…	AMBASSADEUR ECO GESTE CITOYEN	**5 000,00 €**	**5 000,00 €**		**5 000,00 €**	**100%**	12 000,00 €	9%
	Concertation Vallée d'Auge / Projet ANRU	Accompagnement Projet ANRU Vallée Auge	**7 000,00 €**	**7 000,00 €**		**7 000,00 €**	**100%**		
	Enquêtes de satisfaction territorialisées								
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble » financement de projets CONSEIL CITOYEN	FINANCEMENT PROJETS HABITANTS	**823,00 €**	**823,00 €**		**823,00 €**	**100%**		
	Actions d'accompagnement social spécifiques	DISPOSITIF INTERBAILLEURS MEDIADOM	**13 500,00 €**	**13 500,00 €**		**13 500,00 €**	**100%**		
	Services spécifiques aux locataires (Ex : portage de courses en cas de pannes d'ascenseurs)	MISE A DISPOSITION APT ASSOCIATIONS MEDIADOM, PASSERELLE THEATRE & REAJIS	**7 400,00 €** **4 800,00 €** **5 400,00 €**	**7 400,00 €** **4 800,00 €** **5 400,00 €**		**7 400,00 €** **4 800,00 €** **5 400,00 €**	**100%**	42 123,00 €	32%
	Financement de projets portés par les acteurs locaux (abondement projets soutenus BOP147)	FICHES APPEL A PROJETS ASSOCIATIFS	**10 200,00 €**	**10 200,00 €**		**10 200,00 €**	**100%**		
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)								
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique…)								
	Surcoûts de remise en état des logements	SURCOUT et TRAVAUX SPECIFIQUES BLCV	**2 087,00 €**	**2 087,00 €**		**2 087,00 €**	**100%**	27 587,00 €	21%
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik…)	SECURISATION CAVES PORTES LOCAUX IMMEUBLE *	**25 500,00 €**	**25 500,00 €**		**25 500,00 €**	**100%**		
		TOTAL n	**131 000,00 €**	**131 000,00 €**				131 000,00 €	
		Reliquat n-1							
		Reste à valoriser (reliquat pour n+1)							

* 24,26,28 et 30 Rue Vallée d'Auge sécurisation 17+12 caves et locaux

Logissia
Groupe Action Logement
19 rue du Maréchal de [illegible] de Tassigny
BP 38 - [illegible] Cedex
Tél. : 02 33 82 [illegible]
SA à [illegible] 2 €
RCS Alençon [illegible] APE 6820A